



Garneau
LA GRANDE
LIBRAIRIE
DU VIEUX-QUÉBEC
47-49, RUE BUADE

LE SOLEIL

LE SOLEIL
Un journal bien écrit!
647-3333

85e année, no 95
50 pages 3 cahiers

QUÉBEC, VENDREDI 17 AVRIL 1981

Livraison à domicile (6 jours) \$1.85

• • Iles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50c Québec 30c

Rapatriment: les huit signent un accord

Trudeau dit: "Non merci"

OTTAWA (d'après CP, PC et UPC) — Les huit premiers ministres provinciaux dissidents ont présenté hier, leur contre-proposition constitutionnelle au premier ministre Pierre Elliott Trudeau qui l'a reçue avec un "non merci" sec et poli.

Le rapatriement de la constitution canadienne avec une formule d'amendement, sans toutefois retenir l'enchâssement d'une charte des droits — si chère à M. Trudeau.

La formule d'amendement des "huit" permet de modifier la constitution avec l'assentiment du Par-

lement fédéral, ainsi que les législatures d'au moins sept provinces représentant au moins 50 pour 100 de la population totale du pays.

Ce qui caractérise cette formule, comparativement à celle que propose le gouvernement fédéral dans son projet de résolution, c'est qu'elle permet

à chaque province qui s'oppose à une modification proposée de la constitution de ne pas y adhérer si elle diminue sa compétence législative ou ses droits, à condition toutefois qu'une majorité de son assemblée y consente.



Les premiers ministres René Lévesque et Sterling Lyon, à l'ouverture de leur réunion publique, hier matin.

La formule des provinces prévoit également que le Parlement canadien assure, s'il y a lieu, une compensation financière au gouvernement de cette province, lorsqu'elle se dissocie d'une modification constitutionnelle.

A la suite d'une dernière session de négociations à Ottawa, les huit premiers ministres provinciaux "dissidents" ont rendu leur accord public et l'ont transmis au premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, ainsi qu'aux deux premiers ministres provinciaux qui appuient le projet fédéral, MM. William Davis, d'Ontario, et Richard Hatfield, du Nouveau-Brunswick, les invitant à y adhérer.

En échange du retrait du projet de résolution constitutionnelle, actuellement à l'étude aux Communes, les provinces dissidentes s'engagent à abandonner leurs procédures judiciaires intentées contre le projet fédéral.

Un exercice de relations publiques

Le premier ministre considère la réunion d'hier des huit premiers ministres provinciaux dissidents comme un "exercice de relations publiques", déplorant que les provinces dissidentes n'aient pas réussi à en arriver à une entente sur une formule d'amendement différente de celle de l'automne dernier.

Il regrette que les provinces n'aient pas non plus abordé la ques-



Le ministre Jean Chrétien a été le premier à transmettre le refus par Ottawa de l'accord proposé par les huit dissidents.

autres textes, page B-1

vendredi
Beauport:
demande pour
agrandir la
zone historique
page A-4
Voleuse... à
ses heures!

TORONTO (d'après UPC) — Un juge ontarien a reconnu qu'il y avait un lien entre les grossesses d'une femme de Mississauga et la carrière criminelle de celle-ci, mais Mme Cherie Ragoonan, âgée de 28 ans, devra continuer à purger sa peine d'emprisonnement aussitôt qu'elle aura accouché de son 4e enfant. Son avocat, Me T.M. Anders, a expliqué que sa cliente avait un "défaut de personnalité" qui la portait à devenir malhonnête seulement lorsqu'elle est enceinte. Mme Ragoonan a été condamnée à trois mois de prison qu'elle doit purger les fins de semaine pour le vol de six verres à liqueur. Elle était, à ce moment, enceinte de son troisième enfant. Son dossier fait état d'arrestations pour fraude en 1975 et 1977. A chaque fois, elle attendait un enfant. La seule raison pour suspendre la présente sentence, a expliqué le juge Steven Borins, est le fait que la prison où elle est détenue à Toronto n'est pas suffisamment équipée pour prendre soin d'une femme au terme de sa grossesse.

sommaire

- Annonces classées C-4 à C-16
- Arts et spectacles A-13 à A-15
- Bridge C-16
- Carrières et professions B-4
- Décès C-17
- Economie-finances B-2 et B-3
- Editorial A-6
- Feuilleton A-15
- Horoscope C-15
- Information régionale A-4 et A-5
- Mot mystère C-4
- Mots croisés C-6
- Où aller à Québec A-15
- Page des lecteurs A-8
- Page documentaire A-7
- Patron C-5
- Pierre Champagne A-10
- Sport B-4 et C-1 à C-3
- Télévision A-14



M. Ben PAYEUR

Le PLQ vit une situation dramatique (Ben Payeur)

par Florent PLANTE

Le Parti libéral du Québec vit une situation des plus dramatiques. Cette formation politique en est rendue au même point que l'Union nationale en 1970.

C'est ce qu'a déclaré au SOLEIL, hier, lors d'une entrevue téléphonique, M. Benoît Payeur, qui est toujours membre du PLQ, ancien collaborateur de MM. Lesage et Bourassa, et ancien président du Parti libéral du Québec.

Le 11 septembre dernier, LE SOLEIL publiait une longue lettre que M. Payeur avait fait parvenir à M. Claude Ryan, l'implorant de changer fondamentalement son attitude auto-

crate et hermétique, laquelle est incompatible avec l'histoire du PLQ, écrivait M. Payeur, peu de temps après l'adhésion de l'ancien créditiste Camil Samson au sein du Parti libéral.

Si cette lettre rendue publique lui a attiré peu de sympathie l'automne dernier, M. Payeur affirme maintenant que, depuis l'élection de lundi, une foule d'amis libéraux téléphonent pour lui dire qu'il avait raison.

"Je ne retire rien de ce que j'ai dit à l'époque. Le résultat de lundi vient confirmer mes craintes. Mes racines libérales remontent beaucoup plus loin que celles de M. Ryan", continue M. Payeur.

Il veut attendre les résultats officiels avant d'analyser à fond, mais il

constate qu'à l'est du "West Island" il n'aurait fallu égrener que quelques dizaines de milliers de votes au PQ pour que ce parti rafle tout le Québec: (Bonaventure: 2,129 voix. Charlevoix: 810 voix. Portneuf: 1,510 voix. Beaucaud: 74 voix. Jean-Talon: 2,175 voix. Maskinongé: 335 voix. Berthier: 1,223 voix. Richmond: 1,193 voix, etc.)

"Excluant le West Island et les circonscriptions à forte représentation anglophone ou allophone, le PQ a recueilli un pourcentage massif des voix et c'est dramatique. La situation nécessite un redressement immédiat", continue M. Payeur.

Dans sa lettre de septembre dernier, il déplorait que le Parti libéral, après 30 mois sous la gouverne de M.

Ryan, n'ait pas encore eu le temps d'établir un projet libéral de la société québécoise des années 1980.

"Il me semble qu'ils ont eu le temps, depuis 1976, de replacer le PLQ sur une trajectoire dynamique et progressiste", a dit hier M. Payeur.

"Je ne conteste pas Claude Ryan, l'homme, mais plutôt son type de leadership. Il a oublié que le Parti libéral est un parti de consensus et non pas un parti que tu mènes."

M. Payeur rappelle la façon de diriger de feu le premier ministre Jean Lesage, un leader qui était constamment à l'écoute de l'extérieur. "M. Ryan va devoir s'ajuster au parti et

(Suite à la page A2, 1re col.)



L'au revoir des Nordiques

Jacques Richard, Serge Bernier, Pierre Lacroix et les autres joueurs des Nordiques sont passés une dernière fois par le vestiaire de l'équipe, hier, pour y chercher leurs effets personnels. La saison terminée, c'est l'heure de la dispersion jusqu'au prochain camp d'entraînement... où tous ne se retrouveront pas.

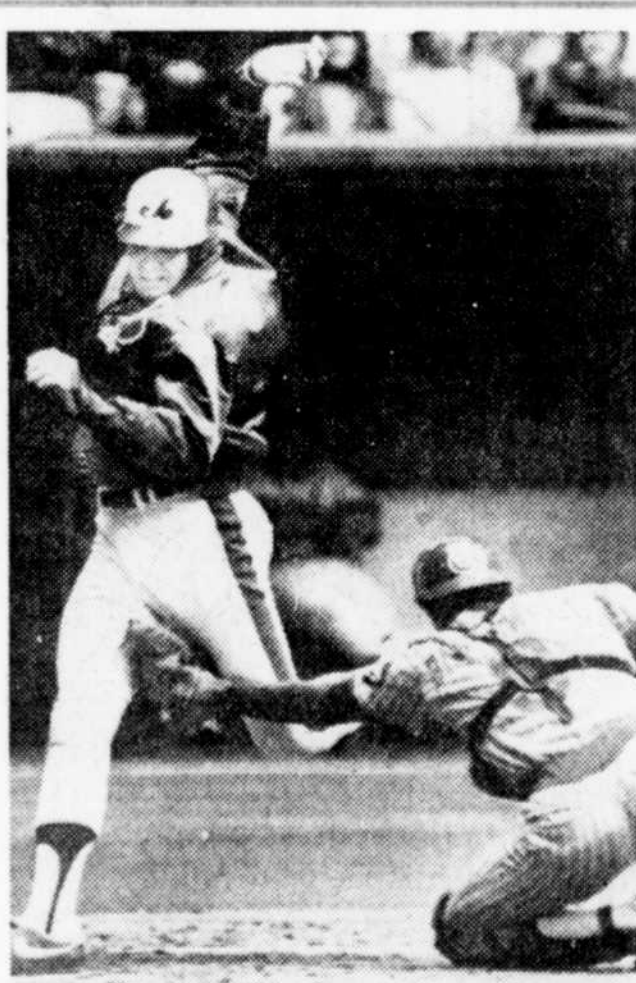
page C-2

Les séries de la Coupe Stanley

page C-1

Islanders 8, Oilers 2
Blues 6, Rangers 3
Flyers 4, Flames 0
North Stars 4, Sabres 3

page B-4



Sanderson bat les Cubs

Le lanceur Scott Sanderson évite le gant du receveur Tim Blackwell, des Cubs, pour marquer un des sept points des siens. Sanderson a aussi produit quatre points avec deux doubles, lançant six manches sans accorder de point à ses adversaires. La relève a su préserver le premier jeu blanc des Expos cette année.

Doyon réclame un vote secret

par Pierre-Paul NOREAU

"Le conseil m'a destitué, alors c'est également à lui à se prononcer sur l'acceptation ou le rejet des recommandations de la Commission des droits de la personne. Et cette fois, par vote secret..."

La réaction de Me Réjean Doyon, après la réception du document qu'a fait parvenir aux autorités de la CUQ la Commission des droits de la personne, était empreinte de satisfaction. Toutefois, le secrétaire destitué de la Communauté urbaine de Québec éprouve une certaine crainte de voir les recommandations tout simplement ignorées par l'exécutif.

"Les membres du comité exécutif ont clairement indiqué à plusieurs reprises quelle était leur attitude dans mon dossier. Le scénario est malheureusement prévisible même si je souhaite que le comité exécutif décide d'agir pour régler équitablement cette affaire."

Afin d'éviter que la décision de faire fi des recommandations de la commission ne revienne pas uniquement à l'exécutif, cette décision étant grave et engageant la responsabilité de tous les élus de la CUQ, Me Doyon demande au grand conseil de se prononcer.

"L'exécutif est actuellement juge

(Suite à la page A2, 1re col.)

Autre nouvelle à la page A-3

la météo de Jacques Bureau pour le week-end

Il semble qu'au cours de la fin de semaine nous allons vivre sous des températures à peine de saison ou au-dessous de la normale. Il devrait faire cependant plus frais sur les régions de l'est du Québec. Samedi, le temps nuageux accompagné de quelques averses devrait lentement se remettre au beau sous un régime de vents de l'ouest et de températures à la baisse. Dimanche, un temps mi-nuageux mi-soleillé sur les régions du sud-ouest, toujours des températures presque de saison et des vents de l'ouest. Sur les régions de l'est du Québec cependant, généralement beau temps et frais. Le temps doux ne semble pas s'installer réellement sur nos régions du Québec et l'ensemble de la fin de semaine devrait se faire sous temps frais et occasionnellement venteux. Pour les activités extérieures, les conditions météorologiques favoriseront un vêtement plus chaud que l'accoutrement pascal. Même la fameuse... Easter Parade... de New York pourrait se faire sous un temps frais et propice aux averses.

autres détails en C-4

Pierres du chemin de la croix retrouvées

JERUSALEM (d'après PC) — Les chrétiens qui retracent chaque année les pas du Christ à l'occasion du Vendredi saint remarqueront quelques changements le long de la route, cette année.

Vingt-deux pavés, dont certains ont 2,000 ans d'âge, ont été récemment encastrés à l'endroit où, croit-on, le Christ est tombé pour la première fois sous le poids de sa croix, sur la route menant au Calvaire.

Les pierres ont été retrouvées à trois mètres de profondeur, à cet endroit, par une équipe de travailleurs chargés d'installer un tuyau d'égoût. En fait, les ouvriers ont découvert une ancienne route par la même occasion, et si les théologiens ne se trompent pas, ce fut cette route exactement que Jésus a empruntée pour se rendre au Calvaire.

Une petite plaque, sur un mur voisin, souligne la signification des pavés. Mais depuis que le ciment qui les entoure a séché, et qu'on a retiré la clôture qui les protégeait, ces reliques n'ont pas été traitées avec un respect particulier. Un soldat, qui faisait partie d'une patrouille israélienne, s'est penché et a craché à cet endroit précis, récemment, dans un geste ne comportant aucune signification religieuse. Les espaces entre les pierres recueillent plus que leur part de mégots, et les ânes, en passant, y laissent leur marque tout comme ils le feraient n'importe où ailleurs.

Ce projet de restauration fait partie du plan de rénovations de \$3 millions mis au point cette année pour la vieille ville.

Une rue propre

On a également transformé la Via Dolorosa, ou Chemin de la Croix — jadis un passage étroit et vétuste — en une ruelle propre, pavée de dalles d'un brun rosé. Les pèlerins, cependant, devront regarder où ils mettent les pieds dans la partie inachevée, qui n'est encore qu'un sentier poussiéreux parsemé de débris.

"Nous travaillons sur tout, depuis les égouts jusqu'aux choses plus spirituelles", dit M. Yitzchack Yaacovy, directeur d'East Jerusalem Development Ltd., une compagnie qui appartient au gouvernement israélien et au conseil municipal.

Les voies d'égouttement seront remplacées par des tuyaux modernes, les fils électriques seront enfouis dans la terre, et la télévision par câble remplacera la forêt d'antennes qui enlaidit présentement le paysage.



Des travaux de rénovation ont été entrepris sur la Via Dolorosa.

Trudeau dit...

une victoire pour ceux qui veulent conduire lentement le Canada vers sa désintégration; et, en ce sens, c'est une grande victoire pour le parti séparatiste", a dit M. Trudeau.

Plus tôt dans la journée, le ministre Jean Chrétien avait vertement rejeté la proposition des provinces, décrivant la liberté des provinces de se désister (opting-out) prévue dans la contre-proposition comme un "acompte sur la souveraineté-association".

Le premier ministre Trudeau a finalement mis au défi les huit dissidents de soumettre à l'assentiment de la population canadienne leur contre-proposition de formule d'amendement de la constitution qui, a-t-il dit, permet clairement aux provinces de se retirer peu à peu du Canada, qui ne deviendrait alors qu'une "confédération de centres commerciaux".

Pas de véritable compromis

Pour le premier ministre de l'Ontario, l'entente intervenue entre les huit premiers ministres provinciaux ne peut même pas servir de base de discussion pour l'avenir.

"En n'allant pas au-delà du rapatriement et d'une formule d'amendement, a déclaré M. William Davis en conférence de presse, ils sont restés où ils en étaient sur cette question depuis plusieurs mois."

(Suite de la première page)

Plus tôt dans la journée, le ministre Jean Chrétien avait vertement rejeté la proposition des provinces, décrivant la liberté des provinces de se désister (opting-out) prévue dans la contre-proposition comme un "acompte sur la souveraineté-association".

Le premier ministre Trudeau a finalement mis au défi les huit dissidents de soumettre à l'assentiment de la population canadienne leur contre-proposition de formule d'amendement de la constitution qui, a-t-il dit, permet clairement aux provinces de se retirer peu à peu du Canada, qui ne deviendrait alors qu'une "confédération de centres commerciaux".

Le premier ministre Trudeau a finalement mis au défi les huit dissidents de soumettre à l'assentiment de la population canadienne leur contre-proposition de formule d'amendement de la constitution qui, a-t-il dit, permet clairement aux provinces de se retirer peu à peu du Canada, qui ne deviendrait alors qu'une "confédération de centres commerciaux".

Le premier ministre Trudeau a finalement mis au défi les huit dissidents de soumettre à l'assentiment de la population canadienne leur contre-proposition de formule d'amendement de la constitution qui, a-t-il dit, permet clairement aux provinces de se retirer peu à peu du Canada, qui ne deviendrait alors qu'une "confédération de centres commerciaux".

"Ils ont oublié des choses qui sont absolument fondamentales pour les Canadiens où qu'ils vivent au Canada", a-t-il dit.

"Il est inacceptable pour les Canadiens de continuer avec une telle confusion pendant encore trois ans",

Le texte de l'accord des huit

OTTAWA (PC) — Voici le texte de l'accord signé par les huit premiers ministres qui ont fait hier une proposition constitutionnelle.

Attendu que le Canada est un pays indépendant et adulte doté d'un système fédéral de gouvernement,

Attendu que le Royaume-Uni a conservé, à la demande du Parlement canadien et avec l'approbation des provinces, le pouvoir résiduaire d'amender certaines parties de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique sur réception d'une requête appropriée du Canada,

Attendu qu'il est bon et opportun que la constitution du Canada soit amendable à tout égard par une action entièrement prise au Canada,

Attendu que le plein exercice de la souveraineté du Canada exige une formule d'amendement canadienne qui respecte le caractère fédéral du Canada,

Les gouvernements signataires du présent accord conviennent ce qui suit:

1 — Rapatrier la constitution du Canada en prenant les mesures nécessaires à travers le Parlement du Canada et les législatures des provinces:

2 — Accepter, comme partie intégrante du rapatriement, la formule d'amendement annexée au présent accord comme formule valable pour tous les amendements à venir de la constitution du Canada;

3 — S'engager dans une période intensive de trois ans de renouveau constitutionnel basé sur la nouvelle formule d'amendement et, sans retard, fixer un échéancier après l'acceptation de cet accord;

4 — Interrompre l'action judiciaire en cours au Canada concernant le projet constitutionnel qui se trouve devant le Parlement.

Le plan de rapatriement est valable à condition que le gouvernement du Canada retire le projet soumis au Parlement et souscrive à cet accord.

Les provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario sont invitées à signer cet accord.

Fait à Ottawa, ce 16e jour d'avril 1981.

Le PLQ...

(Suite de la première page)

non le parti s'ajuster à lui", déclare M. Payeur.

Rappelons que dans sa lettre du 11 septembre dernier, M. Payeur écrivait, au début, que "l'admission inconditionnelle de M. Camil Samson au sein du PLQ m'apparaît tout à fait déplorable et relever du plus pur opportunisme politique préjudiciable à l'existence de la formation politique à laquelle j'adhère depuis les années de la Révolution tranquille".

Tenté de faire un parallèle entre l'attitude négative de M. Ryan envers M. Robert Bourassa et son comportement vis-à-vis du député d'Abitibi-Témiscamingue, M. Camil Samson, M. Payeur y décelait une incompatibilité entre le style de leadership de M. Ryan et la profonde tradition du PLQ.

"Force m'est de constater que

vos "obsession" constitutionnelle personnelle, tout en vous permettant de grandes victoires ponctuelles, n'a cependant pas permis l'éclosion d'un programme politique acceptable pour enfin "porter le grand coup", comme se plaît à le répéter la publicité libérale", poursuivait M. Payeur.

"La symbiose entre les divers éléments constitutifs de la formation politique apparaît précaire et cette précarité est attribuable à votre perception qui est à l'opposé de la mission du PLQ et de sa base historique."

"L'urgence de la situation commande un changement fondamental de votre attitude et une acceptation d'"intrants" autres que ceux sur lesquels vous pouvez espérer un contrôle total et hermétique", concluait M. Payeur.

Doyon...

(Suite de la première page)

et partie. Il a proposé la destitution et a dû la faire entériner par le conseil. De la même manière, c'est au conseil de juger s'il y a lieu de se conformer ou non aux recommandations. Mais cette fois, pour éviter que les membres se trouvent liés par un vote de parti, la consigne étant celle dictée par le maire, le vote devrait être secret."

En réalité, Me Doyon est convaincu que l'attitude adoptée par le conseil ne reflète pas nécessairement celle de chacun des membres. "Avec un vote secret, chacun pourrait voter selon sa conscience et selon les preuves reçues."

Demande écrite

Même si les chefs de file du comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec choisissent d'ignorer ou refusent de se plier aux recommandations d'ici la fin du délai de dix jours, une assemblée du conseil pourrait tout de même être convoquée sur ce sujet.

Aux termes de l'article 44 de la loi de la Communauté urbaine de Québec, si cinq membres en font la demande par écrit, il y a alors une réunion du conseil. De la même manière la possibilité d'un scrutin secret est prévue dans cette loi.

Mais outre les trois membres qui ont voté contre la destitution du secrétaire alléguant le manque de preuves pour justifier ce geste, les deux noms supplémentaires nécessaires pour convoquer une réunion du conseil sur les recommandations seront probablement très difficiles à trouver.

le mot du jour

Des saletés

"Acoustique" s'écrit avec un seul "c", et c'est féminin. Toutefois, dans ce cas-là, la faute est moins grave que de confondre une saie à manger avec une salle à manger. Le goût n'est pas le même.

Pierre BELLEAU

LA QUOTIDIENNE
(tirage de jeudi)

6-7-4

Informations: 643-8990




Joyeuses Pâques

pour de



la bonne pensée...
un cadeau simons

LA RENAISSANCE



importation exclusive

la blouse en voile à manches renaissance, toute féminine avec ses dentelles au col et aux poignets, rose, lilas, bleu 4 à 12 \$70.

LE SAC A MAIN



cuir souple surpiqué

la bandoulière de cuir souple à fermeture-éclair et rabat, courroie ajustable avec boucle dorée, gris ou porcelaine. \$72.

LA COMBINAISON



combinaison-soleil, exclusive

en coton léger, imprimé petites fleurs rose ou jaune sur fond blanc, buste, taille et chevilles à coulisse p.m.g. \$32.

LES CHANDAILS



rég. \$36, spécial \$24.95

le chandail jacquard exclusif, en mélange de coton texturé, encolure au cou, manches raglan, jacquard pastel sur fond naturel, p.m.g.

demandez la boîte cadeau simons toujours appréciée... toujours gratuite

la maison

simons

deux magasins: place de l'hôtel de ville/place ste-foy, ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 21 heures.

Lundi de Pâques, le 20 avril, nos deux magasins seront fermés toute la journée. Joyeuses Pâques à tous!



Une personne a été tuée et sept autres blessées lors de l'explosion qui a fait des dommages considérables, hier soir, à l'aéroport d' Ajaccio.

A l'aéroport d' Ajaccio

Explosion à l'arrivée de Giscard

AJACCIO (d'après AFP et AP) — Le bilan officiel de l'attentat qui s'est produit hier en début de soirée à Ajaccio, en Corse, à l'arrivée de M. Valéry Giscard d'Estaing venu tenir une réunion électorale, s'éleva à un mort et sept blessés.

L'attentat n'avait toujours pas été revendiqué en fin de soirée.

L'avion privé, un "Mystère 50", à bord duquel se trouvait M. Giscard d'Estaing, avait atterri et roulait encore sur la piste lorsque l'explosion s'est produite dans le hall d'arrivée de l'aéroport. La bombe, qui semble avoir été de forte puissance, avait été placée dans une consigne automatique. Un coup de téléphone anonyme avait quelques minutes auparavant été adressé aux autorités de l'aéroport et les policiers avaient

commencé une fouille des bâtiments.

Peter Hitz, 19 ans, originaire du canton de Coire (Canton des Grisons) en Suisse, est mort la nuit dernière à l'hôpital de la Timone à Marseille.

Selon les médecins, il avait été atteint au crâne et souffrait de deux fractures du crâne.

Peu après avoir été blessé, il avait été aussitôt transporté dans le service de neurochirurgie du professeur Sedan où en dépit des soins prodigués il n'a pas survécu.

Trois autres Suisses ont été blessés, mais plus légèrement lors de cette explosion.

Le président de la république ne s'est rendu compte de rien et a quitté aussitôt l'aéroport de Campo del L'Oro. La sortie que devait

emprunter le chef de l'Etat était de toute façon assez éloignée du hall d'arrivée où la bombe a explosé.

Le mur de la consigne automatique, épais de 30 cm, a été éventré sur plus d'un mètre carré. De nombreuses boutiques de l'aéroport ont été soufflées et des baies vitrées ont volé en éclats.

M. Giscard d'Estaing n'a pas modifié son programme et deux heures plus tard, il a dénoncé devant les 3.000 personnes rassemblées sous un chapiteau du centre d' Ajaccio "le lâche attentat indigne de la Corse". Il devait ensuite se rendre au chevet des victimes.

Mercredi soir, des incidents s'étaient produits à une réunion électorale de M. Giscard d'Estaing à Marseille, le port de France le

plus proche de la Corse. Des bombes fumigènes avaient explosé et cette action avait été revendiquée par un groupe "Pascal Paoli", du nom d'un dirigeant corse de l'époque de la révolution française. L'appel téléphonique pour annoncer cette revendication s'était terminé par cette menace: "Attention à demain".

Deux autres candidats à l'élection présidentielle, le socialiste François Mitterrand et le gaulliste Jacques Chirac, ont dénoncé l'attentat d' Ajaccio.

A égalité

Par ailleurs, les derniers sondages publiés avant le premier tour de l'élection présidentielle française traduisent une baisse des intentions de vote en faveur de M.

Valéry Giscard d'Estaing, et laissent prévoir un deuxième tour très serré entre le président sortant et le candidat socialiste M. François Mitterrand.

Selon un sondage de l'institut Louis-Harris-France, publié dans l'hebdomadaire L'Express, MM. Giscard d'Estaing et Mitterrand seraient à égalité, 50-50, pour le deuxième tour de scrutin, le 10 mai. La précédente enquête de cet institut, publiée il y a un mois, accordait une avance de quatre points au président sortant.

Un autre sondage de l'institut IFOP, publié dans l'hebdomadaire Le Point, donne la victoire à M. Mitterrand qui recueillerait 51,5 contre 48,5 pour 100 à M. Giscard d'Estaing.

Le Renoir: d'autres péripéties

par Roch DESGAGNE

Les rêves de millions et les projets échauffés par Jean-Marie Patry autour de son Renoir "Au bord de la mer" se seraient-ils évanouis brutalement, hier, avec l'opinion émise par un spécialiste en peintures de Québec?

Selon une information diffusée hier soir par Télé-Capitale, le tableau acheté \$12 par M. Patry il y a trois ans chez Usameuble Giroux de Québec ne serait qu'une reproduction photographique collée sur une toile et plastifiée.

C'est ce que le journaliste Pierre Morais de Télé 4 a appris de M. Jean-François Deschênes, propriétaire de Encadrements Sainte-Anne de Québec.

Le tableau Renoir découvert dans un marché aux puces ne vaudrait, d'après M. Deschênes, que \$6.95. C'est loin des \$3 millions qu'un collectionneur de Los Angeles aurait offert à M. Patry.

Examen à Montréal

Effectivement, M. Patry s'est rendu à Montréal, au cours de la journée d'hier, en compagnie de M. Deschênes, afin d'examiner de très près le tableau, conservé jusque-là dans un coffre de la Banque de Montréal, au 112 de la rue Saint-Jacques.

M. Deschênes, toujours selon Télé 4, avait dit à M. Patry qu'il investirait \$10.000 pour une expertise scientifique du fameux Renoir, à la condition qu'il puisse examiner le tableau de près. C'est ainsi que les deux personnages se sont rendus à Montréal, où M. Deschênes aurait constaté qu'il s'agissait d'une simple reproduction.

Des points obscurs...

Selon une entente prise entre le journaliste du SOLEIL et M. Patry, des photographies du désormais célèbre tableau devaient être prises, hier, dans les voûtes de la banque, à Montréal. Le photographe était rendu sur les lieux, lorsque, pour une raison inconnue, M. Patry a refusé toute prise de photographies. Que s'est-il produit entre le moment où M. Patry a appelé le photographe de notre journal à Montréal et son refus catégorique?

Il a été impossible de joindre M. Patry, en soirée hier, pour obtenir des précisions sur ce développement surprise de l'histoire du Renoir de Québec.

On se rappellera que Jean-Marie Patry s'était d'abord appuyé sur l'analyse de son tableau faite par un Québécois que l'on désigne comme un expert en la matière, M. Henri Gilbert.

Par ailleurs, plusieurs spécialistes furent consultés par M. Patry, et ce dernier a toujours été convaincu que son Renoir était authentique, comparé à celui du Metropolitan Museum de New York.

Selon les renseignements glanés par M. Patry, le tableau "Au bord de la mer" faisait partie d'un lot d'objets de la succession de Jean-Baptiste La-liberté, un riche commerçant de Québec, qui l'aurait acquis lors d'un premier voyage en Europe, au début du siècle.

Enfin, Jean-Marie Patry aurait-il été victime d'une supercherie, comme le laissait entendre Télé-Capitale? Ou bien toutes les personnes qu'il a consultées se sont-elles fourvoyées? Un certain mystère persiste toujours autour de cette reproduction de la "Femme au bord de la mer".

Ils ont vu une huile

M. André Fontaine, propriétaire d'une galerie où devait être exposée le Renoir de M. Patry en juin, se demande où est passée la peinture que lui-même et Henri Gilbert avaient vue, il y a quelques temps déjà. M. Fontaine avait alors évalué l'oeuvre, originale ou copie, au minimum à \$10.000.

Ce dernier est affirmatif. Lorsque M. Patry l'a consulté pour la première fois, il lui a montré une huile et non pas une vulgaire reproduction plastifiée. "Henri Gilbert, une autorité reconnue en restauration, avait également certifié l'originalité de la peinture où l'on distinguait très nettement les coups de pinceau", soutient M. Fontaine.

"Moi-même, je n'en suis pas à ma première galerie, et je ne suis pas un aventurier dans ce domaine où j'évolue depuis 25 ans", ajoute M. Fontaine, qui a communiqué avec le journal LE SOLEIL, hier soir, en apprenant la surprenante révélation de Télé-Capitale.

Un mouvement chrétien destiné aux 55 ans et plus

par Jean MARTEL

Un nouveau mouvement à caractère chrétien et destiné aux personnes de 55 ans et plus s'est implanté dans la région de Québec: il s'agit de "Vie montante" qui cherche à donner un regain de vitalité spirituelle aux aînés.

À Québec, c'est soeur Laura Moore qui a la responsabilité de ce mouvement. Etablie dans

ses bureaux de la rue Saint-Olivier, près du Carré d'Youville, elle rappelle que Vie montante a vu le jour en France vers les années 1961 et s'est implantée ensuite au Canada; on trouve maintenant des groupes de Vie montante dans beaucoup de diocèses du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

À Québec, la fondation est

récente: elle date de mai 1980. Cependant, d'après les réactions des gens, il semble que le mouvement répond à une attente bien précise: l'attente des hommes et des femmes d'un certain âge et même d'un âge plus avancé d'avoir une spiritualité adaptée à leur situation.

Vie montante est un mouvement de laïcs chrétiens et de religieux. La spiritualité qu'il propose tourne autour de la sanctification, du rayonnement et de l'amitié. "C'est un plus qui est donné à l'engagement de l'âge d'or", dit soeur Laura Moore.

La méthode d'action de Vie montante consiste à former de petits groupes de personnes. Ces équipes se retrouvent à périodes régulières autour d'un animateur ou d'une animatrice. Ensemble, ils abordent la Bible et aussi tout autre sujet à résonnance plus sociale. Par exemple, soeur Moore mentionne les thèmes de l'oecuménisme et de l'immigration.

Elle-même anime de telles rencontres et elle affirme qu'avec le temps les équipes se multiplient.

Le 6 avril dernier, Vie montante a tenu un vaste rassemblement au Château Frontenac. 650 personnes s'étaient présentées. Mgr Jean-Paul Labrie, évêque auxiliaire de Québec, était le conférencier invité à cette rencontre des aînés. Il leur a dit que leur tâche n'était pas terminée et que les organismes avaient encore besoin de leur collaboration.

Médiation possible de la Commission municipale du Québec

par Pierre-Paul NOREAU

La Commission municipale du Québec pourrait tenter une médiation extraordinaire dans une ultime tentative de rapprocher Me Réjean Doyon et les autorités du comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec.

C'est ce que LE SOLEIL a appris alors que les deux parties en cause doivent engager sous peu une nouvelle bataille devant la Commission municipale. Comme le lui permet la loi, Me Doyon a fait appel à cette instance pour trancher le litige.

Devant ce tribunal quasi judiciaire, les avocats des deux parties seront appelés à faire valoir l'argumentation de leur client respectif pour faire pencher la balance en leur faveur, soit d'un côté le maintien de la destitution et de l'autre, la réintégration.

Ce débat aura lieu lors d'audiences publiques le 11 mai. La Commission municipale représentée

par deux commissaires normalement, entendra la cause au local 022 du Complexe H de la Grande-Allée à compter de 14h30. Initialement les audiences avaient été prévues pour le 28 avril, mais la Communauté urbaine de Québec a demandé le report. Le congrès de l'Union des municipalités et le déménagement dans de nouveaux locaux empêchaient les représentants de la CUQ de compléter leur dossier à temps.

Quant à la possibilité d'une tentative de médiation avant les audiences, le secrétaire de la commission, M. Claude Gagné, a expliqué qu'il s'agissait d'une chose possible qui avait déjà été tentée auparavant lorsque la commission croyait qu'il y allait de l'intérêt des deux parties en cause. M. Gagné n'a toutefois ni confirmé ni infirmé la nouvelle car à sa connaissance aucune décision officielle n'a encore été prise dans l'affaire du secrétaire de la Communauté urbaine de Québec.



Les Plouffe à Cannes

MONTREAL (AFP) — "Les Plouffe", dernier film du cinéaste québécois Gilles Carle, inaugurera la quinzaine des réalisateurs du Festival de Cannes.

Ce film-fleuve d'une durée de trois heures 45 minutes, sera cependant écourté d'une heure. Tiré du roman à succès de Roger Lemelin, cette comédie tragique retrace, à l'aide d'un budget de \$5 millions, la vie d'une famille québécoise à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

Aucun film canadien ne fera partie cette année de la compétition.

Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve
M. Gilles CARLE



Pompiers en grève

Un incendie a détruit hier six immeubles dans la ville de Yonkers, New York, pendant que les quelque 400 pompiers municipaux poursuivaient leur grève déclenchée mercredi. Un gréviste se promène ici devant un immeuble en flammes. Le sinistre n'a fait aucune victime.

MENU PASCAL
samedi et dimanche
Bouquet de fruits de mer
Consommé au sherry
Homard bouilli, grillé ou thermidor
Gigot d'agneau Bretonne
Pommes de terre et légumes
Gâteau Saint-Honoré
Café - Thé

\$15 par personne
Rés.: 529-8550

RESTAURANT
Saint-Eloi
Cuisine européenne
590, Grande-Allée est, Québec
(coin De Lachovrière)

FLEURISTE
Ste-Foy

PÂQUES EN FLEURS
POUR TOUS

Plantes fleuries, plantes vertes,
fleurs coupées, arrangements.

OUVERT LE DIMANCHE
19 AVRIL, DE 10 à 16 HEURES

Commandes téléphoniques - VISA - MASTER CARD
Livraison (Québec métro, rive-sud)

651-7331

2900, chemin St-Louis
PLACE ST-LOUIS-DE-FRANCE
(coin route de l'Eglise et
chemin St-Louis)

A LOUER
(Tout ou partiel)

- Bureau climatisé, 3,600 pi. car., voûte.
- Commerce, 3,000 pi. car.
- Entrepôt 7,000 pi. car., hauteur: 22 pieds.

Intersection Route 20 et Route des Iles,
St-David, Comté de Lévis.

839-7575
Soir: **832-8535**

VOUS ÊTES À LA RECHERCHE D'UNE PLACE À QUAI ?

Le projet de développement du Vieux Port de Québec est maintenant réalité. (plus de \$100 000 000 en investissement)

Hâtez vous! Il reste encore quelques places à quai au port de plaisance du Vieux Port.

POUR INFORMATIONS:
C.P. 1426 Terminus
Québec (Qué.)
Tél.: (418) 524-4854

L'Action municipale de Charlesbourg, en congrès à l'automne

par Marc LESTAGE

Le parti de l'Action municipale de Charlesbourg dont la majorité des candidats ont été élus l'automne dernier a décidé de tenir son premier congrès d'orientation à l'automne 1981.

Selon le président du parti, M. Pierre Bernier, maire de Charlesbourg, ce congrès coïncidera avec le premier anniversaire de l'élection et doit permettre de fixer de façon permanente l'infrastructure nécessaire au bon fonctionnement du parti.

On se souvient que l'Action municipale devait tenir son congrès d'orientation dès le mois de février dernier. Le maire Bernier devait alors démissionner de son poste de président. Les nombreuses séances de consultation et le climat trouble qui ont été provoqués par l'adoption du premier budget de l'administration Bernier, à l'automne, ont forcé les administrateurs de l'AMC à retarder leur congrès.

On se souvient d'ailleurs que Me Bernier et son équipe de conseillers de l'Action municipale avaient été pris à parti par un vice-président de l'AMC, M. Raymond Bornaïs, à ce moment, M. Bornaïs avait reproché à "ses élus" de ne pas avoir suffisamment consulté les instances du parti avant de présenter le projet de budget.

Selon M. Bornaïs, les administrateurs de la ville avaient ainsi fait faux bond à la ligne du parti qui prévoyait une implication des citoyens-électeurs-contribuables dans l'administration de la ville.

Il semble maintenant que les di-

vergences se soient résorbées puisque le maire et les autres membres de l'exécutif de l'Action municipale ont fait appel à M. Raymond Bornaïs pour préparer le congrès de l'automne 1981.

Dans une lettre adressée à tous les militants de l'Action municipale, le maire Bernier invite ses ouailles à collaborer avec M. Bornaïs "avec le même enthousiasme et la même détermination dont vous avez fait preuve lors de la récente campagne électorale qui nous a permis d'accéder à l'hôtel de ville".

Les finances

Le directeur du financement des partis politiques du Québec reconnaît deux partis politiques municipaux à Charlesbourg, soit l'Action municipale et le Parti du grand Charlesbourg.

En vertu de la loi sur le financement, ces organismes devaient faire rapport de leur situation financière avant le 1er avril dernier. Dans les rapports qui ont été remis à M. Robert Légaré, le trésorier de la ville, on note que le parti de l'Action municipale a déboursé \$41,829.85 durant la dernière année, soit \$29,635.57 perçus sous forme de contributions, \$4,374 sous forme d'adhésions et vente de cartes de membres et \$8,000 qui ont été empruntés au nom du parti.

Enfin, pour le Parti du grand Charlesbourg, on fait état de dépenses de \$43,809.21 durant le dernier exercice, dont \$24,932 obtenus sous forme de souscriptions et \$22,000 qui ont été empruntés au nom du parti.



La vieille maison Girardin, au premier plan, avec en face une série de maisons de style victorien, près de l'église, à Beauport-Centre. photo Ville de Beauport

Demande afin d'agrandir la zone historique de Beauport

par Gérald OUELLET

Pour bien mettre en valeur le patrimoine de l'avenue Royale à Beauport, il est nécessaire d'agrandir la zone historique de cette ville. Présentement limitée à une partie du secteur Beauport, la zone historique s'étendrait désormais de l'avenue Robert-Giffard à l'intersection Royale-Chutes, dans le secteur Courville, soit une distance de 3.8 milles environ.

C'est ce qui ressort du rapport préparé par la firme Urbatique, document récemment déposé au conseil municipal et aussitôt transmis au ministère québécois des Affaires culturelles pour commentaires.

Il est à noter que l'étude porte exclusivement sur la conservation des avenues Royale et des Cascades, et quelques autres rues environnantes. Cette étude ne s'étend donc pas aux bâtiments anciens localisés sur d'autres vieilles artères de Beauport.

Linéarité

Au moyen de nombreuses photographies, la firme Urbatique fait ressortir la nécessité, selon elle, d'accroître la linéarité de l'espace visuel pour la personne circulant à pied ou en automobile sur l'avenue Royale. Cette linéarité, présentement, est brisée en certains endroits ("zones de discontinuité") par de vastes espaces vacants, stationnements ou autres espaces inoccupés. Il s'agira alors de

planter les arbres, installer des bacs pour fleurs, faire des buttes, etc., le tout pour occuper les "vides spatiaux" et même, dans certains cas, accentuer les courbes au point de vue visuel.

Sauf en quelques endroits particuliers, on cherche à ce que les regards des visiteurs ne s'égarent pas vers le fleuve Saint-Laurent, la ville de Québec ou l'île d'Orléans. Ces vues ne sont pas considérées comme attirant les visiteurs sur l'avenue Royale. Le rapport s'attarde brièvement sur le projet de l'axe Saint-David, qui devrait éventuellement traverser l'avenue Royale, là où se trouve aujourd'hui la rue Chabanel. Selon la firme Urbatique, cette route transversale de large emprise "créera une discontinuité qui ne sera marquée que par une dense végétation et une structuration minutieuse de la route et des éléments urbains."

Poteaux et fils

Les consultants recommandent également d'enlever poteaux et fils électriques et téléphoniques, considérés comme "éléments inesthétiques", "éléments de conflit visuel", "éléments hétéroclites" ou "éléments prépondérants peu esthétiques". L'enfouissement des câbles est évalué à \$2 millions pour l'ensemble de l'avenue Royale, somme à laquelle il faut ajouter \$7 millions pour un nouveau pavage de cette artère sur une distance de 3.8 milles. Les po-

teaux seraient remplacés par des lampadaires "dessinés avec un souci d'esthétique historique".

Trottoir et vitesse

La firme Urbatique propose aussi la rénovation du trottoir en plusieurs endroits, ainsi que la construction d'un trottoir du côté sud de l'avenue Royale. Par conséquent, il faudra aussi contrôler le stationnement, le tout devant s'introduire dans une politique de restructuration de toute l'avenue Royale.

Une telle diminution de la largeur de la chaussée permettra d'accroître "la linéarité de l'axe de circulation, tout en recréant un espace dont l'échelle se rapprochera de l'échelle historique de l'avenue Royale". Du coup, on pense ainsi valoriser les composantes architecturales de cette vieille artère. "Cette intervention entraînera possiblement une réduction de la vitesse au profit d'une sécurité piétonnière accrue et une meilleure qualité de vie; cela sans perte d'efficacité en termes de circulation et de disponibilité de stationnement", affirme également les auteurs du rapport.

Bâtiments

La firme Urbatique propose évidemment une mise en valeur de certains bâtiments architecturaux intéressants et une conservation du caractère particulier de certains secteurs. En exemple, citons le secteur agricole à l'ouest de Courville, ainsi que la section de l'avenue Royale comprise entre les rues Saint-Henri et de la Station, à Giffard. Parallèlement à cette restauration d'édifices, les consultants indiquent la nécessité de s'attaquer à l'affichage commercial ou autre, afin qu'il respecte désormais le cachet historique de l'avenue Royale.

Zonage

Pour assurer la conservation subséquente de l'aspect des lieux, la firme Urbatique propose enfin une série de modifications au règlement de zonage actuel de la ville de Beauport. Pas moins de 42 des zones actuelles seraient directement affectées par des modifications ou des divisions, de sorte qu'on retrouverait par la suite 124 zones pour le même territoire.

Comme toutes les modifications au zonage, celle qui répondrait au rapport Urbatique ferait évidemment l'objet d'une assemblée publique de consultation. On ne sait pas encore, toutefois, si le conseil municipal tiendra cette assemblée en une seule séance ou en plusieurs, considérant l'ampleur du projet.

La réglementation qui accompagnerait ces modifications au zonage indiquerait le genre de travaux qui seraient "souhaitables", "obligatoires" ou tout simplement "valables" afin d'améliorer l'aspect des édifices du secteur protégé. Ces nouvelles normes d'urbanisme concernent principalement l'aspect extérieur des édifices, comme le toit, les fenêtres, les galeries, les escaliers, les fondations et les murs des maisons.

Coûts

Le coût des travaux de réaménagement est estimé à plus de \$3,650,000 répartis sur trois étapes entre différents intervenants. Cette somme inclut toutefois le montant de \$2 millions déjà mentionné pour l'enfouissement des fils, mais exclut les \$7 millions affectés au nouveau pavage de l'avenue Royale.

Le rapport de la firme Urbatique a été réalisé suite à une entente passée il y a quelques années entre le conseil municipal de Beauport et le ministère québécois des Affaires culturelles.

Invitation

Cap-Rouge est le seul club à vous offrir le tennis et la natation en plus d'un parcours de golf et des services supérieurs pour toute la famille...

Comparez les avantages que nous offrons avec ceux d'autres clubs de même classe et vous serez fier d'appartenir à un des plus beaux clubs de la province...

A Cap-Rouge, vous pouvez devenir copropriétaire de votre club de golf à bon compte...

Rappelez-vous qu'on en a toujours pour son argent, surtout pour ceux qui habitent Cap-Rouge, St-Augustin, l'Ancienne-Lorette, Ste-Foy, Sillery et même Québec...

Soyez pratiques, ne cherchez pas plus longtemps... Cap-Rouge vous attend!

Le Club de Golf de Cap-Rouge Inc.

Noël Perron secrétaire Yves Poulin président

G. Buzzell, gérant 653-9381

Enfant blessé en quittant l'école

Un écolier de sept ans aurait subi des blessures graves, vers 15h15, mercredi, en face de l'école qu'il venait de quitter, située au 944 boulevard Raymond, à Beauport.

La police précise que l'enfant a été heurté par une auto et qu'il a dû être transporté à l'hôpital de l'Enfant-Jésus. En plus de fracture à une jambe, Tony Cabral, du 9B rue Dillon, à Sainte-Thérèse-de-Lisieux, aurait subi

des lésions internes qui ont nécessité une intervention chirurgicale.

En faisant part de ce malheureux accident, la police de Beauport note que nombre d'automobilistes circulent trop vite sur le boulevard Raymond et qu'ils ne respectent les limites de vitesse réduite aux abords des écoles. Elle ajoute que certains font fi des brigadiers scolaires qui aident les enfants à traverser la rue.

Trois vols qualifiés commis la même soirée en la région de Québec

par Lucien LATULIPPE

Trois vols qualifiés ont été enregistrés dans la région de Québec, mercredi soir.

A Pintendre, un individu s'est montré particulièrement audacieux. En plus de raffer le contenu de la caisse d'un bar d'essen-

ce, environ \$120, il a forcé une cliente à lui remettre sa bourse et il lui a de plus enlevé un bracelet avec breloques, un bijou de valeur, aurait précisé la cliente.

Ce vol a été commis avec un couteau. La plainte a été rapportée vers 19h55. La Sûreté du Québec a déclenché l'opération 100. L'agent Bernier et son chien se sont rendus sur place, mais les recherches furent inutiles. Le voleur s'était éloigné à pied, semble-t-il.

Environ une demi-heure plus tôt, la police de Beauport avait été prévenue d'un hold-up à l'épicerie Savard, au 525 avenue Royale. Sous la menace d'un revolver chromé, deux individus assez jeunes se sont fait remettre une somme d'environ \$300 et ils se sont aussi éloignés à pied.

Vers 22h30, un individu armé d'un couteau est entré au bar d'essence Ultramar, au 1931 rue Notre-Dame, à l'Ancienne-Lorette, et il a mis la main sur une somme indéterminée. Comme les auteurs de deux précédents vols, il a pris la fuite à pied.

Personne n'a été molesté ni blessé au cours de ces trois vols qualifiés. Tôt ce matin, aucun suspect n'avait été arrêté.

AVIS

Nous avons reçu instructions de Jean Germain Huot, LL., L., syndic et agent dans l'affaire de:

BOILARD MAISONS MOBILES INC. et MAISONS MOBILES LA QUEBECOISE INC. EN FAILLITE

GRANDE LIQUIDATION à des prix réellement bas

JUSQU'À L'ÉPUISEMENT DES STOCKS sur les lieux au:

212, route 138, St-Augustin, Québec

MAISONS MOBILES, CHALETS et ROULOTTES DE VOYAGE

8 maisons 14' x 68', modèles, Canadienne, Québécoise, Villageoise, Grand Prix, 1 Canadienne 14' x 64' 1981 (intérieur non fini), 4 maisons 14' x 60' Grand Prix 1980, Laurentien, Commodore 1979, Boilard Française 1980, Boilard Huronne 1980, 1 Boilard 14' x 52' 1981 Canadienne (non finie), 1 M.M. caravane Champion 1975 12' x 60', 1 chalet Boilard 1980 24' x 36', 2 chalets Boilard 1980 14' x 44', 1 chalet Commodore 1980 14' x 32'

● FINANCEMENT FACILE ● TRES PEU DE COMPTANT EXIGE LIVRAISON PARTOUT AU QUEBEC

IL RESTE DE TRES BEAUX MODELES. VENEZ NOUS FAIRE VOTRE OFFRE

OUVERT TOUS LES JOURS, 9H A 20H DIMANCHE INCLUS

LIEU: 212, route 138, St-Augustin, Québec

TELEPHONE: 1-418-878-4191

J. ARMAND BLAIS INC.
50, Place Crémazie suite 424
Montréal, Qué.
Tél.: (514) 381-6241

APPEL D'OFFRES

DOSSIER MGC-81-51

ENLEVEMENT, DEMONTAGE, TRANSPORT ET ENTREPOSAGE DES ESTACADES FLOTTANTES DE LAVALTRIE ET LANORAIE - QUEBEC

Des offres, sous pli cacheté, correspondant au projet en titre et adressées comme suit:

Surintendant, Gestion du Matériel
Transport Canada
Garde Côtière Canadienne
Edifice du Port de Montréal
Aile No 3, Cité du Havre
Montréal, Québec H3C 3R5
Téléphone No (514) 283-3564

seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure locale, le 1er mai, 1981.

Les plans, devis et documents connexes peuvent être obtenus au bureau du Surintendant, Gestion du matériel, moyennant le dépôt d'un chèque bancaire de cent dollars (\$100.00), fait à l'ordre du Receveur Général du Canada. Ce dépôt sera remboursé si les documents de soumission, ainsi que les plans et devis sont rendus en bon état, moins d'un mois après la date d'ouverture des offres.

Les plans et devis peuvent être examinés à l'adresse susmentionnée, ou au bureau de l'Association de la Construction de Montréal ou de Québec.

Ni la plus basse, ni aucune des offres reçues, ne sera nécessairement retenue.

Paul Champagne
Gérant de District

APPEL D'OFFRES

Transcription des données

Pour l'obtention d'une offre de services de la part d'une firme spécialisée dans la transcription des données.

Le ministère de l'Éducation invite les firmes intéressées à faire une proposition de services selon les spécifications suivantes:

- transcrire (perforer et vérifier) un volume d'environ 1 750 000 documents représentant près de 6 000 000 d'enregistrements;
- transmettre par télécommunication, les données saisies, à l'ordinateur du ministère.

Le soumissionnaire doit avoir son siège social (principale place d'affaires) au Québec;

et déposer une garantie: soit un cautionnement de soumission de 60 000 \$ soit un chèque certifié de 30 000 \$ à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

La remise des documents et des formules de soumission se fera lors d'une réunion d'information qui aura lieu le 27 avril 1981 à 9 h 30 à l'adresse suivante:

Edifice G
1035, rue De La Chevrotière
1^{er} étage
Québec
Salle réservée au nom de
Monsieur Jean-Guy Désilets

Les soumissions devront parvenir au:

Secrétaire administratif
Direction de l'informatique
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière
23^e étage
Québec (Québec)

Avant le 25 mai 1981 à 9 h 30.

Le ministre ne s'engage à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Le sous-ministre
JACQUES GIRARD



Bonhomme Palette vous attend à Plessisville.

Le Festival de l'érable offre des nouveautés

par Fortunat MARCOUX

du bureau du Soleil
PLESSISVILLE — Le 23e Festival de l'érable de Plessisville, dans les Bois-Francis, qui se déroulera la semaine prochaine amorce un virage dans sa programmation en offrant des activités diversifiées axées davantage sur la cabane à sucre, les produits et les plaisirs de l'érable.

Ce changement d'orientation est la conséquence d'une étude réalisée l'an dernier sur les causes de l'apathie manifestée par la population locale et régionale.

Tous les jours, pendant la durée des festivités, on pourra déguster de délicieux mets canadiens, tremper la palette et manger de la bonne tarte au cœur d'une érablière de 2,500 entailles dans une vaste salle pouvant accueillir 400 personnes. Le domaine est situé sur le boulevard des Sucreries près de la route 116 et de l'intersection de la route 265 en direction de Bernierville, Black-Lake et Thetford-Mines. La sucrerie est à une quinzaine de milles de la route 20.

L'événement majeur du carnaval demeure la traditionnelle exposition des produits de l'érable qui sera inaugurée dimanche après-midi dans le centre commercial "Les Galeries de

l'Érable". Une soixantaine de producteurs se partageront une somme de \$10,000 en prix provenant de subventions gouvernementales. A l'issue du concours, le gagnant sera proclamé "roi de l'érable" et sera honoré au cours d'un dîner de gala qui sera servi le samedi 25 avril à l'école des métiers. L'an dernier, un couple de Plessisville, M. et Mme Jean-Guy Cloutier, avait mérité le titre.

Une grande coulée

A compter de dimanche à 11h, ce sera "fête à la cabane". Les autres manifestations prévues sont: lundi, souper des organismes socio-économiques et bingo à l'aréna; mardi, journée de la femme; mercredi, journée de l'âge d'or; jeudi après-midi, film-o-thon; vendredi, disco à l'aréna et la grande coulée (soirée bavaroise) à la salle du festival; samedi, journée des jeunes; dimanche le 26 avril, clôture et la tournée de l'érable (course à pied).

Au nombre des activités qui ont été rayées de la programmation en 1981, notons la vente de billets, des soirées coûteuses de gala, de couronnement de duchesses et d'une reine.

Gouvernement blâmé pour des inondations

par Gérald OUELLET

L'embâcle survenu le 12 février dernier sur la rivière Montmorency a lourdement affecté les propriétaires riverains du bogue Laval et de côté du Lac leur causant des dommages évalués approximativement à \$250,000. Ces propriétaires pourront se prévaloir du programme spécial d'aide financière aux victimes des inondations de février 1981 en s'adressant au service technique de la ville de Beauport pour obtenir les formulaires nécessaires afin d'établir leur réclamation.

C'est ce qui ressort d'une pétition signée par ces propriétaires et adressée conjointement au ministre de la Justice, Me Marc-André Bédard, au député du comté de Montmorency, Me Clément Richard, au protecteur du citoyen, Me Luce Patenaude, au maire de Beauport, M. Michel Rivard, et à celui de la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval, M. Jean-Claude Simoneau.

Dans leur demande de compensation, les propriétaires prétendent qu'en 1979, le gouvernement du Québec a pris à sa charge de modifier le lit de la rivière Montmorency dans la région de l'île Enchanteresse. De plus, en 1965, le même gouvernement a autorisé la ville de Beauport et deux autres municipalités à effectuer des travaux afin d'y

aménager une prise d'eau au niveau du bogue Laval. Selon les signataires de la pétition, ces travaux ont eu comme conséquence de modifier l'état naturel des lieux en changeant le niveau des eaux et ces travaux ont fait en sorte que les glaces, auparavant retenues à l'île Enchanteresse, descendent à l'occasion de la crue des eaux dans la région de la côte du Lac et du bogue Laval. Selon eux, l'accumulation des glaces a amené des inondations qui en 1977, 1978 et 1979 ont causé des dommages considérables, ajoutant que ces amoncellements de glaces et les crues des eaux ne se sont pas produits pendant 40 années précédant ces travaux. Donc, il y a une pré-

somption à l'effet que les dommages subis par les propriétaires riverains ont été causés par ces travaux et il incombe au gouvernement d'assumer la responsabilité des dommages.

Les signataires de la pétition demandent au gouvernement du Québec d'indemniser les propriétaires riverains, résidents et non résidents, des dommages et des pertes subies. A procéder sans délai aux études requises pour corriger la situation actuelle, d'assumer la totalité des coûts des travaux à effectuer et enfin, d'informer les signataires de la pétition de toutes les mesures qui pourraient être prises en regard de la présente pétition.

VILLE DE BEAUPORT appel d'offres

DEROUILLAGE ET PEINTURAGE DE BORNES-FONTAINES

Des soumissions seront reçues par la ville de Beauport pour l'exécution de travaux visant à rafraîchir ses bornes-fontaines.

Les documents nécessaires à la soumission seront disponibles à partir du mardi 21 avril 1981 au bureau de l'assistant-directeur des Travaux Publics, 400, rue Labelle, Beauport.

Les soumissions devront être accompagnées d'un bon de garantie de \$2,000 (chèque certifié) fait à l'ordre de la ville de Beauport. Ce chèque sera remis au plus bas soumissionnaire lors de l'acceptation des travaux et aux autres, sur retour des documents tels que devis, plans.

Les soumissions seront reçues au bureau du greffier de la ville, 377, avenue Royale, Beauport, avant 16h, heure locale en vigueur, le jeudi 7 mai 1981. Elles seront ouvertes au bureau du greffier immédiatement après l'heure limite.

La ville se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui seront présentées et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

Le greffier de la ville
JACQUES SIMONEAU, o.m.a.
 Beauport, le 15 avril 1981.

Election fédérale à Lévis: il y aurait sept candidats

par Gilles PEPIN

du bureau du Soleil
LEVIS — Les citoyens du comté de Lévis n'ont pas fini d'entendre parler d'élections. Après la campagne provinciale, en effet, ces électeurs se retrouvent en pleine campagne électorale au fédéral, car l'élection partielle a été fixée, au 4 mai prochain pour désigner un successeur à Me Reynald Guay, qui a démissionné, à la fin d'août, l'année dernière, soit six mois et demi après avoir été réélu pour un septième mandat, député du Parti libéral avec une majorité de 29,060 voix.

Les candidats seront certes nombreux. Il y en a déjà cinq qui ont déposé leur bulletin de présentation au président du scrutin, M. Eugène Langlois, et celui-ci s'attend de recevoir au moins deux autres bulletins, d'ici la fin de la période des mises en nomination, mardi prochain, à 14h.

Ceux qui ont déjà déposé leur bulletin sont: M. Gaston Gourde, avocat de Lévis, candidat du Parti libéral du Canada; M. Daniel Vachon, agent de programmes à la société Vacances-Familles, candidat du Nouveau Parti démocratique; M. Richard Janelle, ancien député créditiste et candidat conservateur défait dans Lotbinière, en 1980, et de nouveau candidat du Parti conservateur; M. Jean-Pierre Bourcier, rentier et ancien épicier et courtier en valeurs mobilières, candidat de l'Union populaire; M. Jean-C. Turmel, un ingénieur qui se présente comme le seul vrai créditiste, mais qui est candidat indépendant.

Il y a aussi M. Martin Caya, âgé de 56 ans et domicilié à Saint-Romuald, qui a annoncé son intention de représenter le Parti du Crédit social du Canada à l'élection complémentaire du 4 mai. M. Caya est un ancien directeur du Syndicat industriel de Saint-Romuald, il est militant dans le mouvement Lacordaire et membre de plusieurs autres organismes. Il continue de travailler à temps plein dans un gros magasin de Québec, mais il veut profiter de tous ses moments disponibles pour défendre le besoin d'une saine démocratie politique et économique.

Rhinocéros

Les électeurs de Lévis auront droit naturellement aux drôles de commentaires et promesses d'un représentant du Parti rhinocéros. Un congrès à l'investiture vient d'être annoncé pour dimanche soir, à 20h, dans un bar de la côte du Passage à Lévis.

Deux candidats sont en lice pour cette convention: M. Aurélien Theriault, professeur et surréaliste, et M. Gervais Lessard, musicien et biologiste. L'agent officiel est Louis Hallé et l'organisateur principal est Richard Héberge.

Libéral en avance

Actuellement, Me Gaston Gourde a certainement une grosse longueur d'avance sur tous les autres candidats, d'abord parce que les électeurs du comté de Lévis appuient depuis longtemps le Parti libéral du Canada et aussi parce qu'il représente le parti au pouvoir.

Agé de 30 ans, M. Gourde appuie totalement le projet de rapatriement de la constitution. "C'est la seule alternative, si le projet Trudeau tombe, on va continuer à se chicaner pendant un autre demi-siècle", a-t-il déclaré, le 5 avril, en inaugurant sa campagne et, encore hier, au collège de Lévis.

En faisant allusion à son adversaire néo-démocrate qui semble vouloir s'associer à des péquistes, M. Gourde dit que cela manque d'honnêteté intellectuelle et peut faire un drôle de mélange avec le parti qui est le plus centralisateur. M. Gourde veut favoriser l'aide à la construction navale, en faisant augmenter la subvention de 9 à 20 pour 100, et voir à ce que Davie aie sa part de la construction de nouvelles frégates. Il veut aussi l'aménagement des berges du fleuve sur la Rive-Sud, en partant notamment des projets de gare intermodale et de parc nautique.

Faire du ménage

M. Daniel Vachon, du NPd, est un rival un peu redouté des libéraux. Au scrutin du 18 février 1980, il s'était classé deuxième avec 6,711 votes, ce qui lui vaut, à cette élection d'avoir

des représentants payés dans chacun des 319 bureaux de scrutin.

En inaugurant sa campagne, mercredi soir, devant quelque 200 militants réunis à son bureau d'organisation à Lévis, M. Vachon a attaqué de plein front le Parti libéral, en disant que rien n'a été fait pour solutionner les dossiers du comté de Lévis.

M. Vachon répète souvent que le temps est au grand ménage du printemps. En parlant de l'inflation, il dit que le dollar, c'est comme les libéraux dans Lévis, ça cale tranquillement. Daniel Vachon signale qu'il n'a jamais eu peur de dire son idée, même contre le chef du NPd, M. Broadbent, qu'il s'attend d'ailleurs de recevoir à Lévis dans les jours prochains. M. Vachon, enfin, s'engage à défendre les intérêts du comté avant toute chose.

Janelle, etc...

M. Richard Janelle, un ancien créditiste devenu conservateur, limite son travail aux entrevues personnelles. Lui aussi attend son chef dans Lévis. Concernant le projet constitutionnel, déclare-t-il, les gens vont donner la réponse de tous les Québécois au coup de force du gouvernement fédéral.

A l'élection de février 1980, le Parti conservateur s'était classé troi-

sième dans Lévis avec 4,574 votes, suivi du Crédit social, qui avait 3,311 voix. Les rhinocéros avaient eu alors 2,609 votes.

L'Union populaire, qui n'avait obtenu que 251 votes, l'an dernier, est cette fois représentée par M. Jean-Paul Bourcier, un rentier de 59 ans, domicilié à Saint-Lambert, mais qui était propriétaire d'une épicerie à Lévis jusqu'en 1978. M. Bourcier est un péquiste reconnu, qui compte sur l'appui de beaucoup de concitoyens pour tout au moins affaiblir la majorité des libéraux. Il déclare lui aussi que les Québécois doivent riposter énergiquement au "coup de force des centralisateurs d'Ottawa".

M. Jean-C. Turmel, chef du Crédit social en Ontario, est arrivé à Lévis, hier, où il a déposé son bulletin comme indépendant. Ingénieur en électricité, âgé de 30 ans et citoyen d'Ottawa, M. Turmel a déjà plusieurs fois brigué les suffrages au fédéral, notamment dans Frontenac, en 1980. Il se présente comme l'ingénieur du Crédit social, "le vrai Crédit social". Il veut que les billets de banque soient remplacés par des jetons, dont le nombre s'accroît selon l'augmentation de la richesse du pays. Turmel est contre les taux d'intérêt, qui, soutient-il, causent l'inflation et le chômage.

Incendie survenu sur la 25e Rue: l'enquête avance

L'enquête relativement à l'incendie qui a causé des dommages d'environ \$100,000 dans une maison de six logements, située au 375, 25e Rue, à Québec, se poursuit. Le détective Jacques Beliveau, de la police de Québec, et l'investigateur André Savard, du Commissariat des incendies du Québec, n'ont pas encore terminé l'interrogatoire des témoins.

Il a toutefois été clairement établi que le feu a éclaté dans le hangar arrière de la maison et qu'il est d'origine criminelle.

Les enquêteurs ont de bonnes raisons de croire que cet incendie a été allumé par deux adultes qui auront à s'expliquer prochainement. La date de l'enquête devant le commissaire Delage n'a pas été encore fixée.

CORRECTIONS

Chez Eaton, nous nous faisons un point d'honneur de vous offrir une publicité exacte. Une erreur peut toutefois se glisser. Nous nous assurons de prendre aussitôt des mesures adéquates dont celle d'aviser nos clients lors de leurs commandes.

Dans le journal du 15 avril, Cahier E, page 13 - Parure de chambre "Nostalglia", la couleur est: framboise/blanc et non naturel/blanc.

Cahier E, page 15 - Sac de golf Cooper, le texte devrait être ignoré.

Nous nous excusons auprès de nos clients pour tout inconfort occasionné par ces erreurs.

EATON

Travaux publics Canada / Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur finances et administration, Travaux Publics - Canada, chambre 266, 2e étage, Gare Maritime Champlain, Anse-au-Foulon, C.P. 1600, QUÉBEC, P.Q. G1K 4K2 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus, sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES
Appel d'Offres 81Q-077P — Recouvrement en aluminium des surfaces extérieures - bureaux poste, ST-JULIES et ST-ODILON, Comté Beauce, QUÉ.

On peut aussi consulter les plans et devis au bureau de l'Association de la Construction de Québec, ainsi qu'aux bureaux de poste de St-Julies et St-Odilon de Beauce, Qué.

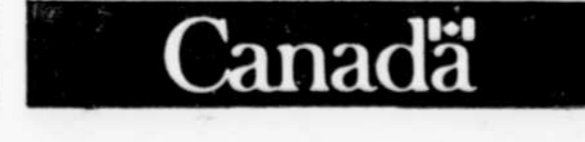
Date limite: **le mercredi 6 mai 1981**
 Dépôt: **\$25**
 Renseignements: Tél. (418) 694-3142

Appel d'Offres 81Q-081P — Recouvrement en aluminium des surfaces extérieures - bureaux poste, ST-GILLES et BEAURIVAGE (St-Patrice), Comté Lévis, Qué.

On peut aussi consulter les plans et devis au bureau de l'Association de la Construction de Québec, ainsi qu'aux bureaux de poste de St-Gilles et Beauvillage (St-Patrice), Comté Beauce, Qué.

Date limite: **le mercredi 6 mai 1981**
 Dépôt: **\$25**
 Renseignements: Tél. (418) 694-3142

INSTRUCTIONS
 Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada, il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.
 Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.



LOTO-SÉLECT

Date: **15-04-81**

NUMÉRO GAGNANT: **5474**

Ventes: **124013,00\$**

Mises de 50¢ gagnantes	Lot par mise de 50¢
dans l'ordre: 13	2801,90\$
dans n'importe quel ordre: 83	233,50\$

RESTAURANT CAFE d'EUROPE

Le dimanche de Pâques, le café d'Europe vous offre:

- les moules casino
- l'entrecôte côte d'Afrique
- les choux de Bruxelles frais, les pommes, Font Neuf
- la bûche pascalle
- café

Adultes: **\$14.95**
 Enfants: **\$8.50**
 27, Ste-Ange, Québec
 692-3835

CHAUSSURES CHRISTIAN

LE PASSE-PARTOUT
 Pour lui, en jeans ou en tweed, en semaine ou en week-end, le tout-aller italien en cuir et en beauté.

\$88.00

Place Laurier
 Place Fleur de Lys
 Place Ste-Foy

Disponible dans la majorité de nos magasins

Votre toit coule? Votre maison a besoin de réparations? Pris défiant toute concurrence.

J.P. GAULIN, INC.
 20% DE RABAIS avant 1er mai
 Estimation gratuite
 681-6137

Déficients québécois mutilés



Jacques Dumais

La stérilisation des déficients mentaux est en passe d'enclencher au Québec un débat public aussi passionnel et permanent que celui, tout autant moral, qui porte sur l'à-propos ou non de dispenser l'éducation sexuelle à l'école. Dans un sens, ce phénomène relativement nouveau apparaît positif puisqu'un tel forum contribuera enfin à briser ce mur de silence entourant les droits des handicapés mentaux.

Dès l'été dernier, la problématique de la déficience mentale éclatait comme une bombe à la suite de la publication, par le Comité de santé mentale du Québec, d'un avis au ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, à propos d'une politique devant éventuellement régir la stérilisation des déficients mentaux qui comptent pour 53 pour 100 de la population handicapée du Québec.

Le comité y recommandait la mise sur pied de comités consultatifs diversifiés pour contrôler moins arbitrairement le nombre particulièrement élevé d'actes de stérilisation effectués par des médecins spécialistes à la demande des parents. Entre 1976 et 1978, par exemple, plus de 500 jeunes déficients mentaux auraient été stérilisés, pour ne pas dire mutilés.

Cette situation pose de toute évidence le problème des droits inaliénables des handicapés mentaux, reconnus tant par les Nations-Unies, la charte québécoise des droits de la personne que par notre code civil. En cette année thématique, au surplus, comment concilier des opérations baignant dans une telle illégalité avec la nécessité de rendre leur dignité à des personnes qui sont des êtres humains, non pas des animaux sous la férule de maîtres plénipotentiaires?

Il tombait donc sous le sens qu successivement, depuis peu, l'Association des médecins de langue française du Canada, des éléments de la Commission des droits de la personne, l'Office des personnes handicapées et le curateur public du Québec émettent des réserves sur ces stérilisations ou s'y opposent carrément.

Fin 1979, faut-il le rappeler, la Commission canadienne de la réforme juridique affirmait que les retardés mentaux ne devraient pas être stérilisés contre leur volonté. "Les retardés mentaux stérilisés sont portés à se percevoir comme diminués, dégradés", notait-on dans un rapport. Le curateur public du Québec va plus loin et de manière pertinente quand il souligne, d'une part, que les parents, tuteurs, curateurs ou spécialistes ne peuvent prendre une décision qui incombe au premier chef aux intéressés et, d'autre part, que la déficience mentale reste à définir avant tout.

Il est pour le moins étonnant que le Comité de santé mentale du Québec n'ait pas jugé bon de faire le tour de la question sous tous ses aspects et avec un plus large éventail de compétences disciplinaires, au plan juridique notamment, avant de formuler ses recommandations au ministre qui, heureusement, tarde à les mettre en application.

Le comité le dit clairement dans son avis: il n'a pu, "à son entière satisfaction", consulter suffisamment les personnes déficientes mentales elles-mêmes, "faute de temps et de ressources". En l'absence d'une consultation aussi essentielle, le ministre Lazure aurait intérêt à reprendre le débat de A à Z de manière à ne rien laisser au hasard dans cette problématique impliquant de lourdes responsabilités morales et sociales.



politique étrangère

Les 6,000 Argentins disparus

par Anthony LEWIS
du New York Times News Service
BOSTON — Le général Roberto Viola, le président désigné de l'Argentine, rentre tout juste d'une visite officielle à Washington. L'accueil chaleureux dont il fut l'objet par l'administration Reagan avait pour but de souligner sa nouvelle politique des droits humains. Elle consiste à condamner les régimes communistes "totalitaires" mais elle omet la critique des gouvernements "autoritaires" de droite.

Dans les faits, que signifie au juste l'adjectif "autoritaire" que l'on utilise en science politique? L'Argentine présente un cas d'espèce particulièrement significatif. Au cours des cinq dernières années, des milliers d'Argentins ont à jamais disparu du décor après leur arrestation par les soldats ou la police. L'un des rares survivants de ces séquestrations puise dans sa mémoire les réflexions qui suivent:

Le retour des nazis

"Quand on vous arrête et que votre interrogatoire initial s'achève, vous avez nettement l'impression qu'on vous envoie dans un charmant camp forestier. C'est alors que les prisonniers observent, comme je l'ai vu de mes yeux lors de mon arrestation, des policiers arborant des emblèmes nazis aux svastikas préminents."

"Il existe un grand nombre d'éléments nouveaux et horribles dans cette terreur argentine, éléments en tous points comparables au régime nazi hormis leur caractère d'intangibilité. Il s'agit de la disparition d'enfants et de traitements horribles qu'on leur fait endurer."

"Le grotesque est que les corps disparaissent, facteur très important dans toute civilisation au plan de la psychologie humaine. Priver quelqu'un d'un lieu d'exil est in-

croablement cruel et dépasse l'entendement."

Ces déclarations faites sur un ton doux proviennent de Robert Cox, un journaliste d'origine britannique qui a vécu 26 ans en Argentine et devient l'éditeur du "Buenos Aires Herald". Arrêté en 1977, il croit qu'il serait "disparu" n'eût été du protégé de l'ambassadeur britannique. En 1979, des lettres anonymes menaçaient sa famille de mort. Cox, sa femme et ses cinq enfants quittèrent le pays.

Robert Cox est aujourd'hui un "Nieman Fellow" de l'université Harvard. Il n'a pas entrepris de croisée contre le gouvernement argentin. Il aime encore l'Argentine et entend y retourner. Mais il exprima récemment ses inquiétudes dans une interview au journaliste Stephen Kinzer, du "Boston Globe". C'est cette interview que je cite.

Ignorance de l'intolérable

"Le peuple argentin nie l'existence d'une telle situation", affirme Cox. "Le gouvernement écarte tout simplement les protestations et se cache derrière de cruelles remarques au sujet des gens qui seront 'absents pour toujours'."

"Je me souviens de la douleur absolue que j'ai ressentie quand j'ai réalisé ce qui se passait et que personne ne voulait me croire ni même que nous échangeons sur le sujet. Ils pensaient que j'étais fou. C'est comme si on s'éveillait un bon matin, transformé en maillot."

"A ce jour, très peu de gens en Argentine savent ce qui se passe. Peu se formalisent du sort dévolu à leur voisin de porte qui disparaît. Ils se forgent des excuses, prétendent que cela n'arrive pas."

Cox lui-même avait des doutes sur la vérité non officielle au sujet de ces disparitions. Il connut les horreurs de la guérilla urbaine qui suscita la réaction de l'extrême droite en Argentine et le coup d'Etat militaire en

1976. C'est alors que débutèrent les disparitions.

"Moi-même j'ai cru pendant longtemps les justifications gouvernementales parce que je voulais tant y croire... J'ai tenté de me persuader que le problème fondamental originait de la consternation des bons éléments du gouvernement, temporairement incapables d'agir. Mais les occasions furent si nombreuses pour les modérés de faire le grand ménage qu'après un certain temps, une honnête personne doit cesser de les excuser."

L'espoir demeure en Argentine à condition que la vérité regagne ses droits, souligne Cox. "Premièrement, il faut voir la réalité telle quelle et se débarrasser des éléments criminels qui la sous-tendent." Il entretient une certaine confiance en Viola qui a promis de rendre publique une liste de personnes dont le gouvernement reconnaît la disparition. "Si seulement il permet l'ébruitement des faits, ce sera un grand pas en avant", selon Cox.

On se moque des Américains

Mais s'il s'agit pour les Etats-Unis de donner carrément son appui au gouvernement argentin, voilà un tout autre problème, à son avis. "Le gouvernement croit qu'il a convaincu les Etats-Unis de la justesse de ses vues. Or plusieurs de ces généraux en Argentine se moquent des Américains... Ils constituent d'authentiques néo-totalitaires qui pensent que le dénouement de la Deuxième Guerre mondiale fut une grande erreur. Aux yeux de cette catégorie de gens qui dirigent les opérations argentines, Hitler ne posait pas un dilemme moral. Les dissidents soviétiques obtiennent plus d'appuis de l'étranger et ne sont pas traités aussi brutalement que les prisonniers d'Argentine. Lorsque vous soutenez ce point de vue, vous devenez un complice de la terreur", conclut Cox.

revue de presse

Appuis cyniques à René Lévesque

La victoire écrasante du Parti québécois à l'élection provinciale du Québec replonge le Canada dans la même incertitude qui a assombri l'avenir du pays après la victoire du PQ en 1976.

Mais le succès du PQ ne provient pas de ce que les Québécois étaient dégoûtés de l'ineptie d'un gouvernement libéral sortant.

Cette dernière victoire pourrait être attribuable au moins en partie à la légitimité conférée au premier ministre René Lévesque par les premiers ministres Lyon du Manitoba et Lougheed d'Alberta et par les autres chefs de gouvernement qui s'opposaient au projet de rapatriement unilatéral de la constitution du gouvernement fédéral.

Ils ont donné à M. Lévesque un appui formidable en ne participant à aucune discussion publique avant les élections québécoises sur la formule d'amendement sur laquelle ils prétendent s'être entendus...

Ils ont permis à M. Lévesque de contourner un engagement pré-électoral, lui facilitant ainsi les choses.

Comment un séparatiste pourrait-il endosser une démarche destinée à faire fonctionner le fédéralisme?

Le fait de permettre à M. Lévesque de conserver la faveur des électeurs québécois semble prometteur à court terme pour les premiers ministres, mais peut présenter, à long terme, des risques de per-

turbation et peut-être de démembrement du pays... C'était la politique vue sous son angle le plus cynique.

Un fait brutal, inoubliable et impardonnable demeure: M. Lévesque est toujours un séparatiste et le PQ prône toujours la sécession.

Ne commettons pas d'erreur, l'objectif politique ultime de M. Lévesque est le démembrement du Canada. Ce qui rend particulièrement scandaleux le manque de clairvoyance des premiers ministres provinciaux, qui, dans leur hâte à se garantir des appuis pour battre M. Trudeau, se sont empressés de proclamer qu'ils pourraient s'entendre avec M. Lévesque. (14 avril).

(The Calgary Herald).

lettre Sub judice

Monsieur Paul-A. Audet
Président et Directeur général
LE SOLEIL L.T.E.E.
Sujet: 2e édition de Claude Masson

Il me paraît assez évident que votre rédacteur en chef, M. Claude Masson, a décidé de poursuivre ses attaques assez ridicules contre la décision unanime des autorités municipales de Lévis d'attaquer devant les tribunaux non pas par requête, mais bien par une action en nullité, la décision récente de la Commission municipale du Québec. Votre rédacteur en chef adopte une position assez contradictoire en écrivant qu'il ne veut pas "mettre en cause" le fond de la procédure intentée tout en reprochant à la ville tout le long de son article d'utiliser des moyens dilatoires pour avoir, comme il écrit "la tête de son ex-gérant municipal".

N'est-ce pas là violer ouvertement la règle du "sub judice" que d'attaquer ainsi ouvertement la procédure que la cour supérieure dans l'exercice de ses pouvoirs de surveillance des organismes inférieurs aura à décider.

Evidemment, rien ne doit maintenant nous surprendre, car la critique pour ne pas dire le mépris des tribunaux est monnaie courante chez plusieurs de nos administrateurs publics ou de nos journalistes.

Que cherche vraiment votre rédacteur en chef en récidivant malgré la mise en demeure qui fut adressée à votre journal suivant la loi de la presse à la suite du premier éditorial consacré à cette affaire et qui réclamait évidemment une rétractation? Quel maître entend-il servir? Le bien public, ce dont nous doutons fort, ou bien l'intérêt privé de quelques individus? Je crois que les lecteurs de votre journal ont droit à plus d'impartialité.

Sans vouloir faire une critique complète de l'article de Claude Masson qui contient plusieurs affirmations erronées, je lui demanderais de relire attentivement la décision de la Commission municipale présentement attaquée devant les tribunaux qui analyse quelques-uns des 29 griefs qui avaient été reprochés par le conseil de ville du temps à l'ex-gérant municipal. Nous nous abstenons d'en écrire plus, car la procédure déposée à la cour relate les faits que le tribunal sera appelé à juger.

Que sait-il votre rédacteur en chef des négociations qui ont eu lieu et qui ont débuté, il y a même près de quatre ans, pour tenter un règlement équitable dans les circonstances. De plus, son insinuation voilée mais malicieuse à "des frais d'avocat importants" ne cadre pas avec la réalité que toute la population de Lévis connaît bien, puisque des chiffres précis ont été fournis à ce sujet. Je crois que c'est vraiment la position adoptée par votre rédacteur en chef qui n'est pas très reluisante dans le cas de l'ex-gérant Ouellet.

Je compte bien que vous publierez cette lettre avec la même publicité que vous accordez aux éditoriaux de votre rédacteur Claude Masson.

Veillez me croire,
Votre bien dévoué,

Roger Thibaut
Québec

■ Réponse à Me Thibaut
1 — La règle du "sub judice" n'a pas été violée puisque je n'ai pas mis en cause le fond de la procédure intentée, ni le rôle des tribunaux, mais bien la décision politique des élus de recourir à cette procédure.

2 — La mise en demeure m'a été remise le lendemain de la publication du second éditorial. Le point de vue de la ville dans cette affaire a été largement cité dans un article publié dans nos éditions du 7 avril, sous la plume du journaliste Gilles Pépín, rapportant la déclaration faite la veille par le maire Vincent F. Chagnon.

3 — Je n'ai aucun intérêt personnel dans "l'affaire Ouellet" versus la ville de Lévis.

4 — Quant aux frais d'avocat, la ville de Lévis, selon le maire Chagnon, a déjà déboursé plus de \$30.000 pour cette cause jusqu'ici.

5 — Me Roger Thibaut est procureur de la ville de Lévis.
Claude Masson

Ces "bonbons législatifs" pour Acadiens



Paul Lachance

La législature du Nouveau-Brunswick a entériné à l'unanimité, mardi, une motion du premier ministre Hatfield aux fins d'inclure dans la constitution canadienne les droits linguistiques pour le bénéfice des citoyens de cette province, ce que l'Ontario refuse de faire.

La motion comporte un amendement enchâssant le droit de tous les citoyens du Nouveau-Brunswick de recevoir leur éducation en anglais ou en français, l'une ou l'autre étant leur langue maternelle.

C'est le second document de principes de quelque importance que se paie le gou-

vernement néo-brunswickois en matière de droits linguistiques, depuis 1969, année où fut votée la loi sur les langues officielles accordant des droits individuels. Et personne, là-bas, ne pouvait être contre.

Mais il n'en est pas de même du projet de loi 84, actuellement sur la planche de cette législature, qui promet de changer le statut des francophones et qui, depuis quelques mois, a soulevé d'ardents débats entre élus et de nombreux commentaires un peu partout dans la province.

Ce projet de loi va, dans son court énoncé, un peu plus loin que la loi de 1969 en ce qu'il reconnaît "afin de renforcer le caractère unique du Nouveau-Brunswick, les deux communautés linguistiques officielles, la communauté linguistique française et la communauté linguistique anglaise"... et que "le

gouvernement du Nouveau-Brunswick, dans la législation qu'il propose, dans la répartition des ressources publiques et dans ses politiques et programmes, encourage, par des mesures positives, le développement culturel, économique, pédagogique et social des communautés linguistiques officielles".

Mais les Acadiens ne semblent pas outre mesure être impressionnés par ce projet. Ils sont bien en faveur de l'idée mais expriment de sérieuses réserves sur ce qu'elle est susceptible de changer dans leur vie de tous les jours. Selon eux, c'est bien beau le bilinguisme officiel, mais cela n'empêche pas les iniquités de toutes sortes de se produire, de se multiplier, de se perpétuer.

Bien plus, on craint que le principe exposé dans le bill 84

n'en vienne ultimement à conduire à l'existence de deux communautés séparées dans la province, chacune avec ses propres institutions et ses propres services. Comme le souligne le chef de l'Opposition libérale, Joseph Daigle, lui-même un Acadien: "La réalité du Nouveau-Brunswick est à l'effet que les deux groupes se partagent un territoire et un gouvernement".

Peut-on blâmer les Acadiens de se montrer ce qui pourrait sembler "tâtillons"? La réalité leur donne raison de rouspéter, surtout de craindre qu'un tel projet de loi ne tourne en leur défaveur. Ainsi, compte tenu de leur population dans la province, soit 34 pour 100, ils n'occuperaient que 7 pour 100 des emplois supérieurs (niveau de directeur et rang plus élevé) de la fonction publique du Nouveau-Brunswick. Que dire aussi des écoles et des services qui

sont en nette disproportion avec le nombre.

Mais, au demeurant, on ne saurait sous-estimer l'impact potentiel d'un tel projet qui représente un grand pas en avant dans le peu de concret qui a été jusqu'ici entrepris pour favoriser l'égalité dans cette province.

On n'a pas à parier que ce bill se situe dans un contexte d'opportunisme politique auquel n'est pas étranger l'actuel débat sur la constitution. Mais cela ne justifie personne pour autant d'en rejeter a priori les côtés positifs, les avantages qu'il peut receler, par exemple, dans un plus ou moins court laps de temps, pour une autonomie accrue des Acadiens dans des secteurs vitaux comme ceux de la santé et de l'éducation, et pour des services qui leur soient plus appropriés. C'est ce qui apparaît, en

tout cas, fondamental pour l'égalité qu'ils revendiquent et que les politiciens n'ont cure d'aborder que par le biais de la condensation ou du vil compromis électoraliste.

Voilà pourquoi, semble-t-il, les Acadiens en ont soupé des "bonbons législatifs" et recherchent, d'abord et avant, la "différence réelle" dans tout ce qu'on leur propose pour améliorer leur sort linguistique. Ce souci est à leur honneur et prouve tout au moins l'importance des gains qu'ils estiment avoir réalisés mais, surtout, de ceux qu'ils entendent acquérir, malgré l'apathie, l'indifférence ou le fatalisme d'un trop grand nombre d'entre eux.

Le projet de loi 84 peut-il constituer une étape importante pour la promotion de leur cause? Eux seuls peuvent l'évaluer mieux que quiconque. D'où l'importance d'éviter les futilités passions.

Et de deux! Le gouvernement fédéral vient d'obtenir une deuxième victoire devant les tribunaux provinciaux, après le Manitoba, avec la décision majoritaire de la cour d'appel du Québec de reconnaître la légalité de son pouvoir d'amender la constitution canadienne. Nous publions aujourd'hui les principaux extraits du jugement du juge en chef Marcel Crête de même que celui du magistrat dissident, le juge Claude Bisson.

Rapatriement de la Constitution Un projet unilatéral... mais légal

par Marcel Crête,
juge en chef de la
cour d'appel du Québec

MONTREAL (PC) — (...) Par le décret portant le numéro 3850-80, en date du 17 décembre 1980, modifié par le décret portant le numéro 198-61, en date du 21 janvier 1981, le Gouvernement du Québec, aux termes de la Loi sur les renvois à la Cour d'appel (L.R.Q. chapitre R-23), a soumis à cette Cour, pour audition et examen, les questions suivantes:
A) La Loi sur le Canada et la Loi constitutionnelle de 1981 si elles entrent en vigueur et si elles sont valides à tous égards au Canada, auront-elles pour effet de porter atteinte:
i) à l'autorité législative des législatures provinciales en vertu de la constitution canadienne?
ii) au statut ou rôle des législatures ou gouvernements provinciaux au sein de la fédération canadienne?
B) La constitution canadienne habilite-t-elle, soit par statut, convention ou autrement, le Sénat et la Chambre des Communes du Canada à faire modifier la constitution canadienne sans l'assentiment des provinces et malgré l'objection de plusieurs d'entre elles de façon à porter atteinte:
i) à l'autorité législative des législatures provinciales en vertu de la constitution canadienne?
ii) au statut ou rôle des législatures ou gouvernements provinciaux au sein de la fédération canadienne?
C) Je conclus qu'il y a lieu pour cette Cour de répondre à la question A comprenant les deux parties i) et ii).
A cette question A formulée en deux parties, je répondrais par l'affirmative. D'ailleurs, en répondant par l'affirmative à la partie i), la réponse me paraît devoir être la même pour la partie ii), laquelle ne semble être que le corollaire de la première.
Il ne me paraît pas indispensable de faire une démonstration exhaustive et cela d'autant moins qu'il n'y a pas lieu de spéculer sur toutes les conséquences d'ordre juridique que pourrait possiblement entraîner l'entrée en vigueur de la Loi sur le Canada et de la Loi constitutionnelle de 1981.
Pour les fins de ma réponse, je me bornerai à certains aspects de la Charte des droits et libertés, laquelle doit faire partie de la Loi constitutionnelle de 1981.

telle que déposée par le Ministre de la justice devant le comité mixte spécial de la constitution avant le 21 janvier 1981, date du renvoi amendé.
Un des principaux effets de telle charte serait de substituer à la suprématie législative des législatures, dans les domaines qui sont de leur compétence exclusive, la suprématie des tribunaux.
Il ne s'agirait plus seulement pour les tribunaux d'avoir à se prononcer sur la constitutionnalité d'une législation fédérale ou provinciale, comme les Cours de justice sont appelées à le faire souvent dans le contexte actuel, mais de pouvoir faire échec à toute violation des dispositions de la Charte, que telle violation soit imputable à l'autorité fédérale, ou à l'autorité d'une province.
S'il était besoin de mentionner deux cas précis où le projet de charte des droits et libertés pourrait porter atteinte à l'autorité législative des législatures, on pourrait se référer à l'article 23 de la Charte, lequel se lit ainsi:
Droits à l'instruction dans la langue de la minorité.
23. (1) Les citoyens canadiens:
a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité linguistique française ou anglaise de la province où ils résident,
b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité linguistique française ou anglaise de la province, ont, dans l'une ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue.
(2) Les citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en français ou en anglais au Canada ont le droit de faire instruire tous leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de cette instruction.
(3) Le droit reconnu aux citoyens canadiens par le présent article de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité française ou anglaise d'une province s'exerce s'ils résident dans une région de la province où le nombre d'enfants de citoyens qui ont ce droit est suffisant pour justifier la prestation dans cette région, sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité.
Pour bien saisir comment ledit article

23 de la Charte pourrait porter atteinte à la suprématie législative des législatures, il n'y a qu'à faire référence à l'article 93 de la Constitution actuelle, qui confère à la législature de chaque province l'autorité exclusive de légiférer en matière d'éducation, sous réserve de certaines dispositions dont la discussion ne serait pas pertinente en la présente affaire.
De surcroît, la Charte pourrait porter atteinte aux droits des législatures provinciales quant à la propriété et aux droits civils, lesquels sont de la compétence exclusive des provinces de par l'article 92 (13) de la Constitution actuelle.
Pour résumer ma pensée, je ne crois pas devoir élaborer sur tous les points soumis; pour les considérations qui précèdent, je répondrais par l'affirmative aux sous-questions i) et ii) de la question A.
La seconde question:
B) La constitution canadienne habilite-t-elle, soit par statut, convention ou autrement, le Sénat et la Chambre des Communes du Canada à faire modifier la constitution canadienne sans l'assentiment des provinces et malgré l'objection de plusieurs d'entre elles de façon à porter atteinte:
i) à l'autorité législative des législatures provinciales en vertu de la constitution canadienne?
ii) au statut ou rôle des législatures ou gouvernements provinciaux au sein de la fédération canadienne?
Avant de tenter de répondre à la seconde question, il y a peut-être lieu de rappeler que l'opinion de la Cour doit s'appuyer sur des motifs d'ordre strictement juridique et non d'ordre politique. Au surplus, notre réponse constitue une opinion et non un jugement susceptible d'exécution.
A la lumière des textes législatifs et des autorités ci-dessus, je considère bien fondée la première proposition des provinces quant au caractère fédératif de la constitution canadienne et quant à la souveraineté législative des provinces dans les domaines relevant de leur compétence exclusive.
Examinons séparément chacun des éléments de la deuxième proposition (des provinces)
a) La constitution canadienne:
Il est acquis que l'A.A.N.B. ne contient pas de formule générale d'amendement et que le Parlement, en dehors des matières qui relèvent de sa compétence exclusive, ne peut procéder

au Canada à modifier la Constitution.
C'est ce qui ressort du récent arrêt de la Cour suprême du Canada dans l'affaire du renvoi relativement à la Chambre haute. (supra)
b) Les principes du fédéralisme:
Si la fédération canadienne est constituée d'un pacte — et uniquement d'un pacte (je reviendrai plus loin sur cette notion) — la conclusion pourrait s'imposer qu'une des parties au pacte ne pourrait unilatéralement le modifier ou le faire modifier sans l'assentiment des autres parties à la convention.
c) Les précédents:
A mon avis, l'argument des provinces sur ce point est loin d'être concluant. Depuis l'entrée en vigueur de l'A.A.N.B. le 1er juillet 1987, la constitution du Canada a été modifiée à 22 reprises.
Comme on le voit, la majorité des modifications apportées à la constitution depuis 1867 l'a été sans l'assentiment de toutes les provinces et, dans certains cas, malgré leur opposition.
b) Les arrêts des tribunaux:
A l'appui de la thèse des provinces, on nous réfère de nouveau à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire du Renvoi sur la compétence du Parlement relativement à la Chambre haute (supra) en citant un passage que nous lisons à la page 56 du sommaire, savoir:
"Par ailleurs, même si le par. 91 (1) a donné à la Reine, de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes, le pouvoir de modifier la "constitution du Canada" sauf en certaines matières désignées expressément, il ne donne pas le pouvoir de modifier l'A.A.N.B."
e) Les opinions des auteurs en droit constitutionnel:
On peut référer aux autorités suivantes:
Where, Federal Government — 4e ed. p.
"Canada provides an interesting example, for here the requirements of federalism are carried to an extreme conclusion. No authority in Canada — government or electorate — has power to alter the division of powers between Dominion and provincial governments."
(soulignement ajouté)
Dans le Livre blanc de l'Honorable Guy Favreau (supra), il y est dit que le quatrième principe à suivre sur la pro-

cedure de modifications à la Constitution serait le suivant:
"Quatrièmement, le Parlement du Canada ne procède pas à une modification de la Constitution intéressant directement les rapports fédératifs sans avoir au préalable consulté les provinces et obtenu leur assentiment. Ce principe ne s'est pas concrétisé aussi tôt que les autres, mais, à partir de 1907 et en particulier depuis 1930, il a été de plus en plus affirmé et accepté. Il n'a pas été facile, cependant, de préciser la nature et l'étendue de la participation provinciale à la procédure de modification.
De ces autorités, il me paraît évident que le Parlement ne peut, sur le strict plan juridique, procéder à amender au Canada, la Constitution canadienne dans les matières qui affectent la compétence des provinces.
En dernière analyse, mes conclusions peuvent se résumer comme suit:
1. — Que l'on soit d'accord ou pas avec la forme ou le contenu de la résolution déposée devant les deux Chambres fédérales, cette résolution n'est pas sujette au droit de regard des tribunaux, qui n'ont pas non plus à se prononcer sur les mesures législatives que peut ou pourrait adopter le Parlement du Royaume-Uni.
2. — Que l'on souscrive ou pas à la théorie du pacte fédératif, force est de reconnaître que, sur le plan juridique, l'A.A.N.B. est une loi, laquelle ne peut être modifiée ou abrogée que par une autre loi émanant de la même autorité législative, qui a adopté la loi initiale, c'est-à-dire le Parlement du Royaume-Uni.
3. — Quant à la formule utilisée et consacrée par l'usage depuis 1875, pour inviter le Parlement anglais à modifier la Constitution canadienne, c'est celle de l'Adresse commune des deux Chambres fédérales à Sa Majesté la Reine.
Comme conclusion, j'ajouterais, sur le plan juridique toujours, que la démarche constitutionnelle du gouvernement fédéral — même si elle est à caractère unilatéral — s'inscrit dans la légalité.
En terminant, je réponds donc aux questions soumises de la façon suivante:
Question A:
i) oui
ii) OUI
Question B:
i) oui
ii) oui

Dissidence Une démarche juridiquement injustifiable

par Claude Bisson,
juge de la cour
d'appel du Québec

(...) Le Canada n'est qu'une quasi-fédération entre autres parce que les provinces ont accordé à l'autorité centrale:
1. — La nomination des lieutenants gouverneurs ainsi que leur subordination, jusqu'à un certain point (articles 58, 59, 60 et 67 et 90 A.A.N.B.).
2. — La nomination des juges des Cours supérieures provinciales (article 96 A.A.N.B.).
3. — Le pouvoir de réserve et de désaveu des lois provinciales (article 90 A.A.N.B.).
4. — Le pouvoir déclaratoire (article 92.10c A.A.N.B.).
5. — Le pouvoir d'urgence qui a été reconnu en certains cas et avec certaines limites par les tribunaux comme un corollaire du préambule de l'article 91 A.A.N.B.(1).
Toutes ces réserves ou si l'on peut ainsi parler, ces aliénations se retrouvent à l'A.A.N.B., 1867 mais il est important de noter qu'elles sont le fruit du consentement de ceux qui allaient devenir les partenaires.
Il suffit de lire les Résolutions de Québec et de Londres pour s'en convaincre.
Autre élément important, elles n'affectent pas les compétences législatives des provinces sauf le pouvoir de réserve et de désaveu qui est beaucoup plus théorique que pratique et qui, faut-il le souligner, assujettit également, de façon tout aussi théorique, le Parlement du Canada au Parlement du Royaume-Uni, par le jeu des articles 55, 56 et 57 A.A.N.B.
Quant au pouvoir déclaratoire, il ne s'applique, suivant le texte même de l'article 92.10c, qu'à des
"Travaux qui, bien qu'entièrement situés dans la province, seront, avant ou après leur exécution, déclarés par le Parlement du Canada profiter au Canada en général ou à deux ou plusieurs provinces".
Pour résumer, certes le Canada de 1867 n'était qu'une quasi-fédération mais c'est ainsi que les partenaires l'ont voulu et ce système n'affectait pas les compétences législatives exclusives que les partenaires ont voulu accorder aux deux ordres de gouvernement. (...)
Etant acquise la souveraineté législative des provinces au même titre et sur un même pied d'égalité que la souveraineté législative du Parlement du Ca-

nada, dans leurs domaines respectifs, j'exprime l'avis que sur le plan juridique ni l'un ni l'autre des deux ordres, soit le Parlement du Canada soit une législature provinciale ne peut agir de telle sorte que, sans le consentement de l'autre, soit modifié ou enlevé l'un ou l'autre des éléments de la compétence législative de ce dernier.
Le Procureur général du Canada prétendant que le Parlement du Royaume-Uni ne peut refuser d'accéder à une demande de modification à l'A.A.N.B. contenue dans une Résolution conjointe du Sénat et de la Chambre des Communes, il m'apparaît contraire à la Constitution que lorsqu'une telle modification affecte la compétence législative des provinces ou affecte leur statut ou rôle dans la fédération, tels que conçus dans les années 1860 et consacrés législativement par l'A.A.N.B., cette demande puisse se faire sans le concours des provinces. (...)
Il me semble qu'une façon efficace de tester la valeur juridique d'une démarche est d'en pousser la démonstration jusqu'à sa limite et d'en constater le résultat.
Dans cette perspective, s'il est juridiquement permis à l'autorité centrale de solliciter unilatéralement et malgré l'objection des provinces des modifications à l'A.A.N.B. dans des domaines qui relèvent de la compétence législative exclusive et souveraine des provinces et de faire apporter de la même manière des changements substantiels dans le statut et le rôle des provinces au sein de la fédération — démarche à laquelle Londres ne peut refuser d'accéder, suivant la thèse du gouvernement central —, il s'ensuit logiquement qu'Ottawa peut, en suivant le même processus unilatéral qui ferait fi des objections des provinces, obtenir le transfert de l'article 92 A.A.N.B. à l'article 91 d'un sujet de compétence aussi strictement provinciale comme le sont, par exemple, les institutions municipales (92, 8).
Peut-on penser que les partenaires provinciaux de 1867 ont accordé de tels pouvoirs au Parlement qu'eux ont décidé de créer et qui sans eux n'aurait pas vu le jour.
A moins de nier toute valeur constitutionnelle et juridique aux Résolutions de Québec et de Londres, à moins de repousser comme désormais non valables les principes énoncés dans les arrêts Hodge, Maritime Bank of Canada et Contrôle de l'aéronautique, supra, qui ont défini la suprématie législative souveraine des provinces, il m'apparaît qu'une réponse s'impose: le Parlement du Canada n'a pas la

capacité juridique d'agir comme il le fait présentement.
Une réponse affirmative m'apparaîtrait compromettre gravement, sur le plan juridique, le concept fédératif recherché par ceux qui ont voulu donner naissance au Canada aux Conférences de Québec et de Londres, concept consacré législativement en 1867 par l'A.A.N.B. et auquel ont adhéré les six provinces qui se sont jointes par la suite aux quatre premières.
Reconnaître au Parlement du Canada la capacité juridique de s'adresser à Londres (qui, suivant la thèse fédérale, ne peut refuser de donner suite à une telle demande) pour solliciter — malgré l'objection des provinces — des changements constitutionnels dans des domaines qui touchent à des sujets considérés de compétence législative exclusive des Provinces ou encore qui affectent le statut des provinces dans la Fédération de même que permettre au Parlement d'établir unilatéralement une formule d'amendement à la loi constitutionnelle équivaudrait à dire que le Canada est, à l'heure actuelle, constitutionnellement, un Etat quasi unitaire.
Ceci équivaudrait à ébranler le concept juridique de la compétence législative exclusive des provinces sur des sujets qui leur ont toujours été reconnus législativement.
Ceci équivaudrait à agir comme si le Canada n'était qu'une sorte d'Union législative alors que les partenaires des années 1860 ont expressément repoussé l'Union législative pour opter pour une Union fédérale.
En d'autres termes, reconnaître, malgré l'objection des provinces, le droit du pouvoir central d'agir seul pour faire légiférer le Parlement du Royaume-Uni dans des domaines qui touchent à la compétence législative exclusive des provinces, sanctionner le désir du pouvoir central de faire modifier unilatéralement le statut des provinces dans la Fédération, autoriser une formule d'amendement de la Loi constitutionnelle du Canada sans que tous les partenaires l'aient agréée m'apparaît un exercice qui va à l'encontre de la règle de droit constitutionnel.
Somme toute, si l'on accepte que le Canada est une fédération, on ne saurait en même temps nier à l'un ou l'autre des partenaires voix au chapitre lorsqu'il s'agit d'intervenir dans la compétence législative réservée exclusivement à l'autre partenaire ou encore de modifier le statut de cet autre partenaire dans la Fédération. (...)

A une vingtaine de reprises, entre 1867 et 1964, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a été modifié par le Parlement de Londres.
La question n'est pas de se demander si Londres peut modifier à sa guise une de ses propres lois: tel n'est pas l'exercice que je me propose.
Dans l'examen de l'histoire législative de l'A.A.N.B. depuis 1867, il faut plutôt rechercher s'il y a une reconnaissance de facto du droit d'un des partenaires de solliciter seul une telle modification, particulièrement lorsque cette modification a pour effet de changer le partage des compétences dans des domaines réservés aux provinces, comme par exemple, en matière de langue d'enseignement à l'intérieur des provinces.
Le problème de 1981 se pose d'une façon qui n'a aucun précédent dans l'histoire canadienne.
En effet, depuis 114 ans, jamais une demande de modification à l'A.A.N.B. ou encore un projet de demande n'a fait l'objet d'une contestation aussi vigoureuse, voire d'un déchirement aussi cruel des forces en présence que celui qui se déroule ces jours-ci.
Pour cette raison, les 21 ou 22 occasions où Londres a modifié l'A.A.N.B. font office de valeur relative de précédents.
En l'absence d'une opposition aux modifications, venant de la majorité des provinces et se manifestant aussi bien sur le plan judiciaire qu'ailleurs, on ne peut en conclure qu'une demande de modification peut se faire sans se soucier des opinions des partenaires. (...)
Ayant conclu qu'il est de l'essence du système constitutionnel fédéral canadien qu'un des gouvernements ne peut modifier l'état des choses unilatéralement si ce changement est de nature à affecter les compétences législatives exclusives, le statut qu'il a d'un partenaire, j'ajoute qu'à moins que l'on ne soit dans l'un ou l'autre des cas suivants, il faut répondre non à la question B:
1. — Qu'une disposition législative non équivoque adoptée du consentement des partenaires l'autorise. Il n'y en a pas.
2. — Qu'une forte série de précédents l'autorise. Il n'y en a pas, comme nous venons de le voir.
3. — Qu'il y ait consentement de toutes les parties intéressées. J'ai déjà dit que dans le projet actuel, huit provinces s'y opposent dont six se sont jointes pour la contestation judiciaire.
Sur un autre plan, je note qu'aucune des déclarations des hommes politiques

canadiens, depuis 1867 jusqu'à tout récemment, ne tend à soutenir qu'il peut y avoir action unilatérale dans des sujets comme ceux visés par la Résolution lorsqu'il y a objection des provinces.
Au contraire, la plupart de ces déclarations, ou bien reconnaissent la nécessité d'un concours des provinces ou bien affirment à tout le moins qu'un tel concours est souhaitable. (...)
Il convient de dire un mot des cas où le Parlement du Canada n'a pas entamé le processus d'une adresse à sa Majesté la Reine pour modifier l'A.A.N.B., en raison de l'opposition de certaines provinces.
Je ne soulignerai que le problème de trouver une formule d'amendement qui n'a fait l'unanimité, ni au cours de la décennie 1960 (formule Fulton-Favreau) ni à la Conférence de Victoria 1971 où l'on a failli atteindre l'unanimité, jusqu'au moment où le Québec a retiré son appui à la formule d'amendement proposée, posant comme condition une nouvelle répartition de certains pouvoirs.
En raison de cette opposition, il n'y a pas eu de suite.
Certains ressentiront peut-être un sentiment de frustration devant les tentatives avortées.
Je dois préciser que cette Cour n'est pas appelée à donner son opinion sur le caractère désirable ou indésirable du projet du gouvernement d'Ottawa. Ceci relève clairement du domaine politique qui échappe au pouvoir judiciaire.
J'ajouterais qu'une démarche ne peut acquiescer légitimement lorsqu'elle est illégale et contraire aux principes constitutionnels.
Dans cette perspective, le Parlement du Canada peut-il, pour se donner compétence dans la démarche qu'il a entreprise en octobre 1980, invoquer son pouvoir d'urgence qui lui viendrait du fait que depuis cinquante-quatre ans, on ne s'en-tend sur une formule de rapatriement qui satisfasse tous les partenaires.
Outre que le pouvoir d'urgence ne peut être exercé que pour remédier temporairement à une situation exceptionnelle, il me faut répondre dans la négative car s'il est malheureux qu'on n'ait pu réussir à s'entendre depuis un demi-siècle, je dois souligner que cela ne veut pas dire qu'il y a là autorisation à confier à l'un des partenaires le pouvoir d'agir unilatéralement. Cette impossibilité d'en arriver à un consensus relève du domaine purement politique et ne saurait justifier, sur le plan juridique, une démarche qui ne trouve aucun fondement dans la règle de droit. (...)

Bell ne pénalise pas ses abonnés

LE SOLEIL publiait le 1er avril un article intitulé "Bell Canada: le complexe Napoléon".

Au-delà des opinions personnelles exprimées par votre collaborateur et de questions de perspectives, certaines affirmations rapportées comme des faits ne correspondent pas à la réalité.

M. Soumis déclare que Bell contrôle plusieurs compagnies de téléphone à travers le monde. Cela est faux. Bell ne détient pas d'intérêts dans des compagnies de téléphone à l'étranger du pays.

Il est également faux de prétendre que les abonnés font les frais des "difficultés financières" d'une macédoine d'entreprises. Ce sont les revenus réglementés de Bell qui servent de base au CRTQ pour déterminer les tarifs du service téléphonique. Ces revenus comprennent tous les revenus pro-

venant de l'exploitation du réseau de télécommunications; tous les revenus provenant de la publication d'annuaires; tous les revenus provenant du contrat de Bell en Arabie Saoudite; et une somme équivalente à 15 pour 100 de l'investissement de Bell dans la Northern Telecom.

Bell propose que son taux de rendement soit porté à un niveau de l'ordre de 14,5 à 15 pour 100. Ce taux se comparerait non pas à celui de ses filiales québécoises mais à celui de sa filiale Télébec et à celui de nombre d'autres services publics au pays, tel la compagnie de téléphone de la Colombie-Britannique (14-15% pour 100).

Votre collaborateur indique que M. R.C. Scrivener préside "au destin" de ce qu'il appelle Bell-Northern. M. Scrivener n'exerce plus de fonctions à Bell ou à la Northern depuis deux ans.

Votre collaborateur trouve trop élevés les dividendes aux actionnaires de Bell. La politique de dividendes pratiquée par Bell est simple: il s'agit avant tout de protéger le revenu auquel s'attend l'investisseur contre les effets de l'inflation. Cette politique prend tout son sens quand on sait que plus de 100.000 actionnaires de l'entreprise détiennent moins de 100 actions, c'est-à-dire un placement de \$2.000 ou moins.

Votre collaborateur s'inquiète des prix du pigment qui entre dans la fabrication des téléphones de couleur. Voilà que remonte encore une fois à la surface une vieille légende d'autant plus absurde que les téléphones noirs coûtent plus cher en pigment que les appareils de couleur. Toute cette question de couleur n'a rien à voir avec les relations interfiliales.

Elle s'inscrit tout bonnement dans une politique d'établissement de tarifs qui a été conçue en fonction d'impératifs et de choix collectifs voulant que les revenus d'une gamme de services facultatifs et d'appareils non essentiels puissent subventionner le service téléphonique résidentiel de base.

C'est grâce à l'apport des services d'affaires, de l'interurbain et de la gamme de services à option que l'abonnement au téléphone a pu être maintenu à un prix qui reste parmi les plus bas au monde. Il conviendrait sans doute de rappeler aux lecteurs du SOLEIL que pour chaque dollar de revenu provenant du service résidentiel de base, Bell absorbe \$1,80 en dépenses d'exploitation.

André Villeneuve,
Vice-président adjoint
Montréal

Les handicapés sont perçus comment?

En pleine Année internationale de la personne handicapée, nous avons réalisé un sondage afin de connaître la conception de la population de la région de Québec face aux handicapés physiques. Voici quelques résultats intéressants:

— 99 pour 100 des gens sont favorables aux adaptations des services publics

— 88,4 pour 100 sont prêts à travailler avec une personne handicapée physiquement

— 89,5 pour 100 sont prêts à manger à côté d'une personne handicapée physiquement

— 82,1 pour 100 croient que les personnes handicapées physiquement ont autant de chance de réussir dans leurs études que tout le monde.

— 71,4 pour 100 disent ne pas se sentir mal à l'aise lorsqu'ils rencontrent une personne handicapée physiquement.

Le moins que l'on puisse dire c'est que certaines conclusions sont très lointaines de la réalité. Les gens ont, selon nous, une idée biaisée des personnes physiquement atteintes et même de leurs propres sentiments face à el-

les. Les bonnes intentions ne semblent pas manquer mais il faut pour que cela porte fruit que la population réalise que les personnes handicapées physiquement ont les mêmes besoins que tout le monde.

C'est en pensant qu'il y a présentement 75.000 personnes handicapées physiquement au Québec, que l'urgence d'une intégration pleine et entière se fait sentir. Ces personnes ont des droits mais il devient harassant pour elles de toujours combattre pour les obtenir, tandis que cela va de soi pour les autres citoyens. On ne peut plus ignorer intentionnellement les personnes handicapées physiquement et ainsi continuer à gaspiller ce grand potentiel humain, surtout lorsque l'on pense que demain ce sera peut-être nous qui aurons à assumer un handicap physique.

Groupes d'étudiants en réadaptation
Université Laval
Madeleine Chabot
Marie-Claude Gagné
Paula Gravel
Yves Poulin
Gisèle Roy
Line Caron
Sté-Foy

Manoeuvres déloyales contre le REP à Laval

Je suis étudiant à l'université Laval et je suis en faveur d'une association étudiante. Cependant je me sens dans l'obligation de recourir à un journal extérieur à l'université étant donné les accords répétés à la démocratie dont est entaché un processus référendaire.

Pour situer le lecteur, disons que les étudiants de premier cycle auront eu à se prononcer, du 6 au 9 avril, sur la dissolution de leur association, le regroupement des étudiants de premier cycle (REP) et son remplacement par une "confédération" d'associations de différentes parties de l'université.

Mais le but de cette lettre est de dénoncer le manque flagrant d'équité du processus référendaire. Alors que l'administration de l'université n'a jamais daigné reconnaître le REP, voilà que tout à coup elle donne \$7.000 pour le

comité du oui à la dissolution du REP. Et les tenants du maintien du REP, tels que je suis, n'ont en comparaison aucune "aide". Je ne désire d'ailleurs aucune liaison de dépendance de l'administration. Cependant, je m'élève contre l'inégalité des chances provoquée par le favoritisme de l'administration. Je rappelle l'exemple meilleur donné le 20 mai dernier lors du référendum provincial alors qu'une égalité plus grande était assurée par le gouvernement provincial entre le oui et le non d'alors.

Je dirai également que le comité du oui à la dissolution du REP est seul autorisé à un "affichage illimité" et autres bricoles du genre.

Mais c'est loin d'être tout ce que je dénonce. Toute l'histoire de ce référendum a été préparée sans consulter les membres du REP,

sans tenir les assemblées générales pourtant prescrites par la constitution du REP, sans avertir les créanciers qui seraient concernés par une dissolution de la corporation.

De plus la présentation des faits est fautive lorsqu'on parle de "formation d'une association de campus" comme si le REP n'existait pas. Et surtout la question est mal posée. Le REP est une association générale alors que la "confédération" est plutôt un bureau de liaison entre certaines associations partielles. La question ne devrait pas forcer à sacrifier une ou l'autre possibilité.

Enfin on a refusé de publier un texte que j'ai soumis au journal universitaire Au fil des événements pour la raison que c'était un deuxième texte d'une même personne. Dans le contexte, ce motif louable accentue la disproportion des moyens accordés au oui et au non. Mais il y a plus. J'avais dit que je savais qu'il y aurait un spécial pour le oui dans le Fil aussi je ferais contrepoints (si peu d'ailleurs). On me répond plutôt qu'il n'y aurait qu'un "petit point de vue pour le oui". Or tel n'est pas le cas le 2 avril où le oui a son spécial. Et même une personne qui avait en même temps que moi pour le non, elle, écrit un texte pour le oui après avoir eu déjà de la publicité. Cette personne pour le oui a droit à une deuxième fois et moi non. Drôle d'égalité. Et on juge prioritaire et actuel le oui alors le non est relégué aux oubliettes. Bien sûr je n'ai pas les finances du oui pour être présent partout plusieurs fois. Rappelons que le oui est financé totalement de milieux extérieurs aux étudiants de l'université puisqu'il s'agit de l'administration ou d'associations extérieures si je ne me trompe (mais je n'ai pas les

moyens fournis par l'administration).

Il aurait fallu voter non à la dissolution du REP.

Jean Dionne
membre du REP
Sillery

Qui est le chanteur Gil Cerisay?

Québec, petite ville souvent oubliée lorsqu'il s'agit de manifestations culturelles, a eu droit durant la même semaine à deux premières dans le monde du spectacle. Après le lancement des Plouffe mardi soir dernier, avait lieu le vendredi suivant au Café Classique, rue de la Couronne, la première nord-américaine du spectacle de Gil Cerisay, chansonnier français. L'événement mérite d'être souligné au grand public québécois, étant donné la haute qualité du travail que Cerisay fait ainsi que la possibilité qu'il nous sera donné de l'entendre ou de le réentendre dans les jours qui suivent.

A peu près inconnu au Québec, Cerisay chante en France depuis plusieurs années déjà. Agé à peine de 25 ans, il a commencé tôt une carrière qui l'a graduellement amené à raffiner son produit tant sur le plan musical, idéologique que poétique. C'est principalement par le biais des Maisons de la culture que Gil Cerisay a d'abord pris contact avec le public français; mentionnons en passant que Cerisay a presque toujours chanté pour des publics non spécialisés bien qu'il lui arrive occasionnellement de chanter lors de regroupements du mouvement homosexuel français. Après de tous ses publics l'accueil est généralement positif.

On ne sait pas où exactement commencer pour définir Cerisay. Il nous apparaît d'abord comme un "chanteur à textes"; sa poésie simple, franche et efficace soutient bien l'expression de son vécu humain et de sa réflexion sociopolitique bien articulée.

Cerisay, chanteur français d'après mai 68 possède cette parenté avec les autres chanteurs français revendicateurs et anarchisants dont un des plus connus ici est sûrement Léo Ferré. D'ailleurs, de

ce dernier on constate des influences tant musicale que poétique. Digne représentant du "protest song" français, Gil Cerisay est aussi l'affirmation et l'expression, belles et poétiques, du sentiment amoureux actualisé. Le social et le politique et toutes les limites qu'ils imposent n'ont pas réussi à faire taire en lui l'amour fondamentalement humain qui le motive; il y a donc dans son répertoire de très belles chansons d'amour qui dépassent l'oppression vécue. L'universalité du sentiment alors exprimé malgré les embûches nous rejoint tous.

Lorsqu'on parle du spectacle de Gil Cerisay, il est impossible de passer sous silence le support musical important qui est accordé aux textes. Cerisay qui s'accompagne lui-même au piano conclut un mariage fort heureux avec son violoniste Gilles Fournier. Les vibrantes sonorités du violon rehausse avec émotion et emportement la défense et l'illustration des textes du chansonnier; loin des sanglots longs, l'accompagnement au violon accentue parfois de façon percutante la sensibilité à fleur de peau déjà si authentique et rebelle. On se sent rejoint dans toutes les dimensions de notre être.

Le tandem Cerisay-Fournier est donc à voir et surtout à entendre; ce sera sûrement une des meilleures manifestations de la nouvelle culture gaie qu'il nous sera donné d'entendre cette année à Québec. C'est à conseiller à tous ceux et celles que la belle chanson intelligente intéresse et qui sont aussi sensibles aux luttes individuelles et collectives qu'on doit tous mener à des degrés et à des moments divers pour pouvoir réaffirmer notre droit d'aimer.

Jacques Benoit
Québec

Les épileptiques doivent apprendre à vivre leur condition

Cette lettre constitue une réponse à l'opinion parue dans la page des lecteurs de votre journal le 13 mars dernier et intitulée "Qui suis-je?"

Cette lettre dont l'auteur est épileptique et membre du conseil d'administration du Regroupement pour l'épilepsie de Québec dénonçait la discrimination dont les épileptiques sont victimes, en particulier au niveau de l'emploi, et qu'il fallait donc les "protéger" et leur garantir les mêmes avantages sociaux que les autres individus "classés" handicapés.

Moi-même, je suis épileptique, et je suis bien placé pour en parler de cette discrimination-là, car je l'ai vécue. Combien d'emplois m'ont-on poliment refusés parce que j'étais épileptique. Un cas est digne de mention: l'an dernier, j'ai presque obtenu un emploi de préposé aux bénéficiaires dans le plus grand institut psychiatrique de la région de Québec. Le directeur du personnel m'avait même fourni mon horaire de travail. Il ne restait qu'une simple formalité: l'examen psychologique et physique. L'attitude du directeur changea alors du tout au tout lorsque par franchise, imprudence ou ignorance, je

l'ai informé que j'étais épileptique. A partir de ce moment, je n'étais plus apte à remplir cet emploi. Il me proposa cependant un éventuel emploi à la buanderie (par hasard je n'ai jamais eu de nouvelle au sujet de cet emploi) où je ne serais pas un risque à la sécurité et où, surtout, selon ses propres dires "je ne serais pas vu".

Cette attitude est caractéristique de l'ignorance de la société envers l'épilepsie et donc du rejet qui en découle.

Mais est-ce bien en réclamant des avantages sociaux qui ne sont trop souvent qu'une charité institutionnalisée accompagnée d'un contrôle du gouvernement que cette ignorance sera surmontée?

Je crois, moi, que c'est par l'éducation que nous pourrions nous débarrasser de ces préjugés, mais pas n'importe laquelle forme d'éducation. Certainement pas celle des "spécialistes" qui l'ont apprise dans les livres. Cette éducation doit venir des véritables spécialistes, c'est-à-dire des épileptiques qui doivent eux-mêmes apprendre à vivre leur condition et apprendre aux autres à accepter sans apitoiement.

Il faut arrêter de classer les individus en groupes: tel épileptique-non épileptique, handicapé-non handicapé, normal-anormal, malade en santé, etc... Je crois moi que tout le monde devrait bénéficier des mêmes avantages sociaux, peu importe le statut qui nous est plaqué.

Ce n'est pas seulement à l'égard des épileptiques et des handicapés que l'attitude de la société doit changer. Il n'y a pas de ceux qui ont un soi-disant "handicap" qui dérangent la société et l'obligent à se remettre en question. Je pense ici aux homosexuels, aux prisonniers de nos institutions péni-tentiaires ou psychiatriques et à tous les marginaux qui sont stigmatisés par la société parce que différents.

Finalement, si nous prenons tous ceux qui sont considérés comme "anormaux" ou "marginaux", on se rend compte qu'ils forment la véritable majorité dans la société. On peut alors se demander ce qui constitue la norme.

Claude Dimitroff
Québec



Des médecins se justifient

jusqu'au bout c'est qu'on nous donne les moyens de recruter rapidement les quelque trente (30) médecins qui manquent à Rouyn-Noranda pour assurer à la population tous les services auxquels elle a droit. Cette demande est urgente car les médecins finissant leurs études en juin, il faut aller les trouver rapidement avec des offres qu'ils ne peuvent pas refuser, sinon, tous nos efforts auront été vains. Nous tiendrons le coup le plus longtemps possible mais nous ne pouvons rien faire pour retenir les médecins qui ont déjà annoncé leur départ ni ceux qui y réfléchissent sérieusement.

Il y a un an, à l'occasion de la crise en anesthésie, nous avions déjà signalé l'imminence d'une "crise" dans les autres spécialités mais surtout en médecine générale. En plus de signaler nous-mêmes à l'attention des fédérations et du gouvernement que la situation devenait dangereuse, nous avons demandé au Centre hospitalier et au CRSSS d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour apporter une solution rapide. A l'aide des dossiers montés au cours des années et d'une évaluation globale récente de tous les problèmes liés au recrutement et à la rétention des médecins, les responsables régionaux n'ont pu obtenir de réponses adéquates quant à des moyens efficaces pour régler le problème à court terme. On n'a pu que constater que les ententes actuelles n'avaient qu'accentué la disparité des conditions de travail entre les régions centrales et périphériques.

Nous avons pris connaissance de la réponse du ministre Lazure au cri d'alarme qui lui était transmis par le conseil d'administration. Malheureusement, les solutions qu'il proposait n'étaient pas neuves du tout, avaient fait l'objet d'examen sérieux depuis près d'un an et s'étaient avérées largement inadéquates.

Nous trouvons absolument déplorable les rumeurs entretenues auprès de la population à l'effet qu'il s'agirait d'une manoeuvre po-

litique et nous n'avons, vous pouvez nous en croire, aucune affinité avec la Brinks. Jamais nous n'aurions osé profiter d'une campagne électorale pour obtenir des avantages pour nous-mêmes. A preuve: après avoir démissionné, nous avons préféré concentrer tous nos efforts sur les services à la population la plus malade au centre hospitalier alors qu'il aurait été beaucoup plus rentable financièrement de nous retirer confortablement dans nos cabinets privés sans avoir à travailler la nuit ni les fins de semaine.

Nous avions mis tous nos espoirs sur la formation du comité ad hoc mais nous sommes aperçus que les gens siégeant sur ce comité n'avaient aucun pouvoir décisionnel et rien de nouveau à proposer.

Les médecins
démissionnaires du CHRN
par Yvan Amyot, m.d.

A-t-on oublié son serment d'Hippocrate, à Rouyn?

"Je jure par Apollon, médecin, par Esculape, par Hygie et Panacée, par tous les dieux et toutes les déesses, les prenant à témoin que je remplirai, suivant mes forces et ma capacité, le serment et l'engagement suivants:

"Je dirigerai le régime des malades à leur avantage, suivant mes forces et mon jugement, et je m'abstiendrai de tout mal et de toute injustice.

"Si je remplis ce serment sans l'enfreindre, qu'il me soit donné de jouir heureusement de la vie et de ma profession, honoré à jamais parmi les hommes; si je le viole et que je me jure, puissé-je avoir un sort contraire!"

Les médecins de Rouyn-Noranda ont-ils oublié ce serment d'Hippocrate qu'ils ont prêté à la fin de leurs études médicales avant de pratiquer?

Retirer massivement leurs services, n'est-ce pas faire du mal aux malades qui dépendent d'eux pour être soulagés et guéris?

Cette obligation morale que les médecins assument de se mettre au service des malades ne lie-t-elle pas leur conscience et n'est-elle pas plus forte que toute loi humaine qui pourrait les y obliger?

notre bien-être, combien nous comprenons les frustrations de ces médecins devant les lenteurs gouvernementales à apporter une solution à l'insuffisance de personnel médical dans les régions éloignées.

Mais les griefs légitimes des médecins ne sauraient jamais justifier l'abandon des malades à leur sort.

Par ailleurs, ce problème de pénurie de médecins qui se présente non seulement à Rouyn-Noranda mais aussi dans d'autres régions éloignées telles que la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent doit recevoir une attention immédiate de la part du gouvernement. Des personnes et des groupes responsables ont déjà mis de l'avant des propositions de solution pour inciter les médecins à s'établir dans ces régions — avantages financiers, service obligatoire dans les régions éloignées de jeunes diplômés en médecine, ... En collaboration avec la profession médicale, le gouvernement se doit de mettre au point les solutions à ce problème.

Entre-temps, nous demandons aux médecins de Rouyn-Noranda de se souvenir que les malades ont besoin d'eux et de se montrer dignes de leur vocation de service... et ils seront "honorés à jamais parmi les hommes".

Claude Brunet
Président
Comité provincial
des malades

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6

Colloque sur la criminalité économique

La délinquance économique coûte très cher

par Michel TRUCHON
envoyé spécial du Soleil
NICOLET — La criminalité économique et d'affaires est sans doute la forme de délinquance qui coûte le plus cher à la société et qui donne le plus de maux de tête à ceux chargés de la réprimer et de la prévenir.

Consciente qu'une étroite collaboration entre les différents paliers d'enquête est de plus en plus nécessaire, la Sûreté du Québec tenait cette semaine son deuxième colloque sur la criminalité économique. S'y réunissaient policiers, enquêteurs des ministères et enquêteurs des institutions financières, tant du domaine public que de l'entreprise privée.

Ces trois journées d'étude ont pris fin hier à l'Institut de police de Nicolet. Quelque 180 participants, représentant plus de 70 organismes différents, ont scruté à la loupe, dans quatre groupes de travail, les problèmes causés par les infractions aux lois protégeant le consommateur, les fraudes bancaires, les banqueroutes et l'abus de confiance.

Deux points sont ressortis des diverses interventions et suggestions: les outils pour lutter contre les "criminels à col blanc" doivent être améliorés, et ceux chargés d'appliquer la loi devraient avoir l'occasion de se rencontrer plus souvent pour apprendre à se mieux connaître.

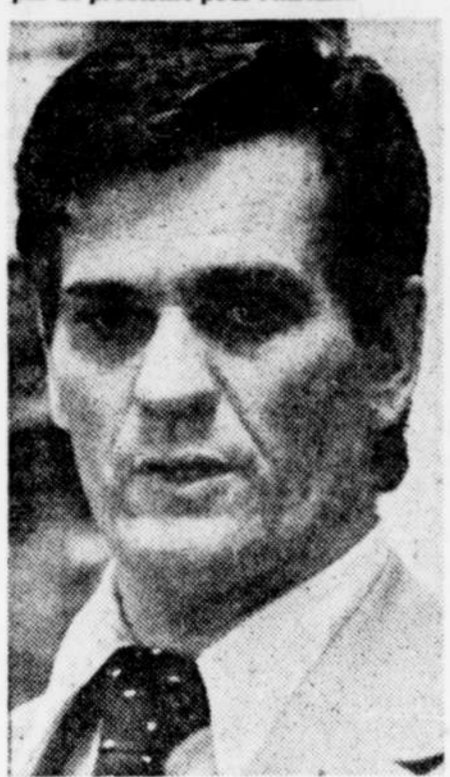
En matière de protection du consommateur, les participants se sont demandé s'il n'y avait pas trop de lois régissant ce domaine ou s'il n'y avait pas lieu de les modifier ou de les simplifier.

Une chose est certaine, selon Me Paul Monty, du service des affaires pénales au ministère québécois de la Justice, c'est que les lois les plus complètes qui soient ne pourront jamais tout prévoir, et que de toute façon, il y aura toujours des gens assez intelligents pour trouver un moyen de les contourner.

Quant aux policiers, ils aimeraient avoir les mêmes pouvoirs que les enquêteurs des commissions gouvernementales, quand ils travaillent dans un secteur donné. Le détective Jacques Simoneau, de la police de Québec, a de plus suggéré que les lois suivent l'évolution du crime.

Selon lui, les policiers devraient être consultés quand vient le temps de rédiger une loi comme celle en préparation sur la publicité sympathique.

Le pilote de ce projet de loi, M. Jacques Dagenais, a répondu que la consultation des policiers avait été oubliée et que l'erreur serait réparée. Le projet de loi sera présenté à la session de septembre et ne rencontre pas de problème pour l'instant.



M. Jacques SIMONEAU

Cartes de crédit

L'une des principales fraudes bancaires est commise à l'aide de cartes de crédit volées. Les banques ne semblent d'ailleurs pas trop se soucier de ces fraudes, selon le sergent Guy Magnan, de l'unité des crimes économiques de la SQ à Montréal.

Ces fraudes ont pourtant représenté une perte de plus de \$6 millions en 1980 pour les sept banques émettrices de cartes de crédit au Québec. Et cela ne comprend pas les pertes des autres compagnies, pertes atteignant 1 pour 100 de leur chiffre d'affaires pour les cartes de crédit.

Les participants au colloque ont recommandé que les banques, avant d'implanter de nouveaux systèmes de crédit, consultent la police en vue d'éliminer les moyens de fraude.

Les banqueroutes

M. Guy Ferland, comptable au service des fraudes et faillites du ministère de la Justice, rappelle, lui, que les chevaliers de l'industrie, même s'ils sont "victimes" de plusieurs faillites, continuent d'oeuvrer dans le milieu sans qu'il soit possible de les contrer.

Les participants à l'atelier sur les banqueroutes ont souligné qu'il y a

trop de lois pas assez claires dans ce domaine, des lois pas assez dures, pas assez efficaces.

Les faillites sont peut-être l'une des facettes du crime d'affaires les plus difficiles à résoudre, car souvent on connaît bien le criminel mais on a de la difficulté à identifier le crime lui-même.

De plus, selon les participants, l'obtention facile de crédit est un encouragement à la fraude.

Abus de confiance

Les spécialistes se sont également posés des questions sur l'exemplarité des sentences en matière d'abus de

confiance. "Plus on est instruit, plus on devrait être condamné sévèrement", ont soutenu certains participants.

Parmi les suggestions formulées, on se demande s'il n'y aurait pas lieu de modifier certaines des lois touchant l'abus de confiance, afin d'en faciliter l'application.

Les participants au colloque aimeraient aussi qu'on crée un comité formé de représentants des ministères du Revenu et de la Justice pour évaluer, analyser et établir les paramètres d'une collaboration plus étroite tout en respectant la confidentialité de certaines informations détenues par le Revenu.

Accélérer la réforme du droit pour combattre le crime "à col blanc"

par Michel TRUCHON
envoyé spécial du Soleil

NICOLET — Découvrant le crime économique comme un fléau des temps modernes, le sous-ministre québécois de la Justice, Me Daniel Jacoby, considère la prévention et la répression de cette criminalité comme devant être une priorité des années 1980.

Me Jacoby qui portait la parole devant les participants au deuxième colloque sur la criminalité économique et d'affaires, hier, à Nicolet, est d'avis qu'il faudrait accélérer la réforme du droit relié directement ou indirectement au crime "à col blanc", notamment par une révision plus hâtive du code pénal dans ce domaine et un réexamen du rôle du droit pénal comme mode de sanction des crimes économiques.

Le sous-ministre de la Justice suggère également de perfectionner les outils de mesure dans ce domaine, de manière à mieux cerner l'ampleur des coûts que ce genre de crime engendre, tant pour le citoyen, que pour le secteur privé et le secteur public.

Campagne d'information

"Une fois que l'on aura déterminé les coûts directs et indirects de la délinquance économique, il faudrait être en mesure d'orchestrer une campagne d'information destinée non seulement à l'entreprise privée ou au secteur public, mais également axée sur les citoyens", dit Me Jacoby.

Car selon lui, seule une prise de conscience du phénomène par le public peut provoquer les changements dans les attitudes et faire en sorte que ce type de délit fasse l'objet d'une authentique réprobation sociale. "Réprobation qui sera, à mon avis, un moteur essentiel pour l'injection des ressources adéquates en matière de prévention et de détection", dit-il.

Indemniser les victimes

Me Daniel Jacoby pense qu'il est temps de s'interroger sur l'opportunité de créer un régime



Me Daniel JACOBY

d'indemnisation des victimes de crimes économiques. "Il ne faut pas centrer uniquement nos efforts sur le délit lui-même ou le délinquant, mais avoir une préoccupation sociale envers les victimes, si nombreuses dans ce genre de délit."

En outre, selon le sous-ministre de la Justice, il conviendrait que les différents organismes voués à la formation et au perfectionnement de la magistrature mettent davantage l'accent sur les aspects financiers et criminologiques de la délinquance économique, de façon que les juges appelés à entendre des causes de cette nature voient leur tâche facilitée et acquièrent une meilleure compréhension des dossiers.

Me Jacoby aimerait également que l'on renforce les effectifs au niveau des substituts du procureur général, et que l'on mette à leur disposition les outils qui s'imposent et la formation et le perfectionnement auxquels ils ont droit pour devenir de véritables procureurs spécialisés en la matière. Selon lui, les efforts déjà amorcés dans ce sens doivent être poursuivis.

Enfin, précisant que la prévention et la détection du crime économique supposent une certaine décentralisation, le sous-ministre de la Justice pense qu'il faut encourager les forces policières à se sensibiliser au phénomène de ce type de délinquance.

Péladeau: les tabloïds sont voués au succès

OTTAWA (d'après PC) — Le président de la société Québecor, M. Pierre Péladeau, croit que les quotidiens du matin de format tabloïd sont voués au succès à cause de l'influence de la télévision sur la façon dont les gens voient le monde.

Devant la commission d'enquête Kent sur les journaux, M. Péladeau a affirmé hier qu'à regarder jusqu'à quatre heures de télévision chaque soir, on s'habitue à une formule dy-

namique de divertissement. Les tabloïds offrent une formule comparable à celle de la télévision, du fait qu'ils sont "très dynamiques et rapides" comparés aux quotidiens grand format.

"Les tabloïds de masse sont la formule de l'avenir et les Etats-Unis offrent un marché beaucoup plus important", a-t-il dit, ajoutant que Philadelphie compte huit millions d'habitants dans un rayon de 50 milles.

Le président de Québecor a d'autre part affirmé que ses rédacteurs "sont plus ou moins satisfaits" du service français de La Presse Canadienne.

"Ils ne reçoivent pas ce dont ils ont vraiment besoin", a-t-il ajouté, précisant que son quotidien de Montréal débourse quelque \$500,000 par année pour le service de la PC.

M. Tom Kent, président de la commission d'enquête sur la presse écrite, a justement croisé le fer hier avec le président de l'agence de nouvelles nationale, la Presse Canadienne, face à la question de savoir si la PC est un monopole.

"C'est une question très délicate et je ne veux pas qu'elle reste sans réponse", a répondu M. Goodman. La PC n'est pas un monopole. Evidemment, ce serait avantageux d'avoir trois ou quatre agences de presse mais quel qu'un doit payer pour avoir plusieurs voix. Dans les faits, le Canada n'est capable de faire vivre qu'une seule agence.

M. Kent a répliqué: "Dans la tradition des journaux canadiens, la plupart d'entre eux, en décidant d'être membres de la PC, s'engagent obligatoirement à ce que tout leur système de cueillette de l'information soit au service de la PC et de personne d'autre."

"Vous avez servi l'argument voulant qu'il est préférable de n'avoir qu'une seule grande agence au Canada. C'est le même argument utilisé par Air Canada il y a 20 ans pour dire que le pays ne pouvait se permettre le dédoublement qu'impliquent deux gros transporteurs."

"Ne croyez-vous pas qu'il y aurait un meilleur service s'il y avait de la concurrence?" a demandé M. Kent.

Auparavant, l'agence United Press Canada avait affirmé qu'elle était prête à recevoir de l'aide de l'Etat pour survivre et offrir "une concurrence nécessaire" à la PC.

La PC est une compagnie sans but lucratif appartenant à 110 quotidiens canadiens qui paient chacun pour le service un abonnement suivant l'importance du tirage. UPC est une société commerciale vendant ses nouvelles à 25 clients canadiens.

La pilule ne serait pas cause du cancer du sein

HAMILTON (d'après PC) — Les risques associés à la pilule anti-conceptionnelle seraient moins élevés que les chercheurs ont d'abord pu le croire. C'est l'affirmation qu'ont pu entendre hier, les participants à un séminaire sur la contraception.

Ce séminaire est commandité par Ortho-pharmaceutique (Canada), une compagnie qui fabrique des anovulants, et par l'université McMaster, à Hamilton.

Le Dr Abe Mickal, de l'université de la Louisiane, a déclaré aux médecins et infirmières participants que jusqu'à maintenant les études ne justifiaient pas les craintes que la pilule soit une cause de cancer du sein.

Selon le Dr Mickal, les fumeuses qui prennent des anovulants sont plus sujettes aux problèmes cardio-vasculaires. De même, les risques sont plus grands pour les femmes de plus de 35 ans qui prennent des anovulants.

Au moins 40 pour 100 des femmes qui prennent ou ont pris la pilule voient apparaître des taches brunes sur leurs joues ou leurs fronts, a dit le Dr Ronald Rosenthal de l'université McMaster. Par contre, les anovulants, qui contiennent un taux élevé d'oestrogène, peuvent réduire l'acné, parce qu'ils réduisent la production de sébum.

Le Dr Diane Ingram a déclaré que la pilule est souvent blâmée à tort comme étant la cause de vaginites, une inflammation du vagin. Les vaginites sont plutôt causées par une grande activité sexuelle, qu'elle peut être la conséquence de l'utilisation d'anovulants.

Le Dr Corinne Devlin a quant à elle vanté les mérites de la contraception naturelle, trop souvent négligée par les médecins.

(Annonce)

Plan de Recette à domicile pour perdre la graisse disgracieuse

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Établissez-vous-même ce plan de recette. C'est très facile — et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe deux fois par jour et suivez le plan Naran. Si votre premier achat ne vous montre pas le moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne, si les livres et les poudres réduisibles de graisse superflue ne semblent pas disparaître comme par magie — du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez la méthode facile recommandée par les nombreux personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme la cellulite disparaît vite — combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

avez-vous le goût du
SOLEIL
abonnez-vous!
647-3333

Florence Cardoso, prop.
ESTHÉTICIENNE
TECH. ÉLECTROTHERAPIE

SPÉCIAL DU PRINTEMPS

2 pour 1

Hélène Viol
ESTHÉTICIENNE

Mesdames:
Soins esthétiques complets
Mesdames pensez à votre féminité!
Avec le printemps faites peau neuve!
Prenez un air de fraîcheur!
N'attendez pas d'avoir le temps vous n'aurez jamais le temps!

Venez!
2 faciaux (nettoyage de peau) pour 1
Facial rég: \$20,00
2 épilations à la cire (jambes) pour 1
Épilation (jambes): \$10,00

Messieurs:
Ne soyez pas embarrassés, ni gênés, de commencer à fréquenter un établissement de soins esthétiques nous avons tous les traitements pour vous.

Commencez! Pensez à votre «bedaine»
Ne croyez plus qu'une clinique d'esthétique est seulement pour les dames.
Commencez!

Lise Fréchette
ASS. ESTHÉTICIENNE

Cure de cellulite:
Êtes-vous découragée?
Avez-vous peur de votre costume de bain?
Avec nos traitements spécialisés, nous pourrions résoudre et alléger votre problème.

(consultation gratuite)
2 ionisations (cellulite) pour 1
Ionisation rég: \$25,00

Pour ceux qui ne pensent pas à maigrir et qui en ont trop!
Venez faire une consultation!

Pour rendez-vous: tél.: 527-9686

CLINIQUE D'ESTHÉTIQUE
De Coulonge
SOINS ESTHÉTIQUES ET D'ÉLECTROTHERAPIE
1490, ave Beau Lieu, Sillery Québec, G1S 4M8 Tel 527-9686

Horaires:
9h00 à 21h00 lundi, mercredi, vendredi
9h00 à 17h00 mardi, jeudi
9h00 à 13h00 samedi

Les amis...

Semaine des secrétaires et des téléphonistes aussi

Toute une semaine que la semaine qui débute... mardi. Bien oui, mardi, parce que personne ne travaillera ni dimanche ni lundi, ce premier jour de la semaine étant chômé en l'honneur de Pâques.

Toute une semaine puisque c'est d'une part la Semaine des secrétaires et d'autre part la Semaine des téléphonistes. Une se-

maine comme celle-là, ça se sou-
ligne lorsque l'on est un patron.
Dans la majorité des cas, les pa-
trons n'y pensent même pas. Plus-
sieurs apportent une rose ou deux
à leur secrétaire; d'autres font même
l'effort suprême de les inviter à
déjeuner (comprendre "à dîner").
Mais ce n'est pas tout à fait ce que
recommande le groupe de compa-
gnies Drake International, qui
comprend les agences de pla-

cement Office Overload et Drake
Personnel:

"N'envoyez pas une douzaine
de roses à votre secrétaire."

"N'invitez pas votre secrétaire
à déjeuner."

Ne donnez pas à votre se-
crétaire un jour de vacances sup-
plémentaire..."

"Malgré vos multiples oc-
cupations, accordez totalement vo-
tre attention à votre secrétaire
pendant une heure. Profitez de ce-
te occasion pour discuter ses pro-
jets de carrière, les postes qui pour-
raient devenir vacants dans votre
entreprise, ce que vous pouvez faire
pour augmenter sa satisfaction
au travail et comment elle (lui) et
vous pouvez mieux collaborer en
vue d'atteindre vos objectifs res-
pectifs."



**pierre
champagne**

de 9h. à 11h.
Téléphone: 647-3434

Née en 1881, elle est religieuse depuis 1897

Les Soeurs de la Charité de
Québec ont célébré dignement, le 5
avril dernier, le centième an-
niversaire de naissance de leur
doyenne, soeur Sainte-Antoine,
née Anna Giguère.

Soeur Sainte-Antoine est née
à Château-Richer le 10 avril 1881.
Son père, M. François-Xavier Gi-
guère était batelier. Sa mère, dame
Céline Gravel, était aussi de la
paroisse de Château-Richer.

Mlle Anna Giguère a fait ses
études d'abord chez les Soeurs du
Bon-Pasteur à Château-Richer,
puis chez les Soeurs de la Charité
de Québec, au pensionnat de Lévis.
Le 8 juillet 1949 soeur Sainte-An-
tonine célébrait, à Château-Richer,
son jubilé d'or de profession reli-
gieuse. C'est le 18 août 1897 qu'à
l'âge de 16 ans, elle allait sonner à



Soeur Sainte-Antoine

la porte de la maison mère des
Soeurs de la Charité, au 5 rue
Saint-Olivier, pour demander son
admission au noviciat.

C'est elle qui est la fondatrice
du pensionnat Saint-Louis-de-Gon-
zague à Québec. Elle faisait la clas-
se en 1899 à 75 élèves de cinq
divisions et était seconde sur-
veillante à la salle. Plus tard et
pendant 30 ans de sa vie, elle devait
consacrer sa carrière aux orphelins
de la région de Québec. Vers 1945,
elle s'occupe des vieillards ce qu'elle
fait toujours, en 1949, quand on
célèbre son 60e anniversaire de vie
religieuse.

Retraitée depuis de nom-
breuses années, mère Sainte-An-
tonine vit maintenant à la maison
généralice des Soeurs de la Charité
à Beauport.



Tout un défi.

Tour de force peu ordinaire

Angelo Brignone Valti est pa-
raplégique. Ce qui ne l'empêche
pas de se prendre pour une dé-
panneuse. Il devrait même offrir
ses services à la police municipale
de Québec pour remorquer les ve-
itures qui sont stationnées à des
endroits où c'est interdit.

Angelo Brignone Valti, malgré
son nom à consonance étrangère,
est un Canadien pure laine, Qué-
bécois à 100 pour 100. Natif des îles
de la Madeleine, il devait, il y a
quelques années, tomber du mât
d'un chalutier et se rompre la col-
onne vertébrale sur le pont. De-
puis ce temps-là qu'il est en chaise
roulante.

Valti, âgé de 34 ans, n'en est
pas à sa première visite à Québec.
Il y a deux ans il s'est amusé à
remorquer des voitures de l'Ami
Michel en démonstration dans le
mail du centre commercial Car-
refour Les Saules.

Cette année, il se donne en
spectacle, tous les jours, au centre
commercial Bourg-Royal, à l'in-
tersection de la 80e Rue et de la 10e
Avenue. Il y est pour 15 jours et il
fait un "remorquage" à toutes les
20 minutes. Un remorquage en
chaise roulante. A bout de bras
quoi!

Cette fois le Madelinot fait en-
core mieux. Il peut remorquer jus-
qu'à 10 automobiles en même
temps et il a l'intention de s'at-
taquer à un camion de bières de la
brasserie Molson qui lui a été ex-
pédié par Alain Bégin. Il assure être
capable de remorquer également
des autobus d'écoliers. C'est du
grand travail.

Grande soirée Bud-rock

J'ai reçu hier matin, dans mon casier, un
carton m'invitant à une grande soirée Bud-rock
mettant en vedette Michel Dulac et Cachemire
et la fameuse Big Bud Band, mieux connue à
Québec sous le nom de "3B".

Cette soirée est offerte gratuitement par la
brasserie Labatt pour célébrer le lancement de
sa bière Budweiser. C'est dans la salle de bal du
Hilton International Québec; tout le monde doit
s'habiller "d'époque". La bière sera gratuite et
les hot-dogs seront en vente à dix sous, comme
dans le bon vieux temps.

J'ai donc reçu cette invitation hier le 16
avril. Mais la soirée c'était mardi dernier, le 14
avril. Bravo pour l'efficacité du ministère des
Postes. Le carton d'invitation en question a été
posté, à Duberger, le 8 avril comme le prouve
l'affranchissement postal et l'oblitération. Comment
se fait-il alors que cette lettre ait mis
huit jours à parcourir huit kilomètres?

Heureusement que le directeur général de la
brasserie à Québec est un bon ami parce que je
n'aurais jamais été invité à cette grande soirée
Bud-rock. Comme le disait l'invitation, je suis
allé revivre la nostalgie des années 50. Je me suis
laissé aller à la fantaisie. Tant et si bien qu'en
dansant le rock'n roll avec une amie de ma
femme, je l'ai reçue de travers sur le genou
gauche après l'avoir fait virevolter par-dessus
moi. Résultat je boite depuis ce temps-là.

Parlant de la bière Budweiser j'ai su, hier,
qu'elle avait un tel succès que les entrepôts de
Labatt étaient déjà vides. Dire que moi j'ai écrit
que je ne la trouvais pas buvable.

Information sur la Bolivie

Domitila Chungara, une Bolivienne, mère
de sept enfants participera à une soirée publique
d'information sur la Bolivie, mercredi le 22 avril
à 20h, à l'édifice de la CSN, au 155 est, boul.
Charest. Cette soirée, offerte dans le cadre d'une
tournée que fait Mme Chungara dans les gran-
des villes canadiennes, sera rehaussée par la
participation du groupe Marka, un ensemble
folklorique bolivien.

A la suite du dernier coup d'Etat dans son
pays, en juillet 1980, Domitila est actuellement
exilée en Suisse. En dépit de nombreux efforts,
tortures et emprisonnements, elle a travaillé
toute sa vie pour améliorer les conditions de vie
des femmes et des mineurs de son pays. Elle a
participé, comme représentante de la classe
ouvrière, à la première conférence interna-
tionale des femmes, à Mexico, en 1975, et à
la deuxième rencontre tenue à Copenhague au
Danemark.

Elle est connue internationalement par son
témoignage consigné dans le volume "Domitila,
si on me donne la parole". Ce volume est
présentement disponible à Carrefour-Tiers-monde,
dans l'édifice de la CSN.

ETC...ETC...ETC...ETC...

Moniteurs à Charlesbourg

Le patro de Charlesbourg, organisme à but non
lucratif voué à la cause de la jeunesse depuis
plus de 30 ans, offre à compter du 21 avril ses
cours de moniteurs à toutes les personnes âgées
de 15 à 20 ans intéressées à acquiescer cette
formation. On peut s'inscrire immédiatement en
se rendant au patro, 400, 77e Rue est, ou en
téléphonant au frère Lucien Paquet à 626-0161.

Colloque pour handicapés

Un colloque sur la personne handicapée se
tiendra à l'école de réadaptation de l'université
Laval, 2180 chemin Ste-Foy, les 21 et 22 avril. Ce
sera une présentation des étudiants en phy-
siothérapie et en ergothérapie dans le cadre du
cours de psychologie du handicapé.

ACTION DUO

DEUX C'EST MIEUX.

**BANQUE
NATIONALE**

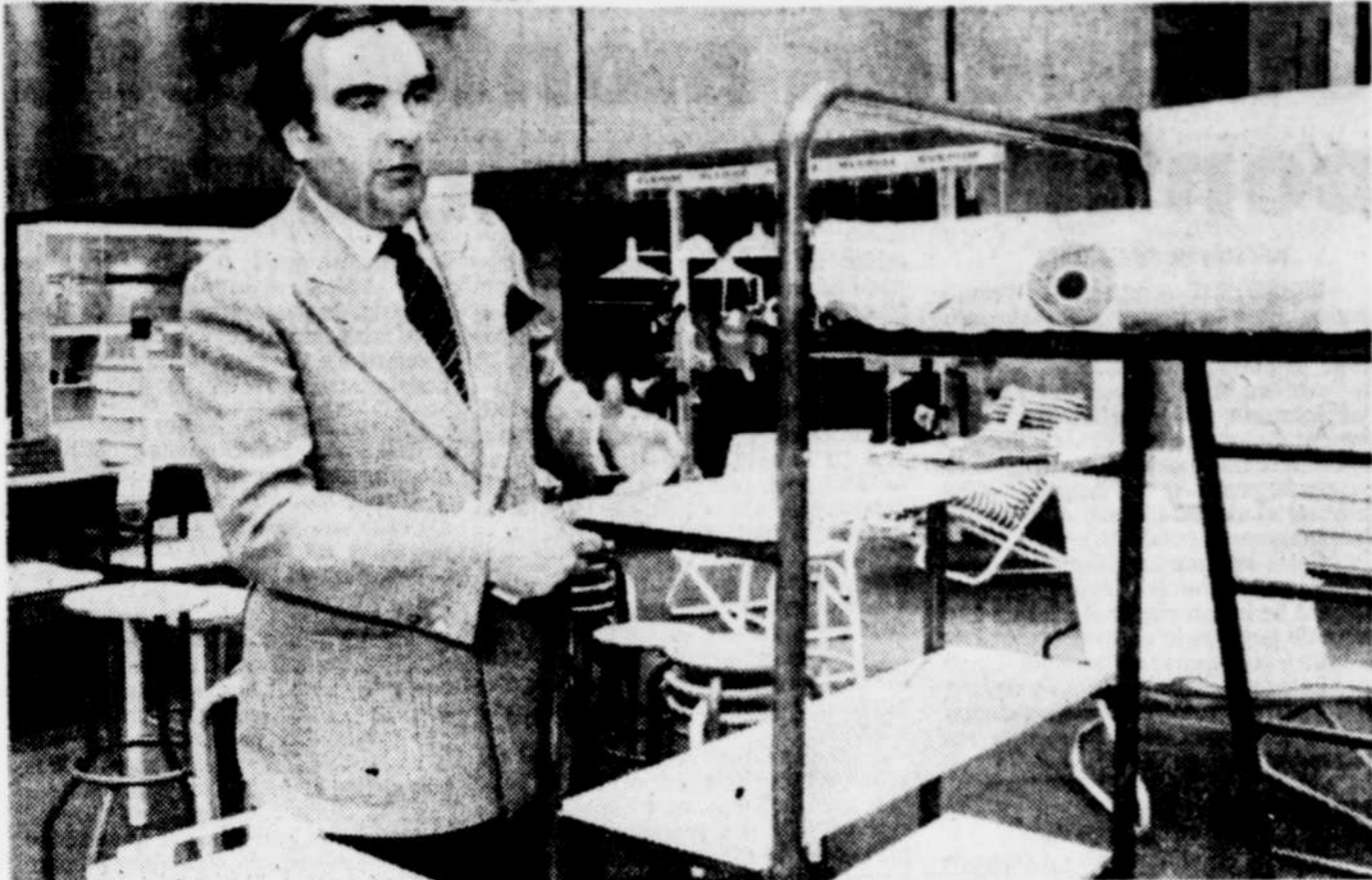
Le côté pratique:
compte chèques sans frais

La Banque Nationale est la seule à vous offrir, dans
toutes ses succursales, un compte chèques sans
frais et sans solde minimum. Faites autant de chèques
que vous le voulez pour régler les choses courantes.
C'est toujours gratuit.

Le côté payant:
comptes d'épargne

Pour vos épargnes, il vous faut obtenir le maximum
de rendement. Nous vous offrons donc deux comptes:
un **compte épargne à intérêt quotidien**: un intérêt
quotidien très alléchant calculé sur votre solde de
chaque jour. un **compte épargne**: c'est le compte
qui vous offre le plus haut taux d'intérêt. Il comporte
aussi une **assurance-vie gratuite**: nous sommes
la seule banque à l'offrir.

Jumelez notre compte
chèques sans frais à notre
compte épargne ou à
notre compte épargne à
intérêt quotidien. C'est
le côté pratique et le côté
payant. Deux c'est mieux.
Profitez-en pendant Action
Duo, prenez deux minutes
pour passer à l'une de
nos succursales. On veut
vous en parler.



M. Maurice Lespérance explique pourquoi les meubles en acier tubulaire ont beaucoup de popularité auprès de certains couples: légèreté, solidité, esthétique.

Exposition de meubles: conseils et informations

par Vianney DUCHESNE

La première super-exposition d'aménagement a ouvert ses portes hier, au Centre municipal des congrès de Place Québec pour jusqu'à lundi soir, le 20 avril. Une cinquantaine d'exposants y montrent ce qu'ils ont de plus beau ou de plus nouveau et dans tous les cas il s'agit de produits disponibles dans la région de Québec.

Cette exposition se veut axée sur l'information au consommateur en ce sens, du moins en principe, que les exposants ne sont pas là pour vendre, mais d'abord répondre aux questions des visiteurs. Bien sûr, tout ce qui s'y trouve peut être acheté, mais on veut avant tout montrer ce qu'on peut obtenir selon l'importance du budget alloué à l'aménagement et à la décoration d'une maison. On y trouve donc des meubles non peints et des mobiliers très sophistiqués, comme cet ensemble de salon d'Italie d'une valeur de \$12.000.

Le directeur général de la manifestation, M. Gilles Martin, a expliqué, à l'occasion de l'ouverture officielle hier, que tout au long des cinq jours de l'exposition des cliniques serviront à donner de l'information impartiale sur tout ce qui concerne l'aménagement. Tous les jours, à compter de 14h, et à toutes les heures, une clinique ou un atelier prend la relève d'un autre. Ainsi, le consommateur pourra apprendre quelques trucs des spécialistes de la fabrication, du décapage, de la décoration, du rebourrage, du papier peint, des stores vénitiens et autres.

On offre également à ceux qui le désirent la possibilité de visionner des films de l'Office national du film sur le meuble québécois.

Plusieurs décorateurs sont sur les lieux pour guider et renseigner; les services sont offerts gratuitement par ces professionnels. Qui plus est, des finissants en design d'intérieur du cégep F.-X.-Garneau attendent les visiteurs avec leurs planches à dessin "en main" pour conseiller les consommateurs. Ils sont sous la direction de Anne-Marie d'Abbas d'Arrast.

C'est la fin de semaine de Pâques et les responsables de l'exposition ont voulu le souligner: il y a une garderie, sans frais pour les utilisateurs; une mini-ferme retient l'attention des jeunes avec ses poules, ses chèvres, ses lapins, ses poussins et autres; deux clowns amusent les enfants tandis que dimanche on leur distribuera des oeufs de Pâques.

Ce premier salon paraît sans doute modeste mais la qualité est là. D'ailleurs, M. Maurice Lespérance, directeur des ventes, a déclaré au SOLEIL que les organisateurs ont préféré refuser certains exposants pour conserver la qualité, la nouveauté et mieux illustrer les goûts des consommateurs. Il n'est donc pas surprenant d'y voir des meubles en acier tubulaire ou en panneaux de bois que l'acheteur peut monter lui-même facilement. Peu encombrant, fonctionnel et esthétique, ce mobilier plaît beaucoup aux jeunes ménages, surtout ceux qui prévoient devoir déménager.

Le prix d'entrée a été fixé à \$3. Cependant, les marchands de meubles distribuent, dans leurs magasins, des coupons qui accordent un rabais de 50 pour 100; les étudiants et les personnes du troisième âge paient \$2; on accorde le même privilège à ceux qui arborent le macaron de Phil Latulippe et en plus l'organisation remettra \$0.50 par visiteur à la Société canadienne de la sclérose en plaques.



Des meubles que l'on reçoit dans une petite boîte de carton et que l'on modifie au fil des ans selon ses besoins.

Les forestiers de la Donohue ont rejeté les dernières offres

Les quelque 110 travailleurs forestiers de Girardville, au Lac-Saint-Jean, à l'emploi de la Donohue et en grève depuis huit mois maintenant, sont furieux.

Ils s'étonnent que le rapport d'un médiateur provincial accorde davantage à leurs confrères de la Québec North Shore, une multinationale, que les offres de leur employeur, pourtant société d'Etat, via la Société générale de financement.

De toute façon, réunis en assemblée générale, hier, les travailleurs forestiers de Girardville viennent de rejeter ces offres "dites de règlement final", déposées lors de la conciliation, le 10 avril.

D'ailleurs, un enquêteur du ministère du Travail a trouvé la Donohue coupable de violation des prescriptions anti-scabs du code du travail.

Enfin, la CSN affirme que les contremaîtres de la Donohue ont visité la plupart des domiciles des grévistes pour les avertir d'un refus par l'assemblée générale des offres finales aurait comme conséquence de fermer définitivement la scierie à Girardville.

En attendant, le comité de négociation a décidé de faire parvenir à chacun des députés péquistes de la région un télégramme demandant de fixer une rencontre dans les meilleurs délais pour discuter de la politique de négociation de la Donohue, financée à 54 pour cent par les deniers publics.

"Nous espérons que lors de cette rencontre, les députés qui viennent de

recevoir un mandat pour gérer les deniers publics, puissent nous expliquer comment il se fait que le gouvernement du Québec, via la médiation, impose des conditions de travail à une multinationale et que ces conditions là ne peuvent être négociées avec une société d'Etat?"

Après huit mois de grève, les travailleurs forestiers de Girardville affirment être "au coeur de la lutte pour le respect et la dignité des travailleurs en forêt".

Reprise des négociations à La Tuque

D'autre part, les négociations entre la Compagnie internationale de papier du Canada, division forestière du Saint-Maurice, et le Syndicat des travailleurs de la forêt de la Mauricie reprennent aujourd'hui à La Tuque, en présence du conciliateur du ministère du Travail du Québec, M. Robert Chagnon.

Les parties, on se souvient, s'étaient rencontrées, vendredi dernier, à Shawinigan, de même qu'à La Tuque, mercredi.

C'est la première fois, depuis l'arrêt de travail, il y a plus de dix mois, que les négociations sont menées aussi rondement.

Après l'acceptation du rapport du médiateur Bernard Crevier par les bûcherons et l'employeur Québec North Shore de Baie-Comeau, la grève ne touche plus que les travailleurs forestiers de la CIP de La Tuque et ceux de la Donohue de Girardville au Lac-Saint-Jean.

Le Québec influence la canadianisation syndicale

par Pierre BEAUREGARD

MONTREAL (PC) — Selon le président du Congrès du travail du Canada, M. Dennis McDermott, le mouvement de désaffiliation des travailleurs canadiens membres de syndicats internationaux ne saurait être attribuable à une forme de "nationalisme vide" ou à du chauvinisme.

Il a reconnu la nécessité pour certains syndicats de continuer à faire partie de centrales internationales, ne serait-ce que pour demeurer des interlocuteurs valables pour les multinationales qui oeuvrent dans des secteurs comme l'automobile ou la métallurgie.

De son côté, le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge a souligné avec une fierté évidente le rôle de fer de lance joué par le Québec dans l'actuel mouvement de canadianisation des syndicats américains.

La veille, la FTQ avait d'ailleurs annoncé la création de la Fraternité nationale des charpentiers-menuisiers, à même les anciennes unités syndicales internationales de la construction.

M. Laberge a également rappelé que dès 1976, M. McDermott avait montré qu'il comprenait les problèmes du Québec.

Les deux syndicalistes étaient interrogés hier au cours d'une conférence de presse tenue à l'occasion du congrès de lancement de la FTQ-construction, centrale qui est née d'une victoire de la FTQ sur un organisme d'allégeance américaine, le Conseil provincial des métiers de la construction.

Dure lutte M. McDermott a dit s'attendre à ce que les syndicats américains mènent une "dure lutte" à leurs collègues canadiens dans l'espoir de maintenir leur hégémonie.

Pour lui, cette "confrontation d'envergure" sera cependant de courte durée et se soldera par un triomphe de la volonté des syndicats canadiens.

"Des milliers de travailleurs nous ont fait savoir qu'on les avait informés qu'ils n'étaient désormais plus membres du CTC, a-t-il dit.

"Ils ont manifesté leur mécontentement d'être ainsi écartés du mouvement syndical canadien sans même avoir été consultés. Le CTC a donc choisi de leur fournir un véhicule d'expression".

Ce véhicule est le nouveau Département des métiers de la construction récemment mis sur pied par le CTC.

"Les Québécois ont voulu s'affirmer comme travailleurs libres, alors qu'on tentait de les maintenir dans un carcan", a dit pour sa part M. Laberge.

Survie possible Le président de la FTQ croit également en la survie de certains syndicats internationaux, à condition que

les dirigeants américains "comprennent qu'il existe une frontière véritable entre le Canada et les Etats-Unis".

Pour les syndicats qui choisiront de conserver leur affiliation internationale, les règles du jeu ne seront forcément plus les mêmes, a-t-il expliqué, puisqu'on devra leur consentir une large autonomie rendue nécessaire par leur situation distincte.

M. Laberge a rappelé que les 12

syndicats suspendus pour avoir soutenu la démarche du Building Trade Council américain de fonder une "centrale canadienne" rivale du CTC avaient jusqu'au 30 avril pour rentrer dans les rangs, après quoi, il faudra s'attendre à une "bataille du recrutement".

M. McDermott s'est demandé, lui, comment un organisme qui prenait ses ordres de l'AFL-CIO pouvait prétendre être canadien.

Vote pour une grève illimitée à Nordair

MONTREAL (PC) — Les agents de bord de Nordair ont massivement voté en faveur du déclenchement d'une grève illimitée, la semaine prochaine, mais l'arrêt de travail sera probablement retardé par le ministre du travail, M. Gerald Regan.

Les 225 membres du personnel de bord ont voté à 95 pour 100 pour la grève mais ne pourront la déclencher légalement avant plusieurs jours, soit après que le ministre Regan aura déposé le rapport du conciliateur.

M. Regan devait déposer les recommandations du conciliateur, hier, mais un porte-parole du son bureau à Ottawa a indiqué qu'il le ferait probablement après Pâques.

La grève à Nordair ne pourra donc débuter avant le 28 avril.

Un porte-parole de la compagnie aérienne a indiqué, plus tôt, que le personnel de bord sera utilisé pour maintenir les services, si la grève est déclenchée. Nordair a d'ailleurs inscrit ses

cadres à des cours spéciaux.

M. Luc Grenier, porte-parole syndical, a indiqué, hier, qu'il espérait que la compagnie prenne au sérieux les menaces de grève de ses agents de bord. Il a ajouté que les négociateurs patronaux n'avaient pas déposé de nouvelles offres monétaires depuis six mois.

M. Grenier a souligné que le syndicat logerait une plainte au ministère des Transports du Canada, si Nordair décidait d'utiliser les cadres pour effectuer le travail des syndicats.

"Les passagers seront vraiment en danger avec un personnel non qualifié à bord, a-t-il dit, puisqu'il est impossible que les cadres puissent être entraînés suffisamment, en quelques jours seulement."

Les agents de bord, membres de l'Association canadienne

des agents de bord, demandent la parité salariale avec leurs collègues de CP Air, qui gagnent un salaire annuel de base de \$16.000. Les agents de bord de Nordair sont payés \$10.400 annuellement.

Les employés de Nordair sont sans contrat de travail depuis le début de l'année.

Entre-temps, les employés de comptoir de Québecair font la grève du zèle. Ils sont sans contrat de travail depuis le mois de juillet.

Avis

Le public est prié de prendre note que le bureau provincial d'informations sur l'état des routes est fermé et qu'il ne reviendra en service que le 15 novembre. C'est ce que le ministère des Transports fait savoir dans un communiqué.

LA VILLE DE Québec

AVIS PUBLIC FERMETURE DES BUREAUX

AVIS est par la présente donné que tous les bureaux de l'administration municipale de la Ville de Québec, y compris ceux de l'Hôtel de Ville de Québec, seront fermés les vendredis, 17 avril et lundi 20 avril 1981.

Les services d'urgence tels que le Service de Police et le Service de Protection contre l'Incendie, demeureront toutefois accessibles au public comme d'habitude.

Dans le cas d'urgence, veuillez composer les numéros de téléphone suivants:

Police - urgence:	694-6123
Police - information générale:	694-6292
Incendies:	694-6441
Autres urgences:	694-6206

LE GREFFIER DE LA VILLE
ANTOINE CARRIER, avocat.

Québec, 15 avril 1981

Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec

APPEL D'OFFRES AMENAGEMENT PAYSAGER, TERRASSEMENT ET PAVAGE

La Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec demande aux entrepreneurs qualifiés de lui soumettre des offres au regard des travaux susmentionnés qui doivent être exécutés sur ses terrains sis au 524, rue Bourdages à Québec.

GARANTIE DE SOUMISSION: La soumission de l'entrepreneur doit être accompagnée d'un chèque visé ou d'un cautionnement à l'ordre de la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec représentant 10% du montant de sa soumission, montant qui sera remis à l'entrepreneur choisi lors de la signature du contrat en échange d'un bon d'exécution couvrant la totalité du montant contractuel.

DOCUMENTS DE SOUMISSION: Les documents de soumission sont disponibles moyennant le paiement d'une somme de 25.000 \$ non remboursable à l'endroit suivant:

Division de l'approvisionnement
Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec
524, rue Bourdages, bureau R-36
Québec (Québec) G1K 7E2

du lundi au vendredi aux heures normales de bureau.

OUVREMENT DES SOUMISSIONS:

Les soumissions devront se trouver en possession du chef de la division de l'approvisionnement au plus tard le 4 mai 1981 à 10 h, heure d'ouverture des soumissions.

La Commission ne contracte aucune obligation envers les soumissionnaires.

ROBERT SAUVÉ
Président-directeur général

AVIS

Première publication

PRENEZ AVIS QUE Gilles-R. Cossette détenteur du permis numéro Q-30352-001 de la Commission des Transports du Québec et Lucien Germain, détenteur du permis numéro Q-501106-003 s'adresseront conjointement à la Commission des transports du Québec pour que soit transféré à Lucien Germain, le permis Q-30352-001 de Gilles-R. Cossette, 2.59.11).

Tout intéressé peut, s'il y a lieu, s'adresser à la Commission des transports du Québec pour s'opposer à cette demande dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.

André Joll-Coeur
Procureur des requérants

20%

Sur tout, tout, tout!
Et des prix fous, fous, fous!
Des idées modes pour elle et lui.
Allez, on embarque!

see le mieux
GALERIES CHAGNON

LES ACCESSOIRES DES VACANCES

Par petites touches ou par coup d'éclat, cet été faites large part aux accessoires! En tête de file, la cloche, 6 \$; maille envers et contre soi, le pull, 45 \$; la ceinture à boucler, 6 \$; la paille, pour camoufler ses petits trucs, 37 \$.

brissot

Place Ste-Foy, Les Galeries Charlesbourg, et 1060 St-Jean

«demonamie»

Au Québec, la relève de la chanson se porte bien



Maurice Bouchard, un des neuf lauréats.

Il reste encore des gens de talent pour assurer la relève de la chanson au Québec. Le gala de "Québec en chansons", présenté hier sur la scène de la salle Louis-Frédéric du Grand Théâtre de Québec, l'a démontré encore une fois sans équivoque. Comme l'an dernier, les neuf lauréats de cette année, ont présenté un spectacle de qualité.

Parmi les gagnants de ce concours qui existe maintenant depuis deux ans, Louise-Marie Beauchamps s'est particulièrement distinguée par sa présence sur scène. Tout comme Sylvie Tremblay l'avait réussi l'an dernier, Louise-Marie Beauchamps a littéralement soulevé la salle par sa performance. Cette interprète a un talent fou et c'est d'elle qu'on parlait le plus à la réception qui suivait le gala. Elle a interprété deux chansons, dont "Si j'étais un homme" de Diane Tell et mieux que cette dernière ne l'a jamais fait. Sa deuxième chanson, un poème de Nelligan, était très émouvante.

Louise-Marie Beauchamps est originaire de la région de Montréal et elle a été la gagnante du Festival de Granby en 1978.

Les autres concurrents étaient également fort intéressants, chacun dans leur catégorie. Ce sont: Maurice Bouchard, Céline Côté, Denise Duford, Lyse Grégoire, Gabrielle Jean, Christine Lemelin, Marie-Lili Michaud et Claude Vallières.

Encore une fois cette année, la représentante de la catégorie classique a impressionné. Son choix de pièces était judicieux et pouvait être reçu même par un public de profanes. L'intérêt que "Québec en chansons" porte au chant classique mérite d'être souligné.

Il faut aussi noter la présence d'Andrée Bernard comme artiste invitée cette année. Elle succédait à la troupe V'là l'on vent. Comme cette dernière, Andrée Bernard a su bien préparer la salle à recevoir les lauréats du concours.

Si on compare le spectacle de cette année avec celui de l'an dernier, sans tenir compte de la performance des candidats, il faut dire que l'édition 1981 de "Québec en chansons" est nettement supérieure. La mise en scène était soignée, le décor était beau et chaque participant était bien mis en valeur. A ce chapitre, Serge Bilodeau a fait un travail de géant.

Au niveau des arrangements musicaux, les organisateurs avaient décidé de donner du travail à plusieurs harmonisateurs comparativement à un seul l'an dernier. Là aussi, c'est une amélioration, la diversité retenait l'attention.

"Québec en chansons" est jeune, mais c'est déjà un concours dont le prestige est établi. Il est un merveilleux tremplin pour la relève.

Le gala de cette année prouve qu'il faut continuer dans le même sens, tout en corrigeant de petites lacunes apparentes. Il y avait une faiblesse cette année au niveau du programme. On a carrément oublié d'identifier les auteurs-compositeurs des chansons interprétées. Pourtant, le nom des arrangeurs était bien en vue. C'est dommage pour les créateurs. En dehors de cela, bravo, cent fois bravo.

Jacques SAMSON



Andrée Bernard, l'artiste invitée de "Québec en chansons".

2 FILMS STIMULANTS

Satin Suite
AUSSEI: SEXUAL FREEDOM IN MARRIAGE

JE VAIS CRAQUER!!!
AUSSEI: L'HOTEL DE LA PLAGE

LES CINEMAS OUVERTS toute la journée lundi

UN TRIOMPHE!
Grand Gagnant aux "GENIE AWARDS 1981"

8 GENIE
LES BONS DEBATTS

Photographe de petite vertu
AUSSEI: FELLA

Burt Reynolds
tu ne fais pas le poids

SHERIF

LA PUCE ET LE GRINCHEUX

CANARDIERE
LES GALERIES CANARDIERE 461-8575

EXACTEMENT COMME VOUS L'IMAGINEZ 18 ANS

COUPLE CHERCHE ESCLAVES SEXUELS

MELI-MELO Erotique

Représentation complète dès 13h15.

MIDI-MINUIT
252, St-Joseph est 522-2828

CINEMAS UNIS
votre guide des meilleurs films

LES SOUS-DOUES
PLUS ON EST DE FOUS PLUS ON S'AMUSE!

LES Cascadeurs de la mort

LES IMPRESSIONS DE FELLINI SUR LA FEMME.
Non pas son FEMINISME, mais sa FEMINITE.

FELLINI LA CITE DES FEMMES
MARCELLO MASTROIANNI

PRIX DE LA CRITIQUE INTERNATIONALE CANNES 1980

MON ONCLE D'AMERIQUE

LA CAGE AUX FOLLES

des gens comme les autres

Toute une époque...

Les Plouffe

GILLES CARLE d'après le roman de ROGER LEMELIN

EMILE GENEST • JULIETTE HUOT • DENISE FILIAUTRAULT

CAPITOL 972, ST-JEAN, 694-0806

CANADIEN PLACE LAURIER, 656-9922

CINEMAS ODEON

BRUBAKER
ROBERT REDFORD

COMMENT SE DEBARRASSER DE SON PATRON?
JANE FONDA, LILY TOMLIN, DOLLY PARTON

LE DAUPHIN
CLIVE EASTWOOD

...sont mes amis.

Nicole Martin amorçe un sérieux virage



Jacques samson
spectacles

Au mois de décembre dernier, avec un nouveau microsillon, Nicole Martin annonçait déjà qu'elle amorçait un sérieux virage dans sa carrière. Dans quelques jours, elle viendra préciser cette nouvelle orientation, avec un nouveau spectacle qu'elle promet impressionnant.

Les 24, 25 et 26 avril prochains, sur la scène de la salle Louis-Frédéric du Grand Théâtre de Québec, accompagnée de 10 musiciens, secondée par trois danseurs, avec sept numéros de production, Nicole Martin montrera son nouveau visage, sa nouvelle façon d'aborder le show-business.

Elle se détache complètement de la forme de spectacle qu'elle a fait jusqu'à il y a environ un an. Il ne s'agit plus pour elle d'un récital de 25 chansons, présentées les unes à la suite des autres. C'est tout autre chose. Elle a mijoté ce spectacle durant un an, y a travaillé intensément durant quatre mois avec Mouffe et a préparé des chorégraphies avec le célèbre Peter George. Maintenant, elle est prête à montrer ce qu'elle sait faire.

"Cette année, je chante de façon plus présente, je prends plus de place sur la scène, je possède la scène. Je parle au monde, j'impose mon show." Cette nouvelle façon d'aborder les spectacles, un peu comme les vedettes américaines lui vaut jusqu'à maintenant un public

différent. Par ses nouvelles chansons, elle rejoint plus de jeunes.

C'est elle qui a tout pris en main, comme pour son disque, elle assume l'entière responsabilité de tout. "C'est un show qui m'appartient, j'ai tout conçu moi-même, entourée de gens compétents."

"Je veux chanter"

"Je veux chanter" est le titre et à la fois le thème de ce spectacle 1981. Elle y présente de nouvelles chansons (cinq viennent du dernier microsillon), des chansons anciennes, un medley de refrains de la Bolduc et elle rend un hommage à Edith Piaf.

Sur scène, elle chante, elle danse et joue même de l'accordéon. Elle réserve aussi quelques surprises. Elle a mis l'accent sur les costumes. Dans les numéros de production, il y a sept changements de costumes pour les danseurs. Elle-même porte différentes robes, dont une qui lui coûte \$3,500.

Le spectacle qu'elle présente à Québec est le même que celui présenté à Montréal, à la Place des Arts. Elle dit en riant: "J'ai rodé mon show à Montréal avant de le présenter dans ma ville".

Evoluer pour continuer

Le métier de Nicole Martin est un métier extrêmement exigeant. Lors de l'entrevue, Nicole Martin était épuisée, préoccupée par son spectacle, en pleine tournée de promotion et vouée à la cause des "Plouffe" dont elle interprète la chanson thème.

Elle est parfaitement consciente de tout ce qu'implique sa

démarche et elle est prête à se battre jusqu'au bout. "Cette année, j'étais prête à passer à une autre étape. Il faut que j'évolue pour continuer à aimer mon métier. Je ne vis que pour ça. J'investis temps et argent pour faire ce que je fais et je passe même mes vacances à penser à planifier les choses à venir. Il faut être fou pour faire ça. Je sais que je vais mourir du coeur, jeune, mais ça ne me fait rien. J'aime ce métier."

L'avenir

Avec ce nouveau spectacle, Nicole Martin ne pourra plus revenir en arrière. Ce serait un suicide. L'an prochain et les autres années qui suivront, elle devra aller encore plus loin, toujours plus loin. Elle est prête à le faire, rien ne la fera reculer.

Elle songe à l'Europe et au Canada anglais. Elle a même une chanson, "La fin du monde", qui a été vendue à deux millions d'exemplaires en URSS. Il s'agit d'une ballade qu'on retrouve sur un 45 tours qu'elle partage avec Pink Floyd. C'est très encourageant.

Nicole Martin aimerait aussi faire un microsillon en anglais et il se peut que ce rêve se réalise avant longtemps. Elle a rencontré Peter Pringle, un auteur-compositeur-interprète anglophone qui serait prêt à faire un 45 tours en duo avec elle. Ce disque pourrait sortir à l'été et deviendrait une carte de visite importante pour Nicole Martin au Canada anglais et la même chose pour Peter Pringle au Québec. Son comportement sur scène pourrait plaire aux Anglais.

Très féminine

Dans un autre ordre d'idée, Nicole Martin raconte qu'elle accorde beaucoup d'attention à sa féminité. C'est une espèce d'arme qu'elle s'est développée au cours des années pour lutter contre ce qu'elle appelle sa "grosse voix". Cette voix lui a causé des complexes, jusqu'à tout récemment.

Cette façon un peu sensuelle de se comporter, lui vaut souvent la méfiance des autres femmes. Pourtant, elle n'est pas anti-féministe ou féministe négative; le couple surtout l'intéresse.

Elle ne pense pas que sa féminité l'ait freinée ou ralenti dans l'évolution de sa carrière. "Autant pour les hommes que pour les femmes, le handicap, c'est le sexe. En 17 ans de métier, j'ai eu un tas de propositions qui m'auraient permis d'avancer. Ma force a toujours été de dire non. J'ai fait ce métier honnêtement. Les hommes ont le même problème: on leur fait aussi des avances, être un homme ou une femme dans le métier, ça n'a pas vraiment d'importance, c'est la volonté qui compte."

Et de la volonté, Nicole Martin en a à revendre.

Plamondon à CKRL

Dans le cadre de l'émission "Parallèles" présentée à CKRL-MF, dimanche le 19 avril, entre 16h et 17h, Pierre Verreault reçoit Luc Plamondon. Au cours de cette émission, Plamondon raconte son enfance, ses études, ses voyages, son métier et parle du milieu dans lequel il travaille. L'entrevue sera



Nicole MARTIN

Le Soleil, Reynald Lavoie

agrémentée d'extraits de "Starmania" présenté à Paris en avril 1979.

Un Corbeau "Fou"

Né de la séparation des membres d'Offenbach en 1977, Corbeau est en train de devenir un des plus importants groupes rock au Québec.

Récemment, il était à Québec pour deux spectacles au Café-Campus et pour parler de leur dernier microsillon, qui s'intitule "Fou". C'est un disque essentiellement de musique rock, de gros rock de cuisine, sans artifice, sans emprunt, à l'état pur.

La sonorité de ce microsillon est intéressante et montre vraiment l'image vers laquelle s'oriente le groupe. Le premier disque de Corbeau était encore passablement teinté des influences d'Offenbach, mais avec l'arrivée de nouveaux musiciens, les choses ont pris une autre tournure.

Michel "Willie" Lamothe, porte-parole du groupe, précise que la vie de rocker n'est pas toujours facile au Québec. Il parle de la concurrence de gros groupes qui appartiennent à des multinationales et qui disposent de moyens énormes pour travailler. "Supertramp investit \$400,000 pour un disque et le vend \$4.99 et nous pour \$15,000, on est obligé de le vendre \$6.99. C'est très dur. Les multinationales n'investissent pas le même argent sur nous."

Avec son premier microsillon, Corbeau a été victime de la faille de London Record. Maintenant, ces musiciens se retrouvent sur étiquette Kébec-Disc. Ils ont racheté les bandes du premier et KD les distribue également.

En septembre leurs disques sortiront en Europe. L'enregistrement a été présenté au Midem 1981 et a été bien reçu par les critiques.

Ici au Québec, le deuxième disque de Corbeau tourne énor-

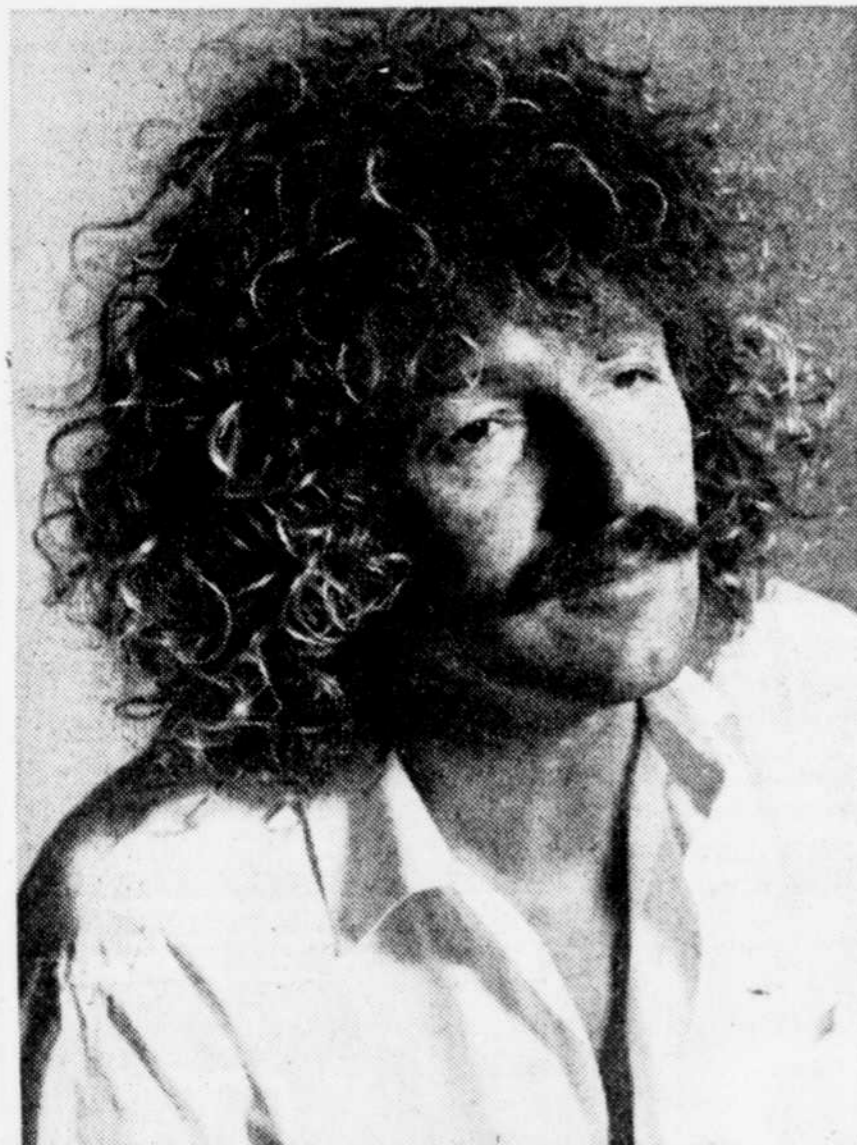
mément à la radio. Le public l'a également bien accueilli, ils en ont vendus 7,000 copies en deux semaines.

Corbeau "Fou" c'est un bon produit du Québec.

Benoît Boutet en spectacle

Dimanche le 26 avril à 20h, le ténor Benoît Boutet présentera un

spectacle à l'auditorium du couvent Ste-Marie-des-Anges, au 600, 60e Rue est à Charlesbourg. Benoît Boutet donnera sensiblement le même spectacle qu'il donnait l'automne dernier à l'église Saint-Sauveur et qui avait eu beaucoup de succès. C'est un spectacle au cours duquel on parle d'amour, d'amitié, de foi et d'espérance. C'est une excellente occasion de s'arrêter et de réfléchir. C'est une bonne occasion de refaire le plein. L'admission est fixée à \$3.



Luc PLAMONDON



Michel "Willie" Lamothe du groupe Corbeau.

Le Soleil, Yvon Monrogin

télé-horaire

Position	Position	Position
2 CFQM (4) Québec	9 Inter-Vision (communautaire)	3 Sunrise Semester
3 CKMI (5) Québec	10 TVFQ (99)	12 Circle Square
4 Informations Quotidiennes	11 Guide Horaire Local	13 Circle Square
5 Météo	12 CFCE-TV Montréal (CTV)	14 The Bionic Woman
6 CBVT (11) Québec	13 WEZF (22) Burlington (ABC)	15 The Little Rascals
7 WCAX (3) Burlington (CBS)	14A Télé-Information	16 Storyline
8 CIVQ (15) Radio-Québec	15B Services assistés par ordinateur	17 Valley of Dinosaurs
	16C CKSH (9) Sherbrooke	18 Arts Volet: cinéma. — Franco Nuovo reçoit Charlotte Laurier.
		19 The Hilarious House of Frightenstein
		20 The Superfriends Hour
		21 Les filles du ciel
		22 The Starlost
		23 Sesame Street
		24 The Starlost
		25 Hello Somebody
		26 Lone Ranger/Tarzan
		27 Poly en Tunisie
		28 From now on
		29 The Daffy Duck Show
		30 Les héros du samedi
		31 Eat Well, Be Well
		32 Hello Somebody

LE SOLEIL
Vo journal ben correct!
647-3333

N.B. L'astérisque (*) qui suit les émissions, signifie des changements de dernière minute, n'apparaissant pas dans le Télé-Soleil.

vendredi

17h30
4 Carrefour Québec. G. Tremblay — Jean-Guy Moreau, comédien de la pièce "Scapino" au Trident; R. D'Anjou — Michel Duchesne, un des interprètes de l'Opérette "La belle Héloïse" présentée au Palais Montcalm; L. Charland — Joseph St-Gelais, metteur en scène de la pièce Icare (Palais Montcalm)

12 Pulse
22 ABC World News Tonight
29 Blue Bonnets
37 Over Easy
99 Midi première
R.-Q. Passe-Partout
18h15
7 Sports et météo
9 Le 9 vous informe
13 Le 13 vous informe
18h26
9-13 Cinéma de 5 heures (suite)
18h30
4-7 L'homme de \$6,000,000
5p NBC Nightly News
11 Paroles de vie
22 Adam-12
57 Case Studies in Small Business
99 Des chiffres et des lettres
R.-Q. Autour de moi
19h00
3 News with Dan Rather
5 Quebec Today
5p Expos '81 — The Time have Come
9-13 Les Jordache
11 Québec Magazine. — Inv.: Le chanteur Raoul Duguay, qui offre un air de son répertoire; Le comédien Louis Amyot, qui fait

partie de la distribution de la pièce "Icare"; Les petites nouvelles complètent l'émission.
12 M.A.S.H.
22 Bonanza
57 The Dick Cavett Show
99 Aujourd'hui Madame
R.-Q. La science en question: "Vivre avec le cancer"
19h30
3 Family Feud
4 S.V.P. (en stéréo) Johnny Haliday
5 The City at Six
5p M.A.S.H.
7 J'ai mon voyage
11 Jamais deux sans toi
12 Bizare
57 The MacNeil / Lehrer Report
R.-Q. L'envers du décor: "Vittorio affichiste", "Défense d'afficher"
20h00
3 The Incredible Hulk
4-7 Science et technologie
5-9-11-13 La soirée du hockey
5p Harper Valley
11 Benson
22 Those Amazing Animals

29 La croise
57 Washington Week in Review
99 Au théâtre ce soir
R.-Q. Le monde en guerre: "L'étoile rouge"
20h30
4-7 La parole est à vous
5p The Brady Brides
12 Prime Cuts
57 Wall Street Week
21h00
3-12 The Dukes of Hazard
5p Nero Wolfe
22 ABC Friday Movie: "The Fifth Musketeers"
57 Bill Moyers' Journal
R.-Q. Justice pour tous — "Assurance chômage"
21h30
4-7 Michel Jasmin. Coanim.: Pierre Létourneau. Inv.: Lise Thounin, Amulette Garneau et Clémence Doyon
R.-Q. Ciné-Répertoire: "Jacob et Joseph". Grec. Réalisé par Cacoyannis.
22h00
3 Dallas
5p NBC Magazine
12 Soap
57 The Dream Never Dies

99 Ecouter le pays chanter
22h29
4-7 La Quotidienne
22h30
4-7 Les nouvelles TVA
9-11 La chevauchée et macagne
13 Le 13 vous informe et les nouvelles du sport
R.-Q. A communiquer
22h40
9-11-13 Télé arts*
22h50
9-11-13 Cinéma: "Le roi des rois"
22h55
4 Les nouvelles Télé-Capitale
11 Nouvelles du sport*
23h00
3-5-5p-12-12-57 News
7 Sports au 10*
99 Passez donc me voir
23h15
4-7 La couleur du temps
23h21
12 Pulse
23h25
4-7 Ciné-Week-end: "L'Évangile selon Saint-Mathieu"
5p Mouffe reçoit Tante Lucille.
99 Actualités régionales

23h27
5 The John Davidson Show
23h30
3 NBA Basketball
5p The Tonight Show
24h00
12 The 12 Midnight Movie: programme double: "Bang the Drum Slowly" ET "Crooks and Coronets"
22 Fridays
57 Matinee at the Bijou
99 The Midnight Special
01h00
4-7 Ciné-Week-end: "L'Évangile selon Saint-Mathieu" (suite)
01h30
57 Mark Russell Comedy Special — Reprise du 15 avril

samedi

06h00
12 University of the Air
27 Arts Volet: livres. — Mouffe reçoit Tante Lucille.

06h30
3 Sunrise Semester
12 Circle Square
07h00
3 The Bionic Woman
5p The Little Rascals
12 Storyline
22 Valley of Dinosaurs
27 Arts Volet: cinéma. — Franco Nuovo reçoit Charlotte Laurier.
07h30
12 The Hilarious House of Frightenstein
22 Gigglesnorth Hotel
08h00
3 Tom & Jerry
5p The Godzilla/Hong Kong Phooey
9 Les filles du ciel
22 The Superfriends Hour
27 Arts Volet: spectacles. — Diane Massicotte s'entretient avec Andrée Boucher.
08h24
57 Sesame Street
08h30
4 Musique avec Marc LeGrand
08h30
3 Bugs Bunny Road Runner Hour

4 Dessins animés
7 Au bois de Florence
9-11-13 Passe-Partout
12 Rocket Robin Hood
08h54
5 Music with Marc LeGrand
09h00
4-7 Michel Vaillant
5 Sesame Street
5p The Flintstones Comedy Show
9-11-13 Candy
27 Arts Volet: disques. — Gaétan Chabot reçoit Diane Juster.
57 The Growing Years
09h30
4-7 Les sentinelles de l'air
9-11-13 Quatre amis fantastiques
12 Let's go!
22 It's a Comedy Block-busters
99 Quatre saisons
10h00
3 Lone Ranger/Tarzan
4-7 Poly en Tunisie
5 From now on
5p The Daffy Duck Show
9-11-13 Les héros du samedi

12 Swiss Family Robinson
27 Arts Volet: théâtre. — Albert Miller, comédien responsable de la traduction et de l'adaptation de la pièce présentée au Théâtre Port Royal à la Place des Arts.
57 Of Earth and Man
10h30
4 Service public*
5p Batman and the Super 7
7 Les satelliopettes
12 The Untamed World
22 90 Minutes of Action
99 Evénements sportifs
11h00
3 The Popeye Hour
4 Les étoiles de la lutte
5 The Jimmy Phair Show
7 Perdue dans l'espace
9-11-13 Tom et Jerry
12 The Starlost
27 Arts Volet: télévision
57 Hello Somebody
11h30
5 Wild Kingdom
5p Jonny Quest
9-11-13 Téléjeans
57 Eat Well, Be Well

Un horaire-télé complet inséré dans PERSPECTIVES
tous les samedis dans **LE SOLEIL**
Abonnement: 647-3333 - Egalement en vente dans la plupart des dépôts.

Pour communiqués et informations téléphoner à Lise Desjardins au numéro 647-3489 de 9 à 16 heures

OU ALLER A QUEBEC

VARIÉTÉS

Animation avec les clowns BARBOTINE et PRESTO. La promenade de l'Atrium, 5555 3e Avenue ouest. Auj. 13h30 à 21h et sam. 9h30 à 17h. L'animation aura lieu dans le mail et l'entrée est libre.

théâtre

ICARE par le Théâtre Les Pissenlits. Palais Montcalm de Québec. 14h30 et 20h et sam. 13h30 et 16h.

musique

LA SOCIÉTÉ LYRIQUE D'AUBIGNY et LES CHANTEURS DE SAINT-COEUR-MARIE présenteront les Sept paroles du Christ de Théodore Dubois ainsi que le Credo de la messe en ré de Dvořák, sous la direction de Claude Gosselin. Église Saint-Coeur-de-Marie, 20h30. Adm.: \$5.

CARNET MONDAIN

EXPOSITION D'AMEUBLEMENT se poursuit au Centre municipal des congrès. Se termine le 20.

Adm.: \$6, sam., dim. \$7. Se termine dim. BIG BONHEUR orchestre de danses sociales. Club Lafayette, 585 boul. Charest est. 21h. Adm.: \$1 ven.; \$1,50 sam.

BERNARD CIMON "Chansons zébrées". Café Le Hobbit, 700 rue St-Jean, 21h. Adm.: \$3,50. Se termine dim.

adaptation de René Dionne dans une mise en scène de Guillermo de Andrea, avec Jean-Guy Moreau, Yves Bourque, Jean-Jacques Boutet, Michel Garfipy, Diane Garneau, Jean-François Gaudet, Jacques Girard, Louis-Georges Girard, Stella Lacasse-Rancourt, Marie-Christine Perreault, Benoit Osborne et Reynald Robinson. Salle Octave-Crémaize du Grand Théâtre de Québec. Du mar. au sam. 20h30. Adm.: \$7 sem. et \$9 le sam.; étud. et âge d'or \$5 sem. et \$7 le sam. Se termine le 9 mai. Relâche dim. et lun.

AGAMMA, musique sud-américaine et africaine. Café Rimbaud, 24 rue St-Stanislas, angle St-Jean au 2e étage. 20h à 03h. Entrée libre.

MICHEL GAGNON (improv.) quartet, jazz. Le Jazzé, 19 rue St-Pierre, place Royale. A compter de 22h. Entrée libre. Se termine le 19.

MIKE TAYLOR, pianiste de jazz. Au jazz-bar l'Autre de l'Auberge des Gouverneurs, Ste-Foy. Mar. au sam. 20h30 à 02h30.

LOUIS LEROUX, guitariste. Le Croquebroche, hôtel Hilton. Mer. au dim. 19h à 23h. Entrée libre.

ANDRE BOULIANE, organiste-chanteur au bar-salon et FRANCE TANGUAY, guitariste-chanteuse au salon Beaumont. Ven., sam., dim. Restaurant-motel Orléans,

GIL CERISAY chante homoprotail. Café Le Bilboquet, 40 côte du Palais, 22h30 et minuit. Entrée libre. Se termine dim.

DAN-MARC. Le Grenadier, 10 rue Ste-Anne, 21h30 à la fermeture. Entrée libre.

TIME, rock. La Moustache à Papa, 1395 rue Provencher, Cap-Rouge. A partir de 21h30. Adm.: \$2. Se termine le 18.

KENNY NEAL AND FRIENDS, rock. L'Oiseau de nuit, Homestead, 7 rue du Trésor, Vieux-Québec. Trois spectacles par soir à compter de 22h. Entrée libre. Se termine dim.

DUO DIEZE, jazz, blues, folk. Le Bobard, 17 rue St-Stanislas, 21h30 à la fermeture. Entrée libre.

DANGER FIELD de Toronto. Le Cercle électrique, 27 côte du Palais. Se termine le 19.

DANIEL TURCOTTE, chansonnier-interprète, Le Goulois, 65 rue Buade, Vieux-Québec, 21h à 01h. Entrée libre. Se termine le 18.

LOS AZTECAS, musique de danse. Restaurant Las Cuevas, 601 Grande-Allée.

PIERRE ROCHE, piano-bar de l'Auberge des Gouverneurs, boul. Laurier, Ste-Foy. Tous les soirs 21h à 03h;

2941 boul. Ste-Anne. A compter de 21h20. DANIELLE ODERRA et JEAN MARCHAND "le persiste et signe... Bref". Théâtre du Petit-Champlain, 88 rue Petit-Champlain, 20h30.

DITES SI C'ÉTAIT VRAI par l'Ardoise avec Louise Binette, Yves Raymond et Michel Létourneau. Spectacle conçu à partir des textes de Jacques Brel. Bar l'Empire de l'hôtel Clarendon, 57 rue Ste-Anne. Se termine le 2 mai. Adm.: \$5.

GLAYSON, chanteur-guitariste. L'Hédoniste, 2 Place Québec (couloir reliant Place Québec à l'Auberge des Gouverneurs). Du mar. au ven. 18h à 21h. Entrée libre.

BOITE A FILMS: Les 101 datimatiens (-), 12h30, 16h, 19h. Les visiteurs d'un autre monde (-), 14h15, 17h25. The Song Remain the Same (5), 21h15. Tous. \$3, \$1,50 moins de 14 ans, \$1 âge d'or.

CANADIEN: Les Plouffe (3). Tous. 14h: \$6. Age d'or \$3; 19h30: \$7,50.

CANARDIERE: La puce et le grinchoux (5), 19h45. Tu fais pas le poids shérif (5), 18h05.

lun. au ven. 17h à 21h NICOLE NORMAND. Entrée libre. GILBERT BOILEAU, pianiste. Bar-restaurant Le Cactus, hôtel Hilton. Du lun. au ven. 17h à 22h; sam. 17h30 à 00h30.

DANIELE COTE et MICHEL MAHEUX, organistes. Restaurant Les Moines, 515 rue St-Jean. Tous les jours de la sem. de 17h à 01h, en alternance.

GLORIA MARCON, pianiste. Salle à manger Le Vignoble, de 19h à 23h. Le bar l'imprévu, animé par BERNARD DEVILLER, chanteur-pianiste, 21h à 02h. Auberge des Gouverneurs, Place Hauteville.

ISRAEL et STEVE, Piano-bar du Château Frontenac. Tous les soirs 21h30 à 02h30. Musique de danse, dim. 18h à 02h. Entrée libre.

LES FRERES REVI. Bar Au Courant. RENE LE-TOURNEAU, organiste. Caves de l'Abbaye. AZZURO. GERMANO ROCHA, musique et chant portugais. Bar Le Vertige, Ramada Inn, Ste-Foy. A compter de 21h. Entrée libre.

LEON: Dauphin: Le comptol diabolique du Dr Fu Manchu (5), 15h20, 19h30. Ça va cogner (5), 13h10, 17h10, 21h25. 14 ans. \$4, \$3,25 14-17 ans, \$1,25 Age d'or.

Frontenac 1: Avalanche Express (5), 15h10, 19h15. Brubaker (3), 12h45, 16h50, 20h50. 14 ans. \$4, \$3,25 14-17 ans, \$1,25 Age d'or. Frontenac 2: La bande des quatre (4), 15h45, 19h50. Comment se débarrasser de son patron (4), 13h45, 17h35, 21h35. Tous. \$4, \$3,25 14-17 ans, \$1,50 moins de 14 ans, \$1,25 Age d'or.

EMPIRE: Des gens comme les autres (3), 13h, 15h30, 18h30, 21h. 14 ans. \$4, \$3,25 14-18 ans, \$1,25 Age d'or.

LIDO: Ciné-nuit: Dracula (4). Patrick (4). La dernière maison sur la gauche (6). Minuit. \$4.

MIDI-MINUIT: Méli-mélo érotique (-), 13h15, 15h15, 17h15, 19h15, 21h15. Couple cherche esclaves sexuels (-), 14h05, 16h05, 18h05, 20h05, 22h05. 18 ans. \$4, \$1 Age d'or.

ODEON: Dauphin: Le comptol diabolique du Dr Fu Manchu (5), 15h20, 19h30. Ça va cogner (5), 13h10, 17h10, 21h25. 14 ans. \$4, \$3,25 14-17 ans, \$1,25 Age d'or.

Frontenac 1: Avalanche Express (5), 15h10, 19h15. Brubaker (3), 12h45, 16h50, 20h50. 14 ans. \$4, \$3,25 14-17 ans, \$1,25 Age d'or. Frontenac 2: La bande des quatre (4), 15h45, 19h50. Comment se débarrasser de son patron (4), 13h45, 17h35, 21h35. Tous. \$4, \$3,25 14-17 ans, \$1,50 moins de 14 ans, \$1,25 Age d'or.

SAINT-FOY: Salle 1: Y a-t-il un pilote dans l'avion? (5), 14h45, 18h10, 21h40. Le ciel peut attendre (4), 13h, 16h20, 19h45. Tous. \$4, \$3,25 14-18 ans, \$1,50 moins de 14 ans, \$1,25 Age d'or. Salle 2: Les sous-doués (5), 14h40, 18h, 21h25. Les cascadeurs de la mort (-), 13h, 16h20, 19h40. Tous. \$4, \$3,25 14-18 ans, \$1,50 moins de 14 ans, \$1,25 Age d'or. Salle 3: La cage aux folles no 2 (5), 13h20, 15h20,

17h20, 19h20, 21h20. Tous. \$4, \$3,25 14-18 ans, \$1,50 moins de 14 ans, \$1,25 Age d'or.

SAINT-ROMUALD: Deux super flics (5), 19h30. Pair et impair (4), 21h40. \$3,50, prix spéciaux pour enf., étud. et âge d'or.

PLACE QUEBEC: Salle 1: Mon oncle d'Amérique (2), 13h30, 16h, 18h30, 21h. Tous. \$4, \$3,25 14-18 ans, \$1,50 moins de 14 ans, \$1,25 Age d'or. Salle 2: La cité des femmes (3), 12h45, 15h15, 1, 18h30, 14 ans. \$4, \$3,25 14-18 ans, \$1,50 moins de 14 ans, \$1,25 Age d'or.

SAINT-FOY: Salle 1: Y a-t-il un pilote dans l'avion? (5), 14h45, 18h10, 21h40. Le ciel peut attendre (4), 13h, 16h20, 19h45. Tous. \$4, \$3,25 14-18 ans, \$1,50 moins de 14 ans, \$1,25 Age d'or. Salle 2: Les sous-doués (5), 14h40, 18h, 21h25. Les cascadeurs de la mort (-), 13h, 16h20, 19h40. Tous. \$4, \$3,25 14-18 ans, \$1,50 moins de 14 ans, \$1,25 Age d'or. Salle 3: La cage aux folles no 2 (5), 13h20, 15h20,

17h20, 19h20, 21h20. Tous. \$4, \$3,25 14-18 ans, \$1,50 moins de 14 ans, \$1,25 Age d'or.

SAINT-ROMUALD: Deux super flics (5), 19h30. Pair et impair (4), 21h40. \$3,50, prix spéciaux pour enf., étud. et âge d'or.

PLACE QUEBEC: Salle 1: Mon oncle d'Amérique (2), 13h30, 16h, 18h30, 21h. Tous. \$4, \$3,25 14-18 ans, \$1,50 moins de 14 ans, \$1,25 Age d'or. Salle 2: La cité des femmes (3), 12h45, 15h15, 1, 18h30, 14 ans. \$4, \$3,25 14-18 ans, \$1,50 moins de 14 ans, \$1,25 Age d'or.

SAINT-FOY: Salle 1: Y a-t-il un pilote dans l'avion? (5), 14h45, 18h10, 21h40. Le ciel peut attendre (4), 13h, 16h20, 19h45. Tous. \$4, \$3,25 14-18 ans, \$1,50 moins de 14 ans, \$1,25 Age d'or. Salle 2: Les sous-doués (5), 14h40, 18h, 21h25. Les cascadeurs de la mort (-), 13h, 16h20, 19h40. Tous. \$4, \$3,25 14-18 ans, \$1,50 moins de 14 ans, \$1,25 Age d'or. Salle 3: La cage aux folles no 2 (5), 13h20, 15h20,

17h20, 19h20, 21h20. Tous. \$4, \$3,25 14-18 ans, \$1,50 moins de 14 ans, \$1,25 Age d'or.

SAINT-ROMUALD: Deux super flics (5), 19h30. Pair et impair (4), 21h40. \$3,50, prix spéciaux pour enf., étud. et âge d'or.

PLACE QUEBEC: Salle 1: Mon oncle d'Amérique (2), 13h30, 16h, 18h30, 21h. Tous. \$4, \$3,25 14-18 ans, \$1,50 moins de 14 ans, \$1,25 Age d'or. Salle 2: La cité des femmes (3), 12h45, 15h15, 1, 18h30, 14 ans. \$4, \$3,25 14-18 ans, \$1,50 moins de 14 ans, \$1,25 Age d'or.

SAINT-FOY: Salle 1: Y a-t-il un pilote dans l'avion? (5), 14h45, 18h10, 21h40. Le ciel peut attendre (4), 13h, 16h20, 19h45. Tous. \$4, \$3,25 14-18 ans, \$1,50 moins de 14 ans, \$1,25 Age d'or. Salle 2: Les sous-doués (5), 14h40, 18h, 21h25. Les cascadeurs de la mort (-), 13h, 16h20, 19h40. Tous. \$4, \$3,25 14-18 ans, \$1,50 moins de 14 ans, \$1,25 Age d'or. Salle 3: La cage aux folles no 2 (5), 13h20, 15h20,

17h20, 19h20, 21h20. Tous. \$4, \$3,25 14-18 ans, \$1,50 moins de 14 ans, \$1,25 Age d'or.

SAINT-ROMUALD: Deux super flics (5), 19h30. Pair et impair (4), 21h40. \$3,50, prix spéciaux pour enf., étud. et âge d'or.

PLACE QUEBEC: Salle 1: Mon oncle d'Amérique (2), 13h30, 16h, 18h30, 21h. Tous. \$4, \$3,25 14-18 ans, \$1,50 moins de 14 ans, \$1,25 Age d'or. Salle 2: La cité des femmes (3), 12h45, 15h15, 1, 18h30, 14 ans. \$4, \$3,25 14-18 ans, \$1,50 moins de 14 ans, \$1,25 Age d'or.

SAINT-FOY: Salle 1: Y a-t-il un pilote dans l'avion? (5), 14h45, 18h10, 21h40. Le ciel peut attendre (4), 13h, 16h20, 19h45. Tous. \$4, \$3,25 14-18 ans, \$1,50 moins de 14 ans, \$1,25 Age d'or. Salle 2: Les sous-doués (5), 14h40, 18h, 21h25. Les cascadeurs de la mort (-), 13h, 16h20, 19h40. Tous. \$4, \$3,25 14-18 ans, \$1,50 moins de 14 ans, \$1,25 Age d'or. Salle 3: La cage aux folles no 2 (5), 13h20, 15h20,

SPORTS et LOISIRS

par ROLAND SABOURIN Aujourd'hui

Patinage artistique: début de la compétition "Georges-Ethier", centre sportif de Sainte-Foy.

Water-polo: première rencontre du championnat provincial senior, masculin et féminin, piscine du centre Wilbrod-Bhéret, 11h à 22h.

Circuit Molson de hockey olympique: ouverture du tournoi de l'ancienne-Lorette, à l'Amphiglace.

Autres rencontres du tournoi de hockey de Beauport, 19h.

Ballon sur glace: suite du tournoi Pascal, patinoire du PEPS de l'université Laval.

Judo: suite d'un stage d'entraînement de l'Association de kodokan, séminaire Saint-Augustin.

Samedi

Courses attelées: programme régulier de 10 classes, Hippodrome du parc Expo-Québec, 13h30.

Patinage artistique: suite de la compétition-invitation "Georges-Ethier", centre sportif de Sainte-Foy.

Water-polo: deuxième journée du championnat provincial senior, masculin et féminin, piscine du PEPS, de 7h30 à 18h30.

Tennis: premières rencontres du grand prix de classe "B" du circuit Saint-Hubert, club Avantage.

Racquetball: deuxième match d'une série amicale, Rive-Sud à Multi-Sports: mini-tournoi pour membres, classes "B" et "C", club Rive-Sud.

Circuit Molson de hockey olympique: autres rencontres du tournoi de l'ancienne-Lorette, Amphiglace.

A l'amphithéâtre de Beauport, avant-dernière journée du tournoi de hockey olympique et Old-Timers.

Comité de hockey mineur de Lévis: journée "novice" de la Rive-Sud, amphithéâtre de Lévis, 8h à 19h.

Ballon sur glace: suite du tournoi Pascal, patinoire du PEPS de l'université Laval.

Petites quilles: neuvième et dernier tournoi mixte formule "télé-quilles", centre récréatif Saint-Jean-Baptiste.

Soccer: tournoi Rouge et Or à l'intérieur, au PEPS, de 13h30 à 20h30.

Judo: stage d'entraînement de l'Association de kodokan, séminaire Saint-Augustin.

Dimanche

Programme de courses attelées, Hippodrome du parc Expo-Québec, 13h30.

Circuit Molson de hockey olympique: suite du tournoi de l'ancienne-Lorette, Amphiglace.

Finale des tournois de hockey olympique et Old-Timers, amphithéâtre de Beauport.

Patinage artistique: dernières épreuves de la compétition "Georges-Ethier", centre sportif de Sainte-Foy.

Water-polo: fin du championnat provincial senior, hommes et femmes, piscine du PEPS de l'université Laval, 9h30 à 19h.

Tennis: couronnement des champions du grand prix de classe "B" du circuit Saint-Hubert, club Avantage.

Ballon sur glace: finales du tournoi Pascal, patinoire du PEPS.

Soccer: deuxième journée du tournoi Rouge et Or à l'intérieur, au PEPS, 8h30 à 16h30; parties d'étoiles de la Ligue senior de Québec, école Louis-Jolliet.

Judo: suite du stage de l'Association de kodokan, séminaire Saint-Augustin.

Lundi

Ligue de hockey junior "B" Québec-Métro: premier match de la finale, Sainte-Foy contre Beauport, centre sportif Marcel-Bédard, 20h05.

Boxe: début du camp de sélection des Citadelles, stade municipal de Québec, 10h.

Natation: camp de sélection des Citadelles, piscine du centre sportif Wilbrod-Bhéret, 17h30 à 19h.

Judo: fin du stage d'entraînement en kodokan, séminaire Saint-Augustin.

Racquetball: demi-finales et finales, hommes et femmes, du circuit professionnel Labatt légère, club Neufchâtel, 13h30 et 19h30.

Circuit de hockey olympique Labatt: début du tournoi de Charlesbourg, à l'Arpédrome.

Circuit Molson de hockey olympique: suite du tournoi de l'ancienne-Lorette, à l'Amphiglace.

Curfing: ouverture du bonspiel des 4-bouts, club Etchemin; départ du tournoi de fermeture ("Ti-Cass", club Jacques-Carter).

Football amateur: réunion de formation d'une association régionale, cégep Limoilou, local 3301, 19h.

Comité de hockey mineur QCHV: assemblée générale, centre récréatif Mgr-Bouffard, 19h30.

Club de patinage de vitesse Les Citadelles de Québec: assemblée générale annuelle, amphithéâtre de Neufchâtel, 20h.

Arpédrome de Charlesbourg: début des inscriptions pour les écoles de hockey et de patinage de la saison estivale.



Oeuvre inachevée Deux peintures à l'huile inachevées que l'on attribue à Emily Carr, peintre renommée de l'Ouest, viennent d'être découvertes à l'endos de deux peintures de l'auteur, objet d'une restauration par la Galerie d'art de Vancouver. Les deux, dont celle ci-haut, sont des portraits de femmes.

LE FEUILLETON

Jean Daunais LE ROSE ET LE NOIR Les aventures d'Arlène Supin EDITIONS HERITAGE

résumé

Tout en prenant garde de ne pas perturber le cours de l'Histoire, Arlène se paie une aventure avec Jules César, dont le commentaire sera resté célèbre... Revenue de ses émotions en même temps qu'au 20e siècle, Arlène part pour la Côte-d'Azur.

(11) Le prisonnier

Une bonne nuit de repos dans une austère cellule, simplement décorée d'un crucifix en bois noueux et d'une photo dédicacée d'Yvonne de Gaulle, à tout fait de ragailleurs la latiniste distinguée qui se précipite dans la bibliothèque de l'abbé. Deux heures de lecture intense suffisent à Arlène pour être prête. Elle téléphone chez Hertz, réserve une petite Peugeot, et la voilà qui file sur l'autoroute de l'Estérel. Il lui suffit quelques minutes pour arriver en trombe à Cannes où elle se gare devant le Carlton, entre une Rolls Royce Corniche immatriculée en Arabie Saoudite et une Pontiac Grand Prix du New Jersey. La Croisette est animée comme toujours. Arlène marche jusqu'au Bar du Festival, s'assoit à la terrasse, commande un Pradel Rosé-Pepsi et déguste lentement, au soleil. Puis elle consulte à son bras droit sa montre Seiko quartz en or massif, don d'un hôtelier de Kyoto particulièrement séduisant (2). Il est midi juste, c'est l'heure! Elle se lève et actionne la montre miracle à son bras gauche, pousse le bouton magique, puis ferme les yeux...

de Fer qu'on mène au bain de l'île Sainte-Marguerite, au large de Cannes. — Ah! mon gaillard! se dit Arlène, dissimulée derrière un bosquet dont une branche lui chatouille agréablement le sein droit, je finirai bien par connaître ta véritable identité, tu ne penses rien pour attendre! Evidemment, Arlène aurait préféré un Glastron propulsé par un Evinrude 135, mais elle s'est contentée d'une barque abandonnée au fond d'une crique pour se rendre à l'île Sainte-Marguerite, où elle campe depuis une semaine. Nantie d'une jolie petite tente grenat que lui a prêtée l'abbé Dézange, elle a confortablement attendu l'installation du célèbre prisonnier dans la prison insulaire en lisant Tiburce et Cicéron, en faisant les mots croisés du Journal de Montréal, dont elle a eu la sagesse d'apporter quelques exemplaires dans un sac Sunflight, ou bien en passant de longues heures à bronzer nue sur la petite plage déserte, sans doute, en ce mois de juillet 1669, première nudiste de l'histoire de cette mecque du naturisme. Le soir où la lune fut tout à fait pleine, Arlène sauta dans une paire de jeans aussi neufs qu'ajustés, revêtit par-dessus son admirable poitrine un T-shirt sobre et chaussa ses divins pieds d'Addidas de même ton, ce qui lui permit d'arriver sans être vue à la porte, évidemment cadenassée, du fort Sainte-Marguerite. Elle eût pu la faire sauter avec une charge de plastique, mais l'anachronisme eût été déplorable, aussi préféra-t-elle tout simplement frapper à l'huis. Un gardien à la mine patibulaire ouvrit, un fanal à la main. Elle le terrassa d'un coup de karaté à la temple, suivi d'un coup d'Addidas dans les parties; bref, il était hors d'état de nuire pour longtemps. Elle se glissa à l'intérieur, longea un long et froid

corridor aux murs suintant d'humidité (l'air climatisé avant la lettre) et buta à la fois sur une grille et sur le géolier qui la gardait. Ce dernier eut droit à la même médecine et prouva qu'Arlène méritait les trois "dan" de sa ceinture noire. Le trousseau de clefs récupéré du gardien assommé permit à la jolie détective d'arriver au seuil d'une porte bardée de fer. Elle y frappa. — Qui êtes vous? demanda l'homme d'un ton grinçant. — Je suis le Témoin du Temps, répondit Arlène, grandiloquente. — Ah oui? Eh bien, approchez près de ce fanal, que je vous voie, dit le prisonnier. Arlène approcha. — Quel étrange costume, belle étrangère! Que signifie cet "Elvis" imprimé sur votre poitrine, mais surtout que me voulez-vous? — Je veux savoir qui vous êtes, malheureux, quel est votre nom. Ne craignez rien, je ne vous veux aucun mal, vous pouvez tout me dire. Votre cruel géolier, Monsieur de St-Mars, ne sait rien de ma visite chez vous et ne le saura jamais. Allez, parlez, mystérieux personnage, je suis curieuse sans bon sens. L'homme garda un moment le silence, un silence lourd! Par un des deux trous pratiqués dans le masque au niveau des yeux, Arlène crut voir briller une larme...

— Qui je suis, étrange et nouvelle amie? Je l'ignore. Je suis amnésique! En arrivant dans ce lieu maudit j'ai, parait-il, foncé tête baissée dans ce mur d'épais moellons, en proie au plus profond désespoir; le choc m'a fait perdre toute mémoire! — Zut! fit Arlène, déçue, j'aurais tant aimé connaître enfin la vérité. — J'ignore même la physionomie de mes traits; vous n'auriez pas un miroir, superbe créature des dieux? Arlène produisit aussitôt un miroir de son sac. L'homme s'y regarda. — Parbleu que j'ai les traits durs, remarqua-t-il, et je ne me savais point nègre... — Mais vous n'êtes pas nègre, du moins vos mains sont blanches, lui répondit Arlène, mais vous portez un masque, un masque de fer tout noir et froid. L'homme passa sa main sur son visage. — Eh bien, tout s'explique! J'avais beau me gratter la joue, l'autre jour, je n'éprouvais aucun soulagement. — Il faut enlever ce masque, malheureux! L'homme acquiesça, et essaya. — C'est impossible, se plaignit-il, il est trop ajusté. Diantre! Serai-je condamné à le porter éternellement? — Mais non, pauvre prisonnier, je vais vous arranger ça! Tenez, versez sur vos mains ce produit merveilleux que j'ai apporté avec moi et glissez vos doigts sous le masque... à mesure que je tire, enduisez votre vrai visage. Au bout de trois heures vingt-six minutes, Arlène réussit, dans un dernier effort, à retirer le masque honteux. Au moment même, le fanal s'éteignit, faut évidente de carburant.

prochain épisode Florence 1499

FAITS DIVERS

Autre tempête de sable

REGINA (d'après UPC) — Une importante tempête de sable qui s'est abattue sur le sud de la Saskatchewan hier, a été la cause de deux collisions impliquant 15 automobiles.

Ces deux accidents ont occasionné plusieurs blessures graves, mais personne n'a été tué.

C'est la deuxième tempête du genre que subit la Saskatchewan ce mois-ci. Les vents ont soufflé hier à une vitesse moyenne de 70 km/h, avec un maximum de 100 km/h au pire de la tempête.

La poussière était si dense que le ciel, pourtant sans nuage hier, a viré au brun, et le soleil n'était plus qu'un pâle disque blanchâtre.



Fin d'un centenaire

Affaili par la pourriture dans ses racines, cet arbre centenaire dans le secteur nord du parterre autour du parlement de Québec a été renversé au sol dans la nuit de mardi à mercredi, par la violence du vent qui soufflait en rafales à plus de 70 km/h. Selon M. Jean Martin, un

architecte-paysagiste de la firme Fernet & Bergevin, ce géant de la classe forestière était déjà considéré comme dangereux. Des signes de faiblesse d'ailleurs se faisaient remarquer sur la texture extérieure de l'arbre.

Le Soleil, Jean Vallières



justice

par Marcel COLLARD

Galarneau: 5 ans de prison

Mme Dorothée Beaupré-Galarneau, âgée de 42 ans, a été condamnée à cinq ans de pénitencier à la suite de la mort de son mari, par homicide involontaire, dans la nuit du 1er au 2 octobre 1980.

D'abord accusée de meurtre avec préméditation, Mme Galarneau a plaidé coupable, hier après-midi, à une accusation réduite d'homicide involontaire devant le juge Anatole Corriveau, en cour des sessions de la paix. C'est d'ailleurs le juge Corriveau qui avait présidé à l'enquête préliminaire. Il a acquiescé, hier, à la recommandation commune des deux procureurs, tenant compte de la détention préventive de Mme Galarneau, depuis plus de six mois et de l'élément de provocation soumis dans la preuve.

Me Serge Goulet, procureur de la défense, a fait état des déclarations de deux témoins, voulant que sa cliente ait été longtemps l'objet de menaces et de brutalité de la part de son mari, un homme particulièrement violent sous l'influence de l'alcool. Me Goulet a ajouté que dans les heures précédant le drame, la victime avait injurié son épouse de façon provocante. Dans son désespoir et son état de panique, Mme Galarneau utilisa un cordon de sa robe pour étrangler son mari.

De son côté, Me Robert Parrot, procureur de la poursuite, a corroboré les renseignements fournis par son homologue de la défense, précisant que M. Galarneau violentait souvent son épouse et qu'il

s'intoxiquait de médicaments en plus de consommer de l'alcool. Les prélèvements effectués sur le cadavre ont démontré qu'au moment de sa mort, M. Galarneau avait dans le sang une teneur de 15 mg de méthqualone, amplifiant l'effet d'ivresse, et 18 milligramme d'alcool par 100 millilitres de sang. Me Parrot porta à la connaissance du juge que M. Galarneau avait une longue feuille de route, contenant des condamnations pour vols qualifiés, voies de fait, lésions corporelles, possession d'arme et de nombreuses autres pour vagabondage et ivresse.

Mme Galarneau, entre 1962 et 1980, fut condamnée pour des vols à l'étalage et purgea une sentence de 23 mois de prison pour avoir causé des lésions corporelles.

Procès de Gérard Doucet

Le juge Ivan Mignault a libéré, hier matin, les jurés au procès de Gérard Doucet, jusqu'à mardi. Me Richard Corriveau, procureur de l'accusé, a entamé sa défense, mercredi, mais il a indiqué au juge, au début de la matinée, qu'il avait besoin d'un délai avant de poursuivre sa preuve. Le juge accepta d'autant plus facilement que Me Corriveau est intervenu dans le dossier trois jours avant le début de la preuve de la poursuite, représentée par Me Marc-André Boulianne.

Doucet est accusé du meurtre avec préméditation de M. Emilien Warren, le 24 décembre 1979, à Stoneham.

Sentences de travaux communautaires implantées dans le processus judiciaire

par Marcel COLLARD

Les sentences de travaux communautaires, à Québec, semblent s'implanter solidement dans le processus judiciaire, mais certains juges manifestent quelques réserves.

Depuis le mois de novembre 1979, selon les renseignements fournis par Mlle Marie Coulobre, du service de probation, après un démarrage plutôt lent, le programme a connu une certaine faveur. Le bilan indique 35 dossiers acceptés par les juges; une vingtaine ont été refusés; une vingtaine sont à l'étude et une dizaine d'autres sont en préparation.

Au point de départ, le bénéficiaire d'une telle sentence ne doit pas avoir une cause en suspens, consentir à participer au programme et être motivé.

La philosophie d'une sentence de travaux communautaires s'appuie sur le développement du sens des responsabilités, sa maturité, son implication dans le milieu et le respect de ses engagements.

Dans les sentences prononcées, on relève des travaux de peinture, de nettoyage, de bureau, d'aménagement de terrains, de livraison de repas, d'enseignement, d'organisation de loisirs et diverses tâches au profit d'associations communautaires bénévoles au service de personnes âgées, handicapées, malades ou démunies.

Selon Mlle Coulobre, le processus fonctionne bien mais il est alourdi souvent par les procédures. Il faut concilier les ressources communautaires aux dispositions des condamnés et faire rapport aux juges.

Au milieu de la sentence, d'une durée minimum de 20 heures et d'un maximum de 120 heures, les personnes-ressources font rapport de l'assiduité et parfois de l'attitude du condamné, le tout est transmis aux juges pour les informer du dénouement. Une personne condamnée à des travaux communautaires doit rigoureusement respecter ses engagements, à défaut de quoi, comme ce fut le cas dans un dossier, elle s'expose à être accusée et condamnée à l'emprisonnement pour bris d'une condition de probation.

Les juges

Plusieurs juges répondent assez bien à ce nouveau programme. D'autres affichent certaines réticences.

Le juge Jean Drouin, interrogé par LE SOLEIL, n'accepte pas que ce soit une alternative à l'incarcération. Il préfère considérer cette option comme un autre élément s'ajoutant à la gamme des sentences, au même titre que l'amende, la probation, la libération inconditionnelle ou la prison. "Si je suis convaincu, compte tenu de la

gravité relative et objective du crime, qu'une sentence de prison, si minime soit-elle, est plus appropriée, je n'y substituerai pas des travaux communautaires."

Même s'il attend que ces sentences fassent la preuve de leur efficacité et qu'il n'écarte pas d'emblée le programme,

le juge Drouin ne lui prête pas l'effet dissuasif et punitif pour enrayer certains crimes atteignant un état épidémique, comme les vols à main armée ou par effraction.

D'autres arguments

Le juge Roch Lefrançois, comme son

collègue le juge Drouin, n'a encore imposé aucune sentence de travaux communautaires. Il opine que les agents de probation ne sont pas suffisamment sélectifs dans leurs recommandations.

Sans être défavorable au principe, le juge Lefrançois reproche une certaine improvisation.

Les travaux communautaires, a-t-il précisé, peuvent entrer en conflit avec certaines lois provinciales par rapport aux syndicats, au salaire minimum, à la formation de la main-d'œuvre et même aux accidents du travail. Sur ce dernier aspect, le juge fait observer que la responsabilité civile doit être définie dans l'é-

ventualité où une personne serait blessée dans l'exécution d'un travail.

"Je suis d'accord à trouver des solutions de rechange à la détention, mais qu'on sache dans quel cadre précis il faut les appliquer", a conclu le juge Lefrançois.

MODIFICATION ET PROLONGATION A L'APPEL D'OFFRES MUNICIPALITÉ DE HAVRE ST-PIERRE COMITÉ DE DUPLESSIS TERRAIN DE CAMPING MUNICIPAL APPEL D'OFFRES

La Municipalité de Havre St-Pierre recevra jusqu'à seize heures (16h00), heure en vigueur, le 28 avril 1981, des offres pour l'exécution des travaux d'aménagement d'un terrain de camping municipal.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque certifié ou d'une police de garantie (bid bond), émis en faveur de la Municipalité de Havre St-Pierre pour un montant égal à au moins dix pour cent (10%) du montant de la soumission.

Dans le cas d'une police de garantie de soumission, cette dernière sera remplacée, advenant l'adjudication du contrat, par les deux (2) bons de garantie suivants, à savoir: a) un bon de garantie d'exécution des travaux d'une valeur de cinquante pour cent (50%) de la soumission acceptée; b) un bon de garantie du coût de la main-d'œuvre et des services des créanciers et sous-traitants d'une valeur de cinquante pour cent (50%) de la soumission acceptée.

Le soumissionnaire devra joindre à sa soumission une lettre d'intention de la même compagnie d'assurance, stipulant que, dans le cas d'adjudication du contrat, elle s'engage à remplacer ladite garantie par les deux (2) bons de garantie décrits en a) et b).

Dans le cas d'un chèque certifié, ce dernier sera gardé (advenant l'adjudication du contrat) jusqu'à l'acceptation finale des travaux, en garantie pour la bonne exécution des travaux.

Les plans, cahiers de charges, formules de soumission, avis aux soumissionnaires pourront être obtenus à partir du 30 mars 1981, au bureau des ingénieurs-conseils Dupont, Desmeules, Roy, Bergeron, Thibault & Associés, 690, boulevard Laure, suite 66, Sept-Îles, moyennant un dépôt de vingt-cinq dollars (\$25) non remboursable, et émis à l'ordre de la Municipalité de Havre St-Pierre.

La Municipalité de Havre St-Pierre se réserve le privilège de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires. Donné à Havre St-Pierre, le 23 mars 1981. Municipalité de Havre St-Pierre par: Roland Jomphe, secrétaire-trésorier

VILLE DE POHÉNÉGAMOOK TEMISCOUATA - KAMOURASKA APPEL D'OFFRES

Avis est par la présente donné que la Ville de Pohénégamook recevra des soumissions aux conditions ci-dessous énumérées.

PROJET No 1481 Fourniture de matériaux pour des travaux d'aqueduc Bordereau "A" - Conduite Bordereau "B" - Divers

Les fournisseurs peuvent remplir, soit les deux bordereaux, soit l'un ou l'autre.

CONDITIONS D'UTILISATION DES DOCUMENTS DE SOUMISSION

Les soumissionnaires peuvent, moyennant un dépôt de 10,00 \$ non remboursable au nom de Roche Associés Limitée, se procurer les documents complets de soumission à l'endroit suivant:

ROCHE ASSOCIÉS LIMITEE
Groupe-conseil
2535, boulevard Laurier
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4M3
Téléphone: (418) 653-9236

CONDITIONS DE SOUMISSION

Les soumissions seront reçues au bureau du secrétaire-trésorier à l'Hôtel de Ville, Escourt, Pohénégamook, comté Kamouraska-Témiscouata (Québec) G0L 1J0 jusqu'à 16 heures, lundi, le 4 mai 1981. L'ouverture des soumissions se fera à partir de 16 heures, le 4 mai 1981 au bureau du secrétaire-trésorier, en présence de tous les intéressés.

La Ville de Pohénégamook ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Donné à Pohénégamook, le 19 avril 1981.

Georges Comeau, secrétaire-trésorier

Travaux publics Public Works Canada Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur finances et administration, Travaux Publics - Canada, chambre 266, 2e étage, Gare Maritime Champlain, Anse-au-Foulon, C.P. 1600, QUÉBEC, P.Q. G1K 4K2 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus.

ENTREPRISES

Appel d'Offres 81Q-092P — Chauffage électrique et modifications à la climatisation, Bureaux de Poste, Ste-Catherine et Val St-Michel, Comté Portneuf, Qué.

On peut aussi consulter les plans et devis au bureau de l'Association des Constructeurs de Québec, ainsi qu'aux bureaux de poste de Ste-Catherine et Val St-Michel, Qué.

Date limite: le mercredi 13 mai 1981
Dépôt: aucun

Renseignements: Tél. (418) 694-3142

Appel d'Offres 81Q-100P — Nouveau système de chauffage électrique et modifications à la climatisation - Bureaux de poste, Cap-Santé et Pont-Rouge, Comté Portneuf, Qué.

On peut aussi consulter les plans et devis au bureau de l'Association des Constructeurs de Québec, ainsi qu'aux bureaux de poste de Cap-Santé et Pont-Rouge, Qué.

Date limite: le mercredi 13 mai 1981
Dépôt: aucun

Renseignements: Tél. (418) 694-3142

INSTRUCTIONS

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.



SERVICE DE LA VOIE PUBLIQUE ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERS

Les citoyens sont priés de noter que la cueillette des ordures, prévues pour le lundi vingt (20) avril 1981, (Lundi de Pâques), ne sera pas effectuée dans le secteur compris entre le Parc des champs de batailles, les limites des villes de Ste-Foy et de Sillery, la falaise et l'autoroute Dufferin-Montmorency.

Cette cueillette est reportée au jeudi suivant, soit le 23 avril 1981.

Toutefois, la cueillette des ordures dans les rues listées ci-dessous, aura lieu telle que cédulée.

Place d'Youville	Côte de la Canoterie
La Municipalité de Havre St-Pierre (à l'est de Dufferin-Montmorency)	rue St-André
Côte des Glacis	rue St-Thomas
rue St-Vallier est (à l'est de la rue Mgr-Gauvreau)	rue Rioux
rue de la Baronne	rue St-Jacques
rue des Prairies (à l'est de St-Dominique)	rue St-Antoine
rue Ste-Marguerite, entre St-Roch et Vallières	Côte de la Montagne
boul. Charest est, entre St-Roch et St-Paul	rue du Porche
rue St-Paul	Sault au Matelot
rue St-Dominique, entre des Prairies et St-Vallier	St-Pierre
rue St-Roch, entre Charest est et St-Vallier	Dalhousie
rue Vallières	Prince de Galles
St-Nicolas	Sous le Fort
Ancien Chantier	Notre-Dame
rue Lacroix	boul. Champlain
Henderson	rue Petit Champlain
Des Bains	rue Sous le Cap
Ramsay	Côte Dambourges
St-Paul	rue Renaud
Côte Dinan	rue de Quercy
Carré Parent	

LE GREFFIER DE LA VILLE, ANTOINE CARRIER, Avocat

Québec, le 7 avril 1981

norman

Wendy Lane

par Style and Value

Un rendez-vous avec la douceur . . .

Dans cette robe, 100% polyester, décolletée en pointe et ceinturée à la taille, superbement imprimée de bouquets printaniers dans les teintes de bleu ou d'orange, 10 à 18. **48.00**

Disponible à notre **Salon Bleu**

"crédit accepté"

• mall st-roch • place laurier • place fleur de lys • galeries chagnon • carrefour laval •